

COLLECTION DES RAPPORTS

L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LES FREINS À LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LES ZONES URBAINES SENSIBLES

Étude réalisée pour le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports

Étude co-dirigée par
Lara MULLER
Isabelle VAN DE WALLE

Avec la collaboration de
Firdaous CHAIRI
Nelly GUISSÉ
Sophie LAUTIE
Charline SELIMI

■ SEPTEMBRE 2014



Sommaire

INTRODUCTION	4
1/ CONTEXTE DE L'ÉTUDE	4
1.1 Démocratisation de la pratique sportive et inégalités territoriales	4
1.2 Réforme de la géographie prioritaire	4
1.3 Les missions du ministère chargé des sports	4
2/ ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	5
2.1 La lutte contre les inégalités territoriales	5
2.2 Stratégies nationales et locales d'aménagement du territoire	6
3/ AXES METHODOLOGIQUES	6
3.1 Démarche	6
3.2 Comité d'experts associés à l'étude	7
PREMIERE PARTIE – ÉTUDE STATISTIQUE DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS EN ZUS	8
I – ANALYSE COMPARATIVE DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES ZUS ET HORS ZUS	11
1/ NIVEAU D'EQUIPEMENT	11
2/ PROPRIETE ET GESTION	12
3/ PART DES EQUIPEMENTS OUVERTS AUX SCOLAIRES, CLUBS OU INDIVIDUELS	13
4/ CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS	14
4.1 Nature des équipements	14
4.2 Type d'activités praticables	15
4.3 Qualité, confort et convivialité des équipements	17
II CARACTERISATION DES ZUS EN TERMES D'OFFRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET TYPOLOGIE	21
1/ CARACTERISATION DES ZUS EN TERMES D'OFFRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	21
1.1 NIVEAU D'EQUIPEMENTS	21
1.2 GESTION DES EQUIPEMENTS ET OUVERTURE AUX PUBLICS	24
1.3 CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS	24
1.3.1 Qualité	24
1.3.2 La convivialité	24
2/ TYPOLOGIE DES ZUS	25
2.1 INDICATEURS RETENUS POUR LA TYPOLOGIE	25
2.1.1 Variables explicatives	25
2.1.2 Variables descriptives	26
2.2 UNE TYPOLOGIE DES ZUS EN 6 CLASSES	26

SECONDE PARTIE – ANALYSE QUALITATIVE DES FREINS A LA PRATIQUE SPORTIVE EN ZUS	39
I LES PUBLICS ELOIGNES DE LA PRATIQUE SPORTIVE	41
1/ LES ZUS : DES TERRITOIRES RENDUS PRIORITAIRES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE	41
1.1 <i>Le sport au service des axes stratégiques du CUCS</i>	41
1.2 <i>Une collaboration plus ou moins étroite entre les acteurs des sports et ceux de la Politique de la Ville au sein de la municipalité</i>	42
2/ PUBLICS ELOIGNES DE LA PRATIQUE SPORTIVE VERSUS PUBLICS PRIORITAIRES	42
2.1 <i>L'identification des besoins sur la base des « remontées du terrain »</i>	42
2.2 <i>L'absence d'enquêtes sur les pratiques sportives et les besoins des habitants</i>	43
2.3 <i>« Une stratégie de l'équipement »</i>	44
2.4 <i>Les jeunes et les femmes</i>	44
2.5 <i>Quelles spécificités pour les ZUS ?</i>	45
II LES FREINS A LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LES ZUS	46
1/ LES FREINS DE CONTEXTE	46
1.1. <i>Les obstacles définis comme « culturels »</i>	46
1.2. <i>Les freins financiers, liés à l'information, aux transports et à l'accueil dans les clubs</i>	48
2/ LES FREINS LIES AUX EQUIPEMENTS	50
2.1. <i>Une diversité limitée pour des équipements de proximité</i>	50
2.2. <i>Des équipements anciens, peu adaptés et difficiles à restructurer</i>	51
2.3. <i>Une qualité et un confort ne correspondant pas aux besoins</i>	52
2.4. <i>Une offre d'activités restreinte, des équipements saturés, des risques de concurrence entre usagers et entre pratiques</i>	54
III RECOMMANDATIONS POUR FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LES ZUS	59
1. <i>Mener des enquêtes auprès des habitants des quartiers de la géographie prioritaire</i>	59
2. <i>Utiliser des canaux d'information adaptés : rencontre en face à face et NTIC</i>	59
3. <i>Permettre l'accès effectif aux aides financières existantes</i>	59
4. <i>Améliorer la qualité et le confort des équipements sportifs</i>	60
5. <i>Introduire une plus grande diversité dans l'offre et la demande d'activités</i>	61
6. <i>Améliorer les conditions d'accueil des jeunes des ZUS dans les clubs</i>	62
7. <i>Etablir des relations de travail étroites entre les acteurs du sport et ceux de la politique de la ville, et favoriser l'émergence d'une culture professionnelle commune</i>	63
8. <i>Associer les usagers et les habitants aux projets de création ou de rénovation des équipements</i>	63
ANNEXES	65
ANNEXE 1 : METHODOLOGIE QUANTITATIVE DE L'ETUDE	66
ANNEXE 2 : DONNEES CARACTERISANT LES ZUS	69
ANNEXE 3 : TRIS CROISES DE LA TYPOLOGIE	71
ANNEXE 4 : CARACTERISATION DES ZUS EN TERMES D'OFFRE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS	84
ANNEXE 5 : GUIDE D'ENTRETIEN	87
ANNEXE 6 : MONOGRAPHIES DES ZUS AYANT FAIT L'OBJET D'ENTRETIENS DE TERRAIN	89
ANNEXE 7 : COMPOSITION DU COMITE D'EXPERT	95

Introduction

1/ Contexte de l'étude

1.1 Démocratisation de la pratique sportive et inégalités territoriales

D'après la dernière enquête du ministère chargé des sports, en 2010, 88% des Français de 15 ans ou plus déclarent pratiquer une activité physique ou sportive et 65% déclarent une pratique soutenue (au moins une fois par semaine)¹. Ces chiffres, en hausse par rapport aux précédentes études, reflètent la généralisation de la pratique sportive dans le contexte plus général de la progression de l'accès aux loisirs chez les classes moyennes. L'étude du ministère relève cependant des différences marquées en termes de pratique sportive comme en termes de disciplines exercées, selon les caractéristiques sociales des publics.

Si la pratique licenciée est bien moins répandue que la pratique libre, elle est également révélatrice d'inégalités. Ainsi, la proportion des licences délivrées à des résidents de zones urbaines sensibles (Zus) parmi l'ensemble des licences est de 4%, alors que les habitants des Zus représentent environ 7% de la population française².

1.2 Réforme de la géographie prioritaire

Cette étude intervient dans un contexte de réforme de la géographie prioritaire. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 permet de concentrer l'effort sur les territoires qui présentent les difficultés les plus grandes, tout en harmonisant les zonages légaux et contractuels de la politique de la ville. Ainsi, en métropole, 1 300 quartiers repérés comme concentrant fortement les populations à bas revenus formeront la nouvelle géographie prioritaire en 2015 et remplaceront les Zus. Néanmoins, 86 % des Zus métropolitaines restent pour tout ou partie dans la nouvelle géographie prioritaire. »

1.3 Les missions du ministère chargé des sports

Parmi les domaines d'action autour desquels se structure la politique sportive nationale figure le développement du sport pour tous, en particulier en direction des publics les plus éloignés de la pratique sportive. Cet axe se traduit dans les orientations générales et dans les actions locales du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

¹ « Les principales activités physiques et sportives pratiquées en France en 2010 », *Stat-Info* N°11-2, Ministère chargé des Sports, novembre 2011.

² « La pratique sportive licenciée en Zus », in *Rapport de l'Onzus 2012*, et Recensement de la population, Insee.

Dans le but de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les quartiers défavorisés, le ministère délégué à la ville et le ministère chargé des sports ont signé en avril dernier une convention triennale d'objectifs en vue de mobiliser conjointement les compétences et outils de ces deux ministères.

À l'exception des pratiques libres en extérieur sans terrain spécifique, l'existence et l'accessibilité des équipements sportifs conditionnent pour partie le développement des pratiques sportives. C'est pourquoi le ministère chargé des Sports a souhaité réaliser une étude approfondie des caractéristiques de l'offre d'équipements sportifs en Zus et de leurs usages.

2/ Enjeux et objectifs de l'étude

2.1 La lutte contre les inégalités territoriales

Les vertus du sport comme vecteur d'apprentissage de la vie sociale, de santé et d'épanouissement personnels sont largement reconnues. À ce titre, les actions destinées à favoriser le développement de la pratique sportive font partie intégrante des politiques de lutte contre l'exclusion. Ces actions ont pour objectif, entre autres, d'offrir un accès égal et équitable aux équipements sportifs, sur l'ensemble des territoires et pour l'ensemble des publics.

Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général³.

L'accès à la pratique sportive est fortement conditionné par la disponibilité de services (maillage du tissu associatif, répartition territoriale des éducateurs sportifs) et d'équipements sportifs, généralement de proximité.

La répartition de l'offre globale d'équipements sportifs montre déjà de grandes disparités : la pression du nombre d'habitants par équipement sportif est plus forte dans les zones urbaines que dans les zones rurales ; dans l'urbain, les quartiers populaires présentent un déficit marqué, plus encore dans les grandes aires urbaines⁴.

Les caractéristiques individuelles agissent également sur la pratique sportive : le diplôme, le revenu et la catégorie socioprofessionnelle sont autant de variables ayant une influence sur la pratique (encadrée ou non encadrée)⁵.

³ Code du sport. - Article L100-1

⁴ « Les équipements sportifs en zones urbaines sensibles », Rapport 2009, ONZUS

⁵ « Les principales activités physiques et sportives pratiquées en France en 2010 », *Stat-Info* N°11-2, Ministère chargé des Sports, novembre 2011.

Le Ministère chargé des sports développe des actions de promotion des activités physiques et sportives auprès des publics, mais engage également des actions spécifiques pour la résorption des inégalités territoriales d'accès au sport, notamment dans les quartiers de la politique de la ville ou certaines zones rurales isolées.

Identifier les territoires les moins bien dotés en équipements sportifs est, parmi d'autres démarches, une condition préalable à l'action en matière de réduction des inégalités territoriales d'accès au sport.

2.2 Stratégies nationales et locales d'aménagement du territoire

Le recensement des équipements sportifs (RES) réalisé par le ministère chargé des sports permet aujourd'hui de connaître la localisation et les caractéristiques des équipements (cf. annexe 1 pour une présentation plus détaillée du RES).

Cependant, pour orienter les stratégies nationales et accompagner les démarches locales de développement des équipements et de la pratique sportive, en particulier dans les Zus, des éléments complémentaires d'analyse sont requis afin d'appréhender finement la situation de chaque territoire en termes de niveau d'équipement (taux et diversité) et d'adéquation de ses équipements aux besoins des publics (activités pratiquées, freins et aspirations des usagers potentiels) ; et ce à divers niveaux territoriaux.

La présente étude vise ainsi à fournir des éléments de diagnostic nationaux et régionaux en termes de :

- taux et caractéristiques des équipements sportifs en Zus, au regard des autres zones urbaines ;
- accès et usage de ces équipements ;
- freins à la pratique sportive des résidents.

3/ Axes méthodologiques

3.1 Démarche

La première étape consiste à exploiter les données du recensement de la population qui ont été rapprochées avec des données de l'INSEE (sources administratives (CNAM, Pôle Emploi), fichier de source fiscale) et de l'Observatoire national des Zus (Onzus) afin de caractériser les Zus et les autres territoires urbains attenants.

La première phase d'exploitation de données poursuit un double objectif. Tout d'abord caractériser les Zus par rapport aux autres territoires (I) et identifier les caractéristiques qui distinguent les Zus entre elles (II). Pour cette caractérisation les dimensions investiguées ont été :

- le niveau d'équipement ;
- le type d'équipements ;
- l'accès aux équipements ;
- la propriété ;

- la qualité de l'espace de pratique ;
- le confort ;
- la convivialité ;
- les usages et usagers.

Dans un second temps, une typologie des territoires a été produite afin d'établir un diagnostic synthétique mettant en regard les niveaux d'équipements et les caractéristiques des territoires. Cette typologie se base sur des méthodes statistiques d'analyse des données (analyse factorielle des correspondances, classification).

La seconde étape consiste en une investigation qualitative auprès d'élus et d'acteurs intervenant en Zus, afin d'identifier les freins et leviers à la pratique sportive : 1 territoire sélectionné pour chacune des 6 classes de la typologie établie a été investigué.

3.2. Comité d'experts associés à l'étude

Un comité composé de membres experts a été constitué par la direction des sports du ministère pour le suivi de l'étude. Il a réuni des acteurs du mouvement sportif, des représentants des collectivités territoriales et des administrations intervenant dans le domaine du sport ou dans le cadre de la politique de la ville, Il a été réuni à des moments clés des travaux pour formuler des avis sur les orientations de l'étude et confirmer les réalisations. Sa composition est présentée en annexe X. Certaines observations exprimées en comité alimentent le présent rapport et sont présentées ponctuellement en perspective comme « éclairage ».

PREMIERE PARTIE – Étude statistique de l'offre d'équipements sportifs en Zus

Les 751 quartiers dits sensibles qui constituent le cœur de la géographie prioritaire de la politique de la ville présentent des profils divers⁶. Leur superficie varie tout comme leur poids en termes de population ou encore leur situation géographique. On y trouve en majorité des quartiers d'habitat social généralement périphériques, souvent mal desservis par les transports en commun, mais également des quartiers anciens de centre-ville. Les Zus se différencient très nettement de l'ensemble des communes de France.

**Tableau 1 : Nombre d'habitant, superficie et densité de population
Comparaison Zus et communes de France**

	En Zus		France	
	Eff.	%	Eff.	%
Population légale des Zus en 2006				
Moins de 2500 habitants	231	31%	32 625	89%
2500 à 5000 habitants	217	29%	2 034	6%
5000 à 10000 habitants	188	25%	1 071	3%
10000 habitants ou plus	115	15%	993	3%
Superficie de la Zus (ha)				
Moins de 15 ha	88	12%	3	0%
15 à 25 ha	106	14%	5	0%
25 à 50 ha	215	29%	6	0%
50 à 100 ha	210	28%	65	<1%
100 ha ou plus	132	18%	36 491	100%
<i>Moyenne</i>	<i>63 ha</i>		<i>1 497 ha</i>	
Densité (en habitant par km²)				
Moins de 7000 hab./km ²	186	25%	36 486	100%
7000 à 10000 hab./km ²	175	23%	38	<1%
10000 à 15000 hab./km ²	200	27%	20	<1%
15000 hab./km ² ou plus	190	25%	15	<1%
<i>Moyenne</i>	<i>12 115 hab./km²</i>		<i>153 hab./km²</i>	
Total	751	100%	36 570	100%

Source : Données recensement de la population 2006, exploitation CRÉDOC.

⁶ Les zones étudiées ici correspondent à celles qui précèdent la réforme de 2014. Les zones urbaines sensibles (Zus) sont définies par loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville comme des zones « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi »

Les personnes résidant en Zus ont des niveaux de diplômes relativement faibles, seuls 10,4% ont un diplôme de niveau baccalauréat (contre 14,4% en France métropolitaine) et 10% de niveau bac+2 et supérieur (taux identique à celui de la France métropolitaine). Le revenu annuel médian des ménages en Zus est compris entre 7 002€ et 37 446€

Tableau 2 Revenus fiscaux des ménages, part de personnes avec un diplôme niveau bac et part de personnes avec un niveau bac+2 et supérieur en Zus

	Eff.	%
Revenus fiscaux des ménages : médiane		
Moins de 15 000€	163	22%
De 15 000€ à 17 000€	139	19%
De 17 000€ à 19 000€	144	19%
De 19 000€ à 22 000€	139	19%
Plus de 22 000€	115	15%
Non renseigné	51	7%
Part de personnes avec un diplôme niveau BAC(EM)		
Moins de 8,5%	131	17%
De 8,5% à 10%	118	16%
De 10% à 11%	94	13%
De 11% à 13%	101	13%
Plus de 13%	87	12%
Non renseigné	220	29%
Part de personnes avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur(EM)		
Moins de 6%	103	14%
De 6% à 7,5%	92	12%
De 7,5% à 10%	114	15%
De 10% à 14%	88	12%
Plus de 14%	82	11%
Non renseigné	272	36%
Total	751	100%

Source : Données recensement de la population 2006, exploitation CRÉDOC.

Note de lecture : Dans 17% des Zus la part de personnes avec un diplôme niveau BAC est inférieure à 8,5%.

Tableau 3 Part moyenne de personnes avec un diplôme niveau bac et part moyenne de personnes avec un niveau bac+2 et supérieur en France métropolitaine

	Zus	France métropolitaine
Part moyenne de personnes avec un diplôme niveau bac	10,4%	14,4%
Part moyenne de personnes avec un diplôme niveau bac+2 et supérieur	9,98%	9,9%

Source : Données recensement de la population 2006, exploitation CRÉDOC.

Note de lecture : En moyenne 10,4% de la population en Zus ont un diplôme de niveau bac, en France métropolitaine cette part est de 14,4%.

I – Analyse comparative de l'offre d'équipements sportifs dans les Zus et hors Zus

1/ Niveau d'équipement

Le taux d'équipement sportif des Zus est relativement faible au regard de leur poids démographique : en 2013, les 8 992 équipements sportifs situés dans des Zus représentaient 2,8% des 324 378 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques recensés en France. À titre de comparaison, environ 6,8% de la population de France métropolitaine et 11,5% de la population des départements d'outre-mer résident en Zus⁷.

Par rapport à d'autres zones urbaines comparables, les Zus sont également moins bien équipées : le taux d'équipement des Zus est ainsi de 22 équipements en moyenne pour 10 000 habitants (soit 1 équipement pour environ 460 habitants), contre 28 équipements pour 10 000 habitants dans les zones hors Zus des communes abritant une Zus (soit 1 équipement pour 360 habitants environ) et 34 équipements pour 10 000 habitants dans les unités urbaines⁸ ayant une Zus (soit 1 équipement pour 290 habitants environ).

Tableau 4 : Le niveau d'équipement des Zus et des territoires englobant les Zus

Territoires	Nombre d'équipements	Nombre d'habitants (en millions)	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants
Zus	8 992	4,2	22
Zones hors Zus des communes avec Zus	49 315	17,6	28
Unités urbaines ayant une Zus	117 710	34,5	34
France entière	324 378	65,6	49

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CRÉDOC : Insee, Recensement de la Population 1999 et 2006.

Note de lecture : Le taux d'équipement des Zus est de 22 équipements en moyenne pour 10 000 habitants.

Les équipements identifiés comme étant en Zus sont répartis sur des communes appartenant principalement à des unités urbaines de 20 000 habitants ou plus (424 communes).

⁷ Source : Insee, Recensement de la Population, 2006.

⁸ Commune isolée ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continue (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Tableau 5 : Le niveau d'équipement des Zus par tranche de population

Type de commune	Équipements en Zus		Équipements hors Zus dans commune avec Zus		Équipements des unités urbaines avec Zus		Ensemble des équipements sportifs		Taux d'équipement en Zus
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	%
Commune rurale							122 777	38	0
2 000 à 4 999 habitants	12	0	45	0	57	0	28 612	9	7,5
5 000 à 9 999 habitants	75	1	252	1	421	0	22 574	7	6,5
10 000 à 19 999 habitants	251	3	1 142	2	1 873	2	18 321	6	7,0
20 000 à 49 999 habitants	891	10	4 853	10	9 267	8	21 385	7	2,3
50 000 à 99 999 habitants	1 506	17	8 279	17	16 662	14	20 306	6	1,6
100 000 à 199 999 habitants	1 252	14	6 787	14	15 633	13	16 606	5	4,4
200 000 à 1 999 999 habitants	3 155	35	19 487	40	49 506	42	49 506	15	6,6
Unité urbaine de Paris	1 850	21	8 470	17	21 961	19	21 961	7	1,6
DOM / COM					2 330	2	2 330	1	
Total	8 992	100	49 315	100	117 710	100	324 378	100	2,8

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : sur l'ensemble des équipements sportifs 38% se situent dans une commune rurale.

2/ Propriété et gestion

Les équipements en Zus sont principalement gérés, et détenus, par des communes. C'est également le cas pour les autres équipements des communes ayant une Zus et pour les équipements des unités urbaines couvrant des Zus, mais cette caractéristique est beaucoup plus marquée en Zus, avec notamment 75% des équipements dont le gestionnaire principal est la commune, contre 62% pour les autres équipements de leurs communes. (tableau 5).

Éclairage du comité d'experts

Le mode de gestion est principalement lié au(x) propriétaire(s) des équipements, mais la nature du gestionnaire semble plus déterminante sur les conditions de mise à disposition des équipements aux usagers (droits d'entrée, horaires d'ouverture...). On peut notamment noter la sous-représentation relative de la gestion associative des équipements sportifs en Zus par rapport aux autres territoires.

Tableau 6 : Gestionnaires et propriétaires des équipements

	Équipements en Zus		Équipements hors Zus dans commune avec Zus		Équipements des unités urbaines avec Zus		Ensemble des équipements sportifs		Taux d'équipement en Zus
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	%
Gestionnaire principal									
Commune	6 763	75	26 206	53	70 777	61	200 863	63	3,4
Association(s)	554	6	6 842	14	14 719	13	41 986	13	1,3
Établissement Public	493	5	3 207	7	5 318	5	8 312	3	5,9
EPCI	319	4	1 695	3	4 310	4	19 206	6	1,7
Gestionnaire privé	329	4	7 385	15	15 201	13	34 971	11	0,9
Département	229	3	1 017	2	2 159	2	6 257	2	3,7
Région	215	2	1 133	2	1 688	1	2 601	1	8,3
État	70	1	1 630	3	2 747	2	4 426	1	1,6
Autre			1	0	20	0	174	<1	
Ensemble	8 972	100	49 116	100	116 939	100	318 796	100	2,8
Propriétaire principal									
Commune	7 307	81	30 641	62	80 728	69	233 051	73	3,1
Département	470	5	1 893	4	4 176	4	7 564	2	6,2
Région	427	5	2 380	5	3 671	3	5 253	2	8,1
EPCI	232	3	1 604	3	4 006	3	13 272	4	1,7
Association(s)	85	1	2 172	4	3 967	3	8 539	3	1,0
État	78	1	2 644	5	4 342	4	7 663	2	1,0
Propriétaire privé	301	3	6 976	14	14 430	12	35 412	11	0,7
Établissement public	59	1	710	1	1 287	1	2 436	1	2,4
Autre	12	<1	160	<1	694	1	8 240	3	0,0
Ensemble	8 971	100	49 180	100	117 301	100	321 430	100	2,8

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 75% des équipements en Zus sont gérés par la commune. Les appellations gestionnaire/propriétaire privé regroupent : « les établissements privés commerciaux », « les établissements d'enseignements privés », « privé non commercial ». L'appellation « autre » regroupe : « autre » et « multi-propriétaire ». Les cases colorées en vert montrent une proportion plus forte que sur l'ensemble des équipements sportifs et les cases colorées en bleu montrent une proportion plus faible par rapport à l'ensemble des équipements sportifs.

3/ **Part des équipements ouverts aux scolaires, clubs ou individuels**

La **proportion d'équipements ouverts aux individuels est plus élevée dans les Zus que dans le reste des unités urbaines avec Zus**. Inversement, les équipements sont un peu moins fréquemment ouverts aux clubs. En outre, la **part d'équipements en accès libre est supérieure** dans les Zus par rapport aux unités urbaines avec Zus puisqu'elle concerne près de trois équipements sur dix contre deux sur dix dans les unités urbaines avec Zus (tableau 5).

En revanche, les équipements situés en Zus sont **plus souvent qu'ailleurs ouverts aux scolaires** (66% contre 52% dans l'ensemble des unités urbaines avec Zus).

Éclairage du comité d'experts

En partant de l'hypothèse qu'il est nécessaire d'avoir un équipement répondant à davantage de normes pour la pratique associative, et qu'à l'inverse, les équipements en accès libre répondent à une exigence moindre, ces données statistiques nous invitent à penser que les équipements sportifs en Zus sont de qualité moindre que ceux de leur agglomération.

Tableau 7 : Ouverture de l'équipement aux publics divers

	Équipements en Zus		Équipements hors Zus dans commune avec Zus		Équipements des unités urbaines avec Zus		Ensemble des équipements sportifs		Taux d'équipement en Zus
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	%
Ouvert aux scolaires	5 931	66	28 155	57	61 395	52	139 455	43	4,3
Ouvert aux clubs	4 555	51	29 087	59	72 894	62	192 988	59	2,4
Ouvert aux individuels	3 638	40	20 703	42	52 181	44	185 281	57	2,0
Accès libre	2 442	27	8 857	18	25 913	22	114 954	35	

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 66% des équipements en Zus sont ouverts aux scolaires. Les cases colorées en vert montrent une proportion plus forte que sur l'ensemble des équipements sportifs et les cases colorées en bleu montrent une proportion plus faible par rapport à l'ensemble des équipements sportifs.

4/ **Caractéristiques des équipements**

4.1 **Nature des équipements**

Tableau 8 : Principaux équipements sportifs dont sont équipées les Zus

Type d'équipement	% de Zus équipées	% Zus + zone tampon de 1000 m équipées
Plateau EPS	78	96
Salle multisports	73	97
Terrain de grands jeux	60	92
Petits jeux extérieurs	49	81
Salle ou terrain spécialisé	45	80
Salle de combat	42	85
Boulodrome	33	84
Équipements d'activité de forme et de santé	30	83
Salle non spécialisée	25	59
Court de tennis	22	82
Piscine	21	67
Structure artificielle d'escalade	18	57

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 78% des Zus sont équipées de plateaux EPS. Ce taux atteint 96% si l'on considère, en plus de la Zus, une couronne de 1000 m alentour.

Au total, 88 types d'équipements sont représentés dans les Zus sur les 161 recensés en France par le Recensement des équipements sportifs (RES), contre 158 types d'équipements différents au sein des **unités urbaines ayant des Zus** (et 154 types différents dans les zones hors Zus de communes avec Zus). Les types d'équipements absents des Zus sont notamment des équipements peu nombreux dans les zones urbaines tels que les circuits, les golfs, les équipements nautiques, les sites ULM, les sites de via ferrata, d'acrobranche, les refuges, les équipements pour la pratique de l'équitation ou encore les arènes, les hippodromes...

Les équipements les plus répandus dans les Zus sont les plateaux EPS, les salles multisports, et les terrains extérieurs de petits jeux où ils représentent respectivement 18%, 13% et 12% des équipements. Ils sont beaucoup plus nombreux, en proportion, qu'ailleurs en

France, que ce soit dans les zones hors Zus des mêmes communes ou dans leurs unités urbaines (tableau 6). Les salles de combats sont également légèrement sur-représentées mais ne constituent que 5% des équipements sportifs.

Éclairage de la direction des sports

On peut supposer un lien de cause à effet entre la surreprésentation des plateaux EPS en Zus et le faible coût d'investissement et de fonctionnement que représente ce type d'équipement.

La surreprésentation des salles multisports peut par ailleurs laisser penser que les politiques de développement ou de gestion des équipements sportifs répondent avant tout aux besoins primordiaux en termes de pratique sportive, notamment en ce qui concerne les conditions nécessaires au respect du programme scolaire en EPS et la pluralité des activités à enseigner.

Tableau 9 : Les types d'équipements les plus répandus dans les Zus

Type d'équipement	Équipements en Zus		Équipements hors Zus dans commune avec Zus		Équipements des unités urbaines avec Zus		Ensemble des équipements sportifs		Taux d'équipement en Zus
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	%
Plateau EPS	1 592	18	4 089	8	10 143	9	21 093	7	7,5
Salle multisports	1 149	13	4 497	9	9 684	8	17 680	5	6,5
Terrain extérieur de petits jeux collectifs	1 105	12	3 936	8	8 025	7	15 830	5	7,0
Terrain de grands jeux	1 023	11	6 209	13	15 662	13	44 409	14	2,3
Court de tennis	672	7	6 712	14	17 636	15	41 616	13	1,6
Salle ou terrain spécialisé	642	7	4 198	9	8 697	7	14 563	4	4,4
Salle de combat	462	5	1 633	3	4 002	3	7 019	2	6,6
Boulodrome	444	5	2 534	5	7 023	6	27 756	9	1,6
Équipement d'activités de forme et de santé	350	4	3 696	7	6 653	6	10 014	3	3,5
Salle non spécialisée	292	3	1 219	2	3 576	3	15 162	5	1,9
Bassin de natation	251	3	1 414	3	2 793	2	6 329	2	4,0
Structure Artificielle d'Escalade	177	2	699	1	1 446	1	2 688	1	6,6
Autres	833	9	8 479	17	22 370	19	100 219	31	0,8
Ensemble	8 992	100	49 315	100	117 710	100	324 378	100	2,8

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 18% des équipements en Zus sont des plateaux EPS. Les cases colorées en vert montrent une proportion plus forte que sur l'ensemble des équipements sportifs et les cases colorées en bleu montrent une proportion plus faible par rapport à l'ensemble des équipements sportifs.

4.2 Type d'activités praticables

Les activités les plus souvent praticables en Zus sont d'abord des sports d'équipes (basket-ball, handball, football, volley-ball), et ils le sont plus souvent qu'ailleurs en France. Ce constat est naturellement à mettre en lien avec la nature des équipements surreprésentés dans les Zus (plateaux d'EPS et salles multisports).

Parmi les 10 activités les plus souvent praticables figurent par ailleurs la gymnastique, le tennis, les arts martiaux, le badminton et la danse.

Tableau 10 : Principales activités praticables

Principales activités praticables	Équipements en Zus		Équipements hors Zus dans commune avec Zus		Équipements des unités urbaines avec Zus		Ensemble des équipements sportifs		Taux d'équipements en Zus
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	%
Basket	2 703	30	8 184	17	18 601	16	38 679	12	7,0
Hand-Ball	2 141	24	6 306	13	14 223	12	28 356	9	7,6
Football	2 100	23	7 932	16	19 759	17	53 984	17	3,9
Volley-Ball	1 057	12	4 181	9	9 441	8	19 788	6	5,3
Gymnastique	1 013	11	5 024	10	10 890	9	27 381	8	3,7
Tennis	995	11	7 573	15	19 653	17	49 692	15	2,0
Arts martiaux	851	10	3 435	7	8 267	7	15 430	5	5,5
Badminton	627	7	2 647	5	5 459	5	10 897	3	5,8
Natation	445	5	2 492	5	4 828	4	10 892	3	4,1
Danse	427	5	2 357	5	5 066	4	10 335	3	4,1
Pétanque et jeux de boules	402	5	2 559	5	6 717	6	27 820	9	1,4
Activité de forme et de santé	387	4	3 305	7	6 546	6	12 149	4	3,2
Musculation	290	3	2 318	5	4 139	4	6 392	2	4,5
Boxe	274	3	894	2	1 784	2	2 526	1	10,8
Ensemble	8 992		49 315		117 710		324 378		

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : Le basket est praticable dans 2 703 équipements sportifs situés en Zus, c'est-à-dire que 30% des équipements de Zus permettent la pratique du basket. Les cases colorées en vert montrent une proportion plus forte que sur l'ensemble des équipements sportifs et les cases colorées en bleu montrent une proportion plus faible par rapport à l'ensemble des équipements sportifs.

Les équipements permettant plusieurs pratiques différentes, tels que les salles multisports, les terrains extérieurs et les plateaux EPS étant surreprésentés en Zus, le **nombre d'activités praticables par équipement y est logiquement plus élevé qu'ailleurs en France.**

Tableau 11 : Nombre d'activités praticables par équipement

Nombre d'activités praticables par équipement	Équipements en Zus		Équipements hors Zus dans commune avec Zus		Équipements des unités urbaines avec Zus		Ensemble des équipements sportifs		Taux d'équipements en Zus
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	%
1	4 447	55	28 491	65	68 273	66	206 313	70	2,2
2	1 475	18	6 907	16	15 371	15	40 106	14	3,7
3	1 096	14	4 111	9	9 624	9	24 574	8	4,5
4 ou +	455	6	4 596	10	4 394	4	10 150	3	4,5
Total	8 101	100	44 105	100	103 421	100	294 103	100	2,8

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 55% des équipements sportifs en Zus ne permettent la pratique que d'une seule activité. Les cases colorées en vert montrent une proportion plus forte que sur l'ensemble des équipements sportifs et les cases colorées en bleu montrent une proportion plus faible par rapport à l'ensemble des équipements sportifs.

4.3 Qualité, confort et convivialité des équipements

Ces trois dimensions – qualité de l'espace de pratique, confort et convivialité – sont illustrées par les caractéristiques suivantes :

- Qualité:
 - Ancienneté des équipements : année de mise en service
 - Qualité du bâti : couverture, nature du sol
 - Accessibilité de l'aire de pratique aux personnes handicapées
 - Démarche environnementale
- Confort :
 - Existence de vestiaires sportifs et nombre de vestiaires
 - Existence de sanitaires sportifs
 - Équipement chauffé
 - Vestiaires chauffés
 - Existence de sanitaires publics
- Convivialité :
 - Existence d'une salle de réunion
 - Existence d'une buvette
 - Nombre de places assises en tribune

4.3.1 Qualité

L'âge des équipements sportifs en Zus est comparable à celui des autres équipements des mêmes communes. L'année de mise en service n'est cependant qu'un indicateur imparfait de la qualité des équipements dans la mesure où il ne tient pas compte des rénovations qui ont pu avoir lieu récemment⁹. Les équipements faisant l'objet d'une démarche environnementale (certification HQE) sont en revanche peu nombreux et sont répartis de la même façon dans les différents tissus urbains (tableau 9).

La qualité de l'espace de pratique s'apprécie également au travers de la nature des sols et de l'existence ou non d'une couverture (toiture). Dans ce sens les équipements en Zus offrent une plus grande part d'équipements découverts (59% contre 56% dans l'ensemble des unités urbaines avec Zus), et dont le sol est en bitume (29% contre 18%). Les revêtements synthétiques sont globalement un peu plus répandus également (30% contre 23%). Si ces caractéristiques sont dans l'ensemble plus souvent celles d'équipements urbains, les équipements de Zus sont néanmoins un peu moins bien lotis que les autres, ce qui est à mettre en lien avec la surreprésentation des plateaux EPS et des terrains extérieurs.

⁹ La fiabilité de cette information, relevée dans le cadre du RES, n'est pas suffisante pour en permettre son exploitation à un niveau infra-communale.

La majeure partie des équipements sportifs en Zus sont accessibles par les transports en commun (78%), une caractéristique qui reflète aussi leur implantation dans des zones urbanisées et relativement bien desservies, car c'est aussi le cas des autres équipements des mêmes communes (75%) ou plus généralement pour ceux situés dans les unités urbaines avec Zus (72%).

Les équipements dont l'aire de pratique est accessible aux personnes handicapées sont un peu plus nombreux dans les Zus (58% contre 54% des autres équipements des mêmes communes).

Tableau 12 : Qualité de l'espace de pratique

	Équipements en Zus		Équipements hors Zus dans commune avec Zus		Équipements des unités urbaines avec Zus		Ensemble des équipements sportifs		Taux d'équipement en Zus
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	%
Année de mise en service									
Avant 1975	2 424	29	13 866	30	26 963	24	61 955	21	3,9
1975 et 1984	1 801	21	9 612	21	23 775	21	59 519	20	3
Entre 1985 et 1994	1 628	19	9 477	21	24 966	23	74 263	25	2,2
Entre 1995 et 2004	1 776	21	9 215	20	24 166	22	75 892	25	2,3
En 2005 ou après	774	9	4 058	9	10 993	10	30 074	10	2,6
Total	8 403	100	46 228	100	110 863	100	301 703	100	2,8
Démarche environnementale (norme HQE)	285	3	2 141	4	5 066	4	14 189	4	2,0
Couverture									
Découvert	5 326	59	26 528	54	66 476	56	178 152	55	3,0
Intérieur	3 465	39	19 581	40	41 830	36	82 133	25	4,2
Total	8 940	100	48 979	100	116 803	100	320 939	100	2,8
Nature du sol									
Synthétique (hors gazon)	2 652	30	12 000	25	26 687	23	47 523	15	5,6
Bitume	2 571	29	9 299	19	20 612	18	46 647	15	5,5
Béton	768	9	5 381	11	14 090	12	33 604	10	2,3
Stabilisé/cendrée	739	8	3 686	8	8 850	8	24 138	8	3,1
Gazon naturel	570	6	4 608	9	12 386	11	41 404	13	1,4
Parquet	540	6	4 344	9	8 536	7	16 282	5	3,3
Carrelage	346	4	2 051	4	4 462	4	13 119	4	2,6
Gazon synthétique	310	3	1 087	2	2 706	2	4 675	1	6,6
Sable	161	2	1 959	4	5 867	5	23 476	7	0,7
Surface naturelle	128	1	2 619	5	8 232	7	60 982	19	0,2
Terre battue	125	1	1 677	3	3 802	3	7 132	2	1,8
Glace	12	0	78	0	120	0	676	0	1,8
Métal	8	0	37	0	83	0	195	0	4,1
Bois	8	0	76	0	148	0	438	0	1,8
Sciure/copeaux	1	0	26	0	82	0	289	0	0,3
Autre	1	0	51	0	140	0	359	0	0,3
Total	8 940	100	48 979	100	116 803	100	320 939	100	2,8
Accessible en transport en commun	7 052	78	36 759	75	84 889	72	162 746	50	4,3
Accessibilité handicapés	5 197	58	26 736	54	63 886	54	166 976	51	3,1

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 29% des équipements en Zus ont été mis en service avant 1975. Les cases colorées en vert montrent une proportion plus forte que sur l'ensemble des équipements sportifs et les cases colorées en bleu montrent une proportion plus faible par rapport à l'ensemble des équipements sportifs.

Éclairage du comité d'experts

La différence qualitative des équipements sportifs en Zus par rapport aux autres équipements de leur agglomération est caractérisée en particulier par les sols. On constate notamment la surreprésentation du bitume et du synthétique (hors gazon), reflétant la surreprésentation des plateaux EPS.

Enfin, la part d'équipements découverts (sans toiture) est également un peu plus importante en Zus que dans les unités urbaines englobantes.

4.3.2 Confort

Les Zus offrent des espaces de pratiques relativement peu équipés en vestiaires et sanitaires (sportifs et publics), ce qui ne favorise pas la pratique féminine (disposer d'au moins deux vestiaires étant perçu comme étant un facteur favorisant la pratique féminine). Cependant, il est à noter que 41% des équipements en Zus sont chauffés contre 37% pour ceux de leurs unités urbaines.

Tableau 13 : Confort des équipements

	Équipements en Zus		Équipements hors Zus dans commune avec Zus		Équipements des unités urbaines avec Zus		Ensemble des équipements sportifs		Taux d'équipement en Zus
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	%
Équipement chauffé	3 687	41	20 318	41	43 756	37	91 968	28	4,0
Présence de vestiaires sportifs	5 011	56	31 792	64	70 009	59	139 279	43	3,6
Nombre de vestiaires sportifs									
Aucun vestiaire	3 903	43	17 119	35	46 513	40	180 573	56	2,2
Un vestiaire	388	4	2 701	5	7 164	6	19 253	6	
Plusieurs vestiaires	4 623	51	29 091	59	62 845	53	120 026	37	5,0
Vestiaires chauffés	4 615	51	29 709	60	64 534	55	125 499	39	3,7
Vestiaires arbitres	2 257	25	13 118	27	29 197	25	67 162	21	3,4
Sanitaires sportifs	5 020	56	31 491	64	68 940	59	143 993	44	3,5
Présence de sanitaires publics	4 238	47	25 253	51	60 413	51	149 870	46	2,8

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 41% des équipements sportifs en Zus sont chauffés. Les cases colorées en vert montrent une proportion plus forte que sur l'ensemble des équipements sportifs et les cases colorées en bleu montrent une proportion plus faible par rapport à l'ensemble des équipements sportifs.

4.3.3 Convivialité

La « convivialité des équipements sportifs » est mesurée ici par la présence d'éléments permettant, au-delà de la pratique d'une activité sportive, l'accueil des publics autres que sportifs. Un lieu destiné aux adultes accompagnant des enfants lors d'entraînement facilitera par exemple les échanges entre adultes, autour de la pratique associative de leur enfant.

Les équipements en Zus disposent un peu moins souvent d'une salle de réunion (12% contre 15%) ou d'une buvette (7% contre 13%).

La présence et le nombre de places assises en tribune en revanche ne diffèrent pas entre les Zus et les autres zones urbanisées : seuls 9% des équipements ont des places en tribunes et les capacités sont équivalentes.

Tableau 14 : Convivialité de l'équipement

	Équipements en Zus		Équipements hors Zus dans commune avec Zus		Équipements des unités urbaines avec Zus		Ensemble des équipements sportifs		Taux d'équipement en Zus
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	%
Présence d'une salle de réunion	1 093	12	8 326	17	18 110	15	36 433	11	3,0
Présence d'une buvette	640	7	6 641	13	15 975	14	43 682	13	1,5
Nombre de places assises en tribune									
Aucune	8 093	91	44 579	91	105 924	91	298 879	93	2,7
Moins de 50	51	1	254	1	793	1	2 442	1	2,1
De 50 à 200	233	3	1 122	2	3 179	3	7 528	2	3,1
De 200 à 500	397	4	1 586	3	4 193	4	7 763	2	5,1
De 500 à 1 000	78	1	603	1	1 210	1	1 940	1	4,0
De 1 000 à 10 000	60	1	564	1	905	1	1 270	0	4,7
Plus de 10 000	4	0	74	0	97	0	113	0	3,5
Total	8 916	100	48 782	100	116 301	100	319 935	100	3

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 12% des équipements sportifs en Zus sont dotés d'une salle de réunion. Les cases colorées en vert montrent une proportion plus forte que sur l'ensemble des équipements sportifs et les cases colorées en bleu montrent une proportion plus faible par rapport à l'ensemble des équipements sportifs.

II Caractérisation des Zus en termes d'offre d'équipements sportifs et typologie

Au-delà de l'intérêt de la caractérisation plus détaillée des Zus, cette partie vise à réaliser une analyse qui permette de dessiner les grands types de Zus au regard de leur offre en équipements sportifs et notamment de préciser les caractéristiques qui les distinguent le plus entre elles. Cette typologie appuiera la sélection des territoires d'investigation pour l'étude qualitative.

1/ Caractérisation des Zus en termes d'offre d'équipements sportifs¹⁰

1.1 Niveau d'équipements

Les Zus comptent **en moyenne 13 équipements sportifs** et 7 équipements de type différent. En prenant en compte les équipements situés dans une couronne de 1000 m¹¹, on recense en moyenne 14 équipements sportifs « à proximité » des Zus.

Parmi les 750 Zus de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, **67 Zus ne disposent d'aucun équipement sportif sur leur territoire**. Elles sont réparties dans 40 départements dont 5 en Seine-Saint-Denis, 5 dans le Nord et 4 dans l'Aube. 65 de ces Zus comptent toutefois au moins un équipement sportif à moins de 500m

Tableau 15 : Distance à l'équipement sportif le plus proche pour les Zus sans équipement sportif (en m)

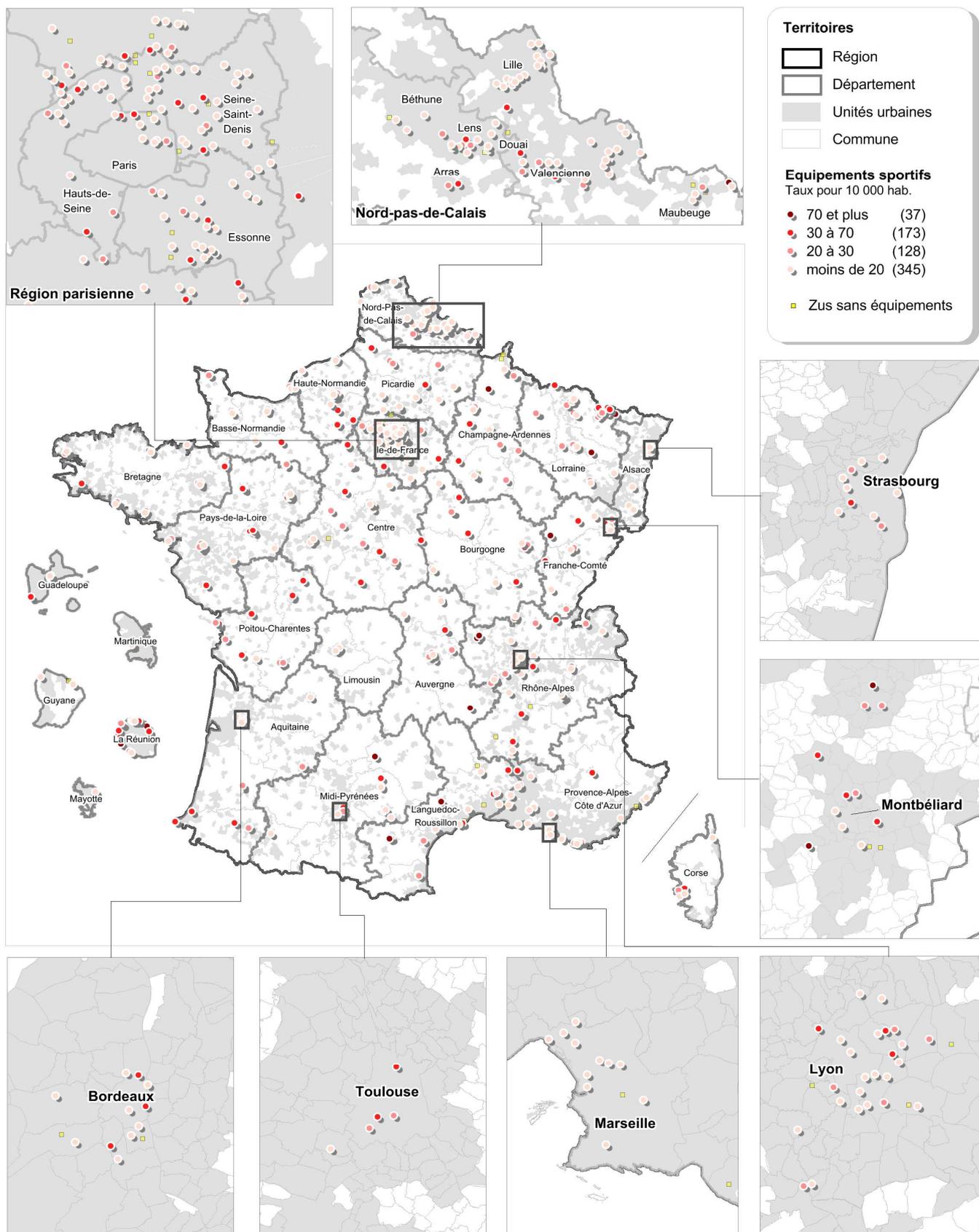
Distance	Nb de Zus	%	% cumulés
Moins de 100 m	41	60	61
100 à 200 m	12	18	79
200 à 300 m	6	9	88
300 à 400 m	5	7	96
400 à 500 m	1	1	97
500 m ou plus	2	3	100
Total	67	100	

Note de lecture : 97% des Zus sans équipements sportifs comptent au moins un équipement sportif à moins de 500m.

¹⁰ Les tableaux relatifs à cette première partie se trouvent en annexe 4.

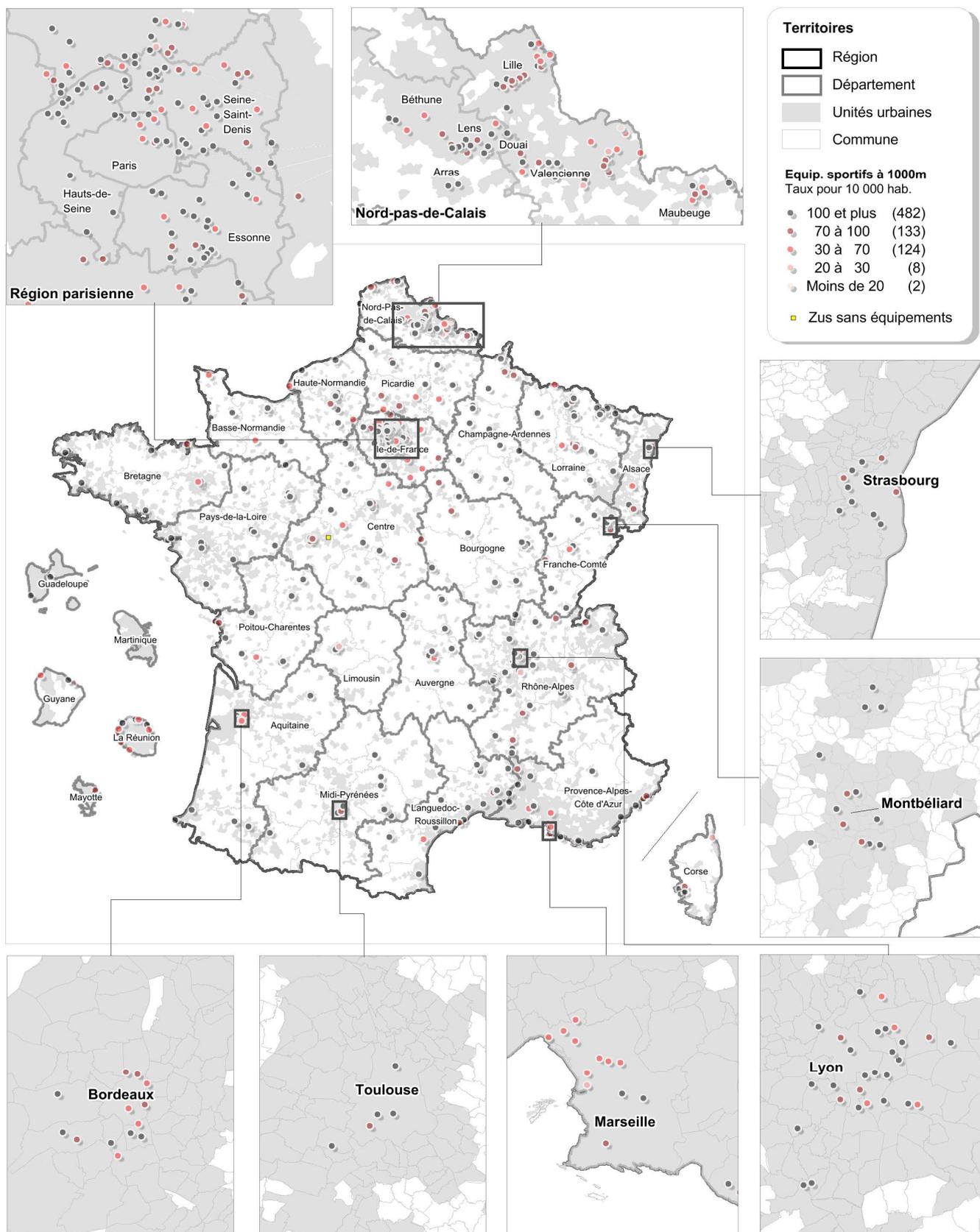
¹¹ Couronne de 1000 mètres à vol d'oiseau autour de chaque Zus.

Carte 1 : Taux d'équipement de la Zus pour 10 000 habitants



Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Carte 2 : Taux d'équipement de la Zus et sa couronne de 1000 m pour 10000 habitants



Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

1.2 Gestion des équipements et ouverture aux publics

Près de deux tiers des Zus¹² (61%) ont plus de 75% de leurs équipements gérés par la commune. Une Zus sur dix n'a aucun équipement géré par la commune.

Les équipements sportifs sont plus souvent ouverts aux scolaires qu'aux individuels.

Dans deux tiers des Zus plus de 50% des équipements sportifs sont ouverts aux scolaires. Dans la moitié des Zus plus de 50% des équipements sont ouverts aux clubs et enfin dans moins de la moitié des Zus plus de 50% des équipements sont ouverts aux individuels.

1.3 Caractéristiques des équipements

1.3.1 Qualité

Les deux tiers des Zus ont plus de 50% de leurs équipements découverts. La moitié des Zus ont plus de 50% de leurs équipements dotés de plusieurs vestiaires. Enfin, plus de la moitié des Zus ont plus de 50% de leurs équipements accessibles aux handicapés moteurs et sensoriels, une Zus sur dix n'a aucun équipement accessible aux handicapés moteurs et sensoriels. Plus d'un tiers des Zus n'a aucun équipement gardienné.

Seule une Zus sur quatre a vu plus de 50% de ses équipements sportifs mis en service après 1995. Très peu de Zus ont des équipements mis en service avant 1945, et pour une seule Zus, l'ensemble de ses équipements a été mis en service avant 1945.

Les natures de sols les plus souvent rencontrées sont le synthétique et le bitume. Le parquet est très peu présent dans les Zus et n'est pas représentés dans plus de la moitié des Zus.

1.3.2 La convivialité

Les lieux de convivialité dans les équipements sportifs en Zus sont peu présents. Les trois quart des Zus n'ont aucune buvette dans leurs équipements sportifs et près des deux tiers des Zus n'ont pas d'équipements sportifs disposant de salle de réunion.

¹² **Les Zus sans équipement ne sont pas intégrées aux analyses**

2/ Typologie des Zus

2.1 Indicateurs retenus pour la typologie

2.1.1 Variables explicatives

Les analyses mises en œuvre pour la typologie (annexe 1) ont conduit à retenir **15 indicateurs** qui illustrent les différentes dimensions d'intérêt (voir tableau ci-dessous).

Encadré méthodologique

L'élaboration d'une typologie débute par le choix des indicateurs discriminants. Ce choix est guidé par des considérations statistiques, mais aussi en lien avec les objectifs de l'étude.

C'est donc un processus itératif. Partant de l'ensemble des indicateurs analysés dans le volet descriptif, on ne conserve au final que les indicateurs qui sont discriminants pour différencier des Zus. On écarte ainsi progressivement les indicateurs qui n'apportent pas d'information supplémentaire, soit parce qu'ils sont très corrélés aux indicateurs conservés, soit parce que les Zus ne sont pas très différentes au regard de ces indicateurs. On peut ainsi analyser distinctement les différences entre les regroupements obtenus.

Tableau 16 : Indicateurs retenus pour la typologie

Dimension	Indicateurs retenus
Niveau d'équipement	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants dans la Zus Nombre d'équipements pour 10 000 habitants dans l'unité urbaine de la Zus Proportion d'équipements dans la couronne de 1000 m (n1000/nbeqt1000)
Gestion	Gérés par une commune* Gérés par la région, le département ou un EPCI*
Qualité	Découverts* Avec plusieurs vestiaires* Avec aire de pratique accessible aux personnes handicapées* Mis en service entre 1975 et 1994* Mis en service en 1995 ou après*
Publics	Ouverts aux scolaires* Ouverts aux clubs* En accès libre*
Convivialité	Disposant d'une salle de réunion*
Accès	Accessibles en transports en commun*

*Proportion d'équipements dans la Zus

2.1.2 Variables descriptives

En plus des variables caractérisant les équipements sportifs, des variables de contexte ont été mobilisées pour l'analyse descriptive des classes (annexe II).

Tableau 17 : Les indicateurs socio-économiques des Zus

Thème	Indicateurs descriptifs
Démographie	Population de la Zus Surface de la Zus (en km ²) Densité de population de la Zus Population de l'unité urbaine de la Zus Indicateur de comparaison de densité urbaine (plus dense, moins dense, aussi dense que la couronne de 300 m)
Socio-économique	Proportion de jeunes dans la Zus Proportion de chômeurs de catégorie A dans la population de la Zus Taux d'allocataires de minima sociaux dans la population de la Zus Revenu fiscal moyen dans la Zus Part de la population à bas revenu de la Zus Part de la population en emploi précaire Part de la population sans diplôme dans la Zus Part de la population étrangère dans la Zus Indicateur comparaison revenus voisinage (il rapporte le revenu médian par unité de consommation du quartier à celui de la couronne de 300 m)
Taux d'équipement	Nombre d'équipements pour 1000 élèves résidents dans la Zus et scolarisés en collège ou lycée Nombre d'équipements pour 1000 licences de résidents de la Zus
Anru	Indicateur de convention ANRU (2003-2012)

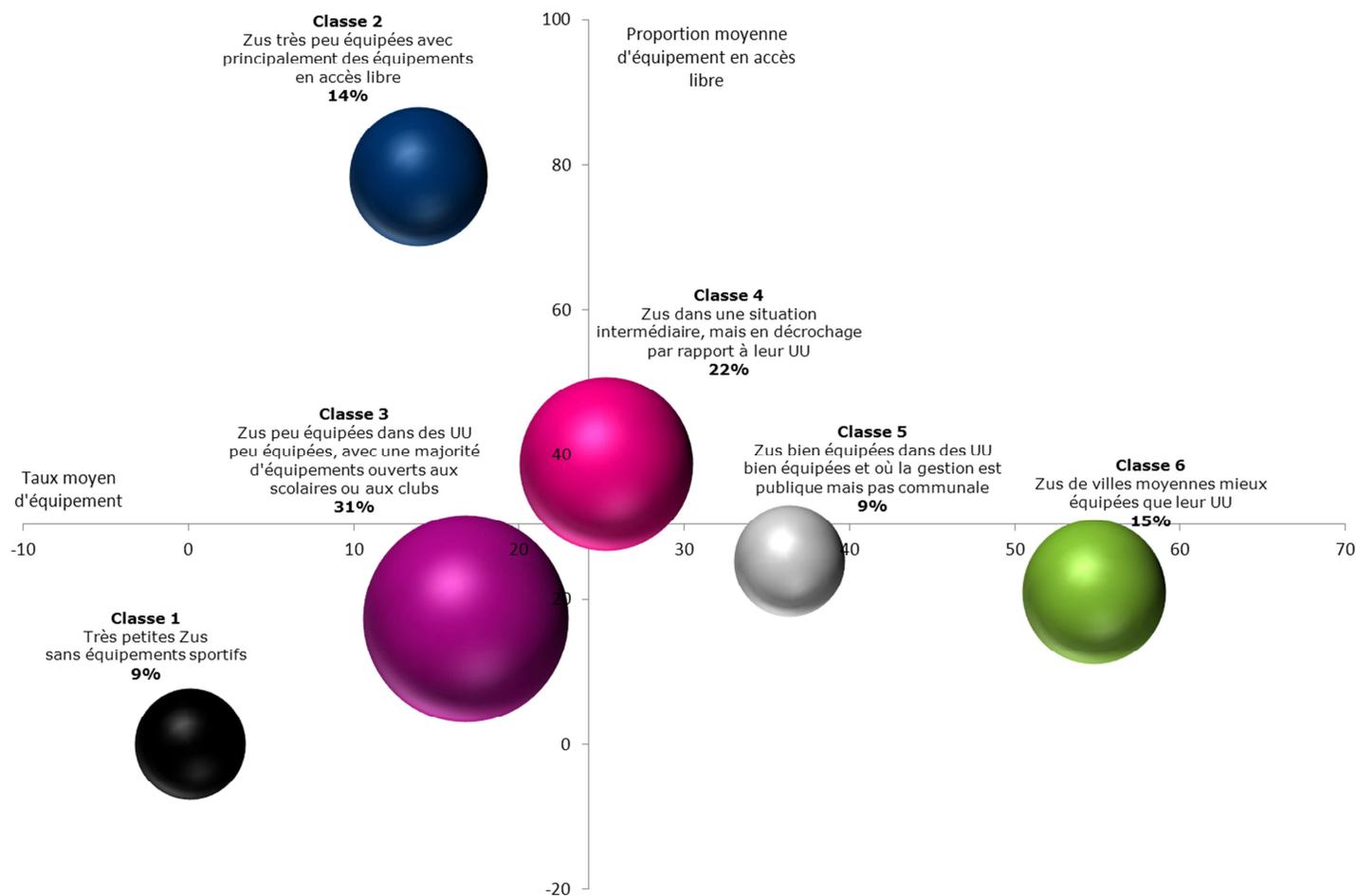
2.2 Une typologie des Zus en 6 classes

La méthode a conduit à retenir 6 classes de Zus qui mettent en évidence les dimensions discriminantes.

Trois classes aux caractéristiques bien définies ressortent parfaitement : les Zus sans équipements (**classe 1**), les Zus très faiblement équipées (**classe 2**) et les Zus très équipées (**classe 6**). Elles représentent 38% des zones. Les trois autres classes se distinguent par leur niveau d'équipement et celui de leur unité urbaine, le type de gestionnaire et la qualité des équipements.

On n'observe pas de différence notable entre les classes en termes de part de chômage (8,5%) et proportion d'allocataires de la Caf (27%) dans la population résidant en Zus, ou encore de proportion de jeunes (39%).

**Graphique 1 : Représentation des 6 classes de la typologie selon deux axes :
taux moyen d'équipement et proportion moyenne d'équipement en accès libre**



Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Guide de lecture : L'intersection de l'axe des abscisses et des ordonnées représente les moyennes sur l'ensemble des 750 Zus. Le taux moyen d'équipement est de 24,2% et la proportion moyenne d'équipement en accès libre est de 78,4%. Pour exemple : la classe 2 a un taux moyen d'équipement de 13,9 et une proportion moyenne d'équipement en accès libre de 78,4%.

❖ **Classe 1 : Très petites Zus sans équipement sportif (68 Zus)**

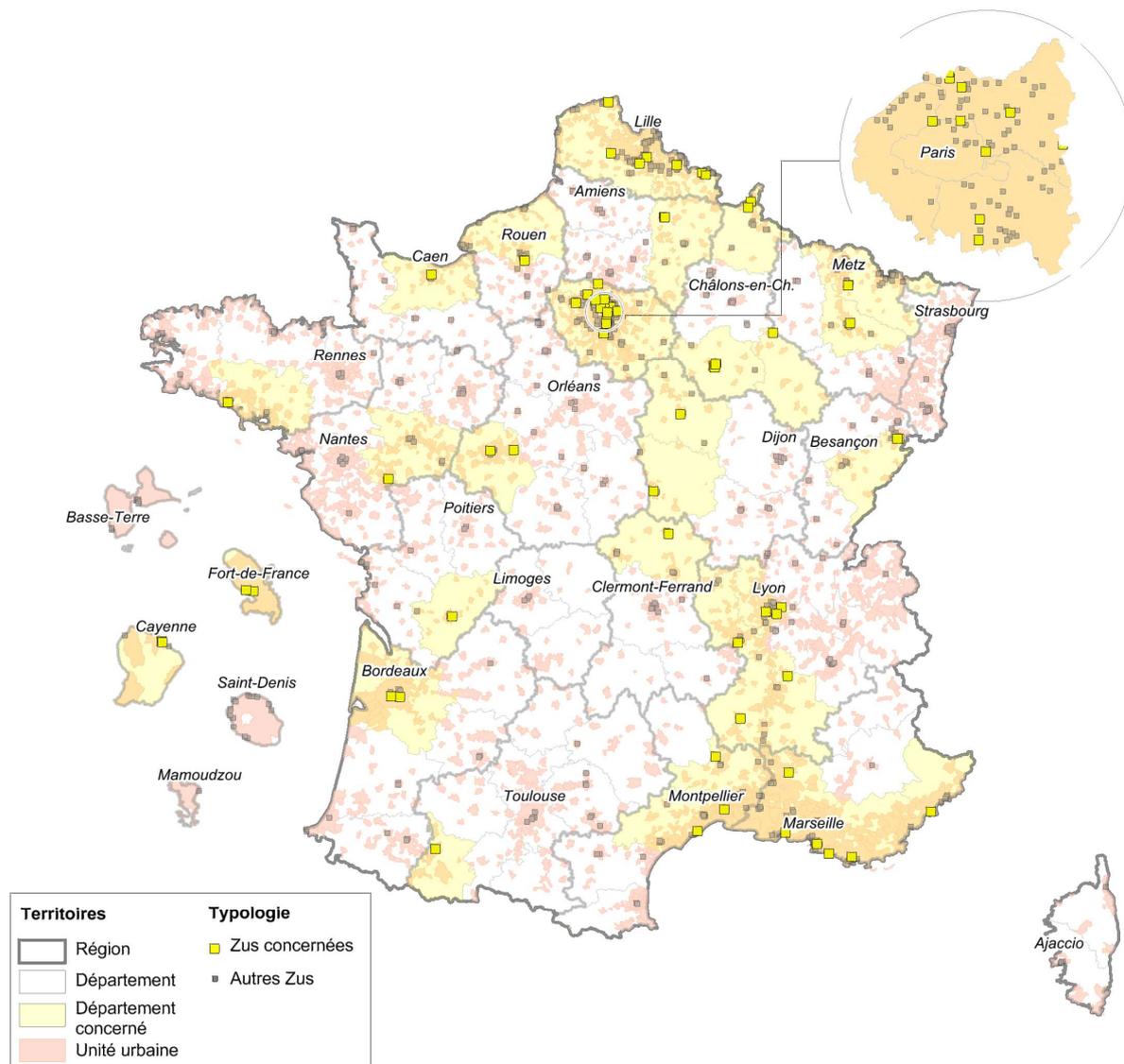
Ce sont de petites Zus (0,22 km², 2 100 habitants en moyenne) avec une très forte densité de population (environ 15 000 habitants au km²). On fait donc l'hypothèse que le foncier disponible est très rare dans ces quartiers qui sont principalement des zones d'habitation.

Ces Zus se situent majoritairement dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants (21% en région parisienne et 37% de plus de 200 000 habitants).

Ces Zus se situent dans la moyenne en termes de revenus fiscaux des ménages, (comme les classes 4 et 5), et seule 1 Zus sur 3 a fait l'objet d'une convention ANRU entre 2003 et 2012 (contre 6 sur 10 dans les autres classes – sauf la 2).

Une Zus de cette classe ,située à Clichy dans les Hauts de Seine, dispose d'équipements sportifs. Le fait qu'elle soit classée avec les Zus n'en comportant pas indique qu'elle s'en rapproche fortement au regard des indicateurs qui ont servi à réaliser la typologie : des proportions d'équipements de qualité ou confortables très faibles et une situation similaire au regard de son unité urbaine.

Carte 3 : Localisation des Zus de la classe 1



Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

❖ **Classe 2 : Zus très peu équipées avec principalement des équipements en accès libre (104 Zus)**

Les Zus de la classe 2 ont un très faible taux d'équipement pour 10 000 habitants (14 contre 27 pour la moyenne des Zus) et disposent principalement d'équipements découverts (56 Zus sur 104 n'ont que des équipements découverts) et en accès libre (dans quasiment chacune de ces Zus plus de la moitié des équipements sont en accès libre). Peu d'équipements ont plusieurs vestiaires ou une salle de réunion. De même, peu d'équipements sont ouverts aux clubs ou aux scolaires, et peu d'équipements sont gardiennés.

Ce sont des équipements globalement récents (un quart de ces Zus n'ont que des équipements mis en service à partir de 1995) et majoritairement gérés par des communes (dans les trois quart de

ces Zus, tous les équipements sont gérés par les communes).

Typiquement ce sont des Zus avec au moins 1 plateau EPS (la moitié en a un 1 seul, 14 n'en ont pas du tout) ; 40% de ces Zus ont des terrains de grand jeu et 40% ont des terrains extérieurs de petits jeux collectifs. Une trentaine dispose d'1 à 2 salles de combat. Une vingtaine ont 1 boulodrome. Seules 5 ont un court de tennis. Aucune Zus de cette classe ne dispose d'un plateau d'escalade. On compte en moyenne 4 équipements par Zus et des activités praticables peu diversifiées (7activités praticables différentes en moyenne).

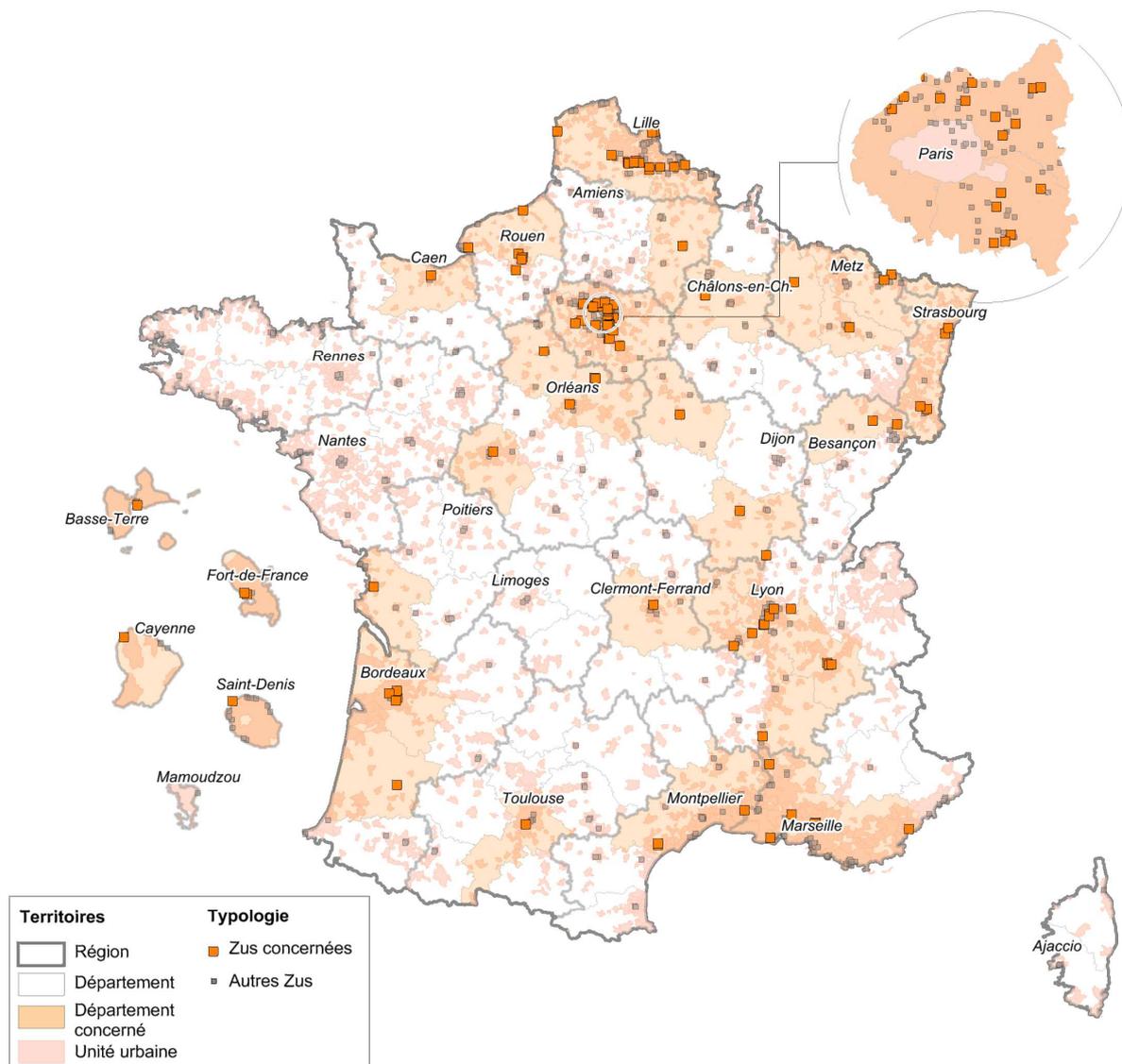
Éclairage du comité d'experts

Au regard des limites d'utilisation des plateaux EPS pour la pratique scolaire et associative, l'offre en équipements sportifs de ces Zus répond essentiellement à une pratique dite « inorganisée ».

Ce sont des petites Zus (0,35 km²), assez denses en population. Situées majoritairement dans des grandes villes (27% en région parisienne et 44% dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants) et des unités urbaines avec un taux d'équipement pour 10 000 habitants en dessous de la moyenne (33 contre 38 des unités urbaines avec Zus). Elles ont un taux d'équipements pour 1 000 élèves scolarisés (17‰) ainsi qu'un taux d'équipement pour 1 000 licences (21‰) en dessous de la moyenne.

Ce sont les Zus qui regroupent une part importante de ménages aux revenus fiscaux plutôt faibles, avec les Zus de la classe 3. Elles ont un peu moins souvent fait l'objet d'une convention ANRU entre 2003 et 2012 : 5 sur 10, contre 6 sur 10 dans les classes suivantes.

Carte 4 : Localisation des Zus de la classe 2



Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

❖ **Classe 3 : Zus peu équipées dans des unités urbaines peu équipées, avec une majorité d'équipements ouverts aux scolaires ou aux clubs (232 Zus)**

C'est la classe la plus grande en nombre de Zus.

Les Zus de cette classe ont un taux d'équipement pour 10 000 habitants relativement faible et le taux d'équipement de leur unité urbaine est très en dessous de la moyenne (27 contre 38 en moyenne pour les unités urbaines avec Zus), plus faible que dans la classe 2.

Ces Zus se caractérisent par la proportion relativement importante d'équipements ouverts aux clubs et aux scolaires, avec plusieurs vestiaires¹³, typiquement des salles multisports, spécialisées, des salles de combat, généralement gardiennés, peu en accès libre.

En moyenne, les Zus de la classe 3 ont plus souvent qu'ailleurs des équipements mis en service entre 1975 et 1994. Le nombre d'activités praticables est dans la moyenne (22).

Éclairage du comité d'experts

Avec plus d'équipements couverts et de salle multisports, et à l'inverse des Zus de la classe 2, l'offre d'équipements sportifs dans les Zus de la classe 3 répond davantage aux besoins de la pratique associative et scolaire.

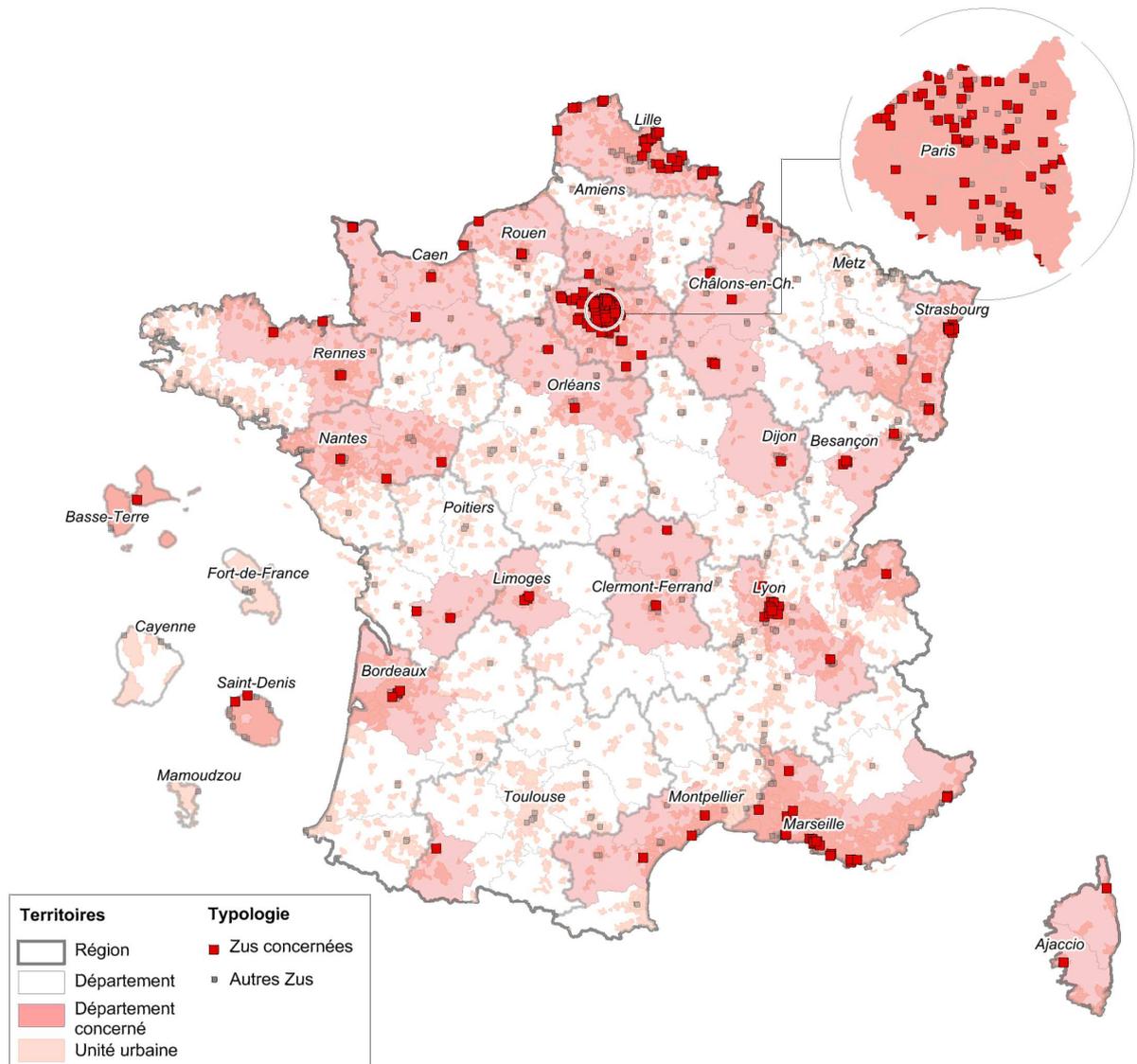
Ce sont des Zus moyennes à grandes (0,72 km²) assez denses en population, situées dans des grandes villes ou en agglomération parisienne (40%). Ce sont les Zus les moins mal loties en termes de revenus car localisées dans de grandes villes, mais elles présentent toutefois un revenu moyen inférieur à celui de leur unité urbaine.

6 Zus sur 10 ont fait l'objet d'une convention ANRU entre 2003 et 2012 (supérieur à la moyenne).

Les Zus de cette classe ont un taux d'équipements pour 1 000 élèves scolarisés (20‰) ainsi qu'un taux d'équipement pour 1 000 licences (21‰) qui sont en dessous de la moyenne (respectivement 32‰ et 29‰).

¹³ Les taux d'équipements par habitants, par élèves résidents dans la Zus ou par licence sont cependant moins élevés que la moyenne.

Carte 5 : Localisation des Zus de la classe 3



Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

❖ **Classe 4 : Zus dans une situation intermédiaire, mais en décrochage par rapport à leur unité urbaine (168 Zus)**

Ces Zus sont dans une situation moyenne au regard d'un grand nombre d'indicateurs. Elles possèdent toutes un grand nombre d'équipements découverts, qui sont en majorité gérés par les communes.

Ces Zus comptent en moyenne 14 équipements chacune et leur nombre d'activités praticables est dans la moyenne (24).

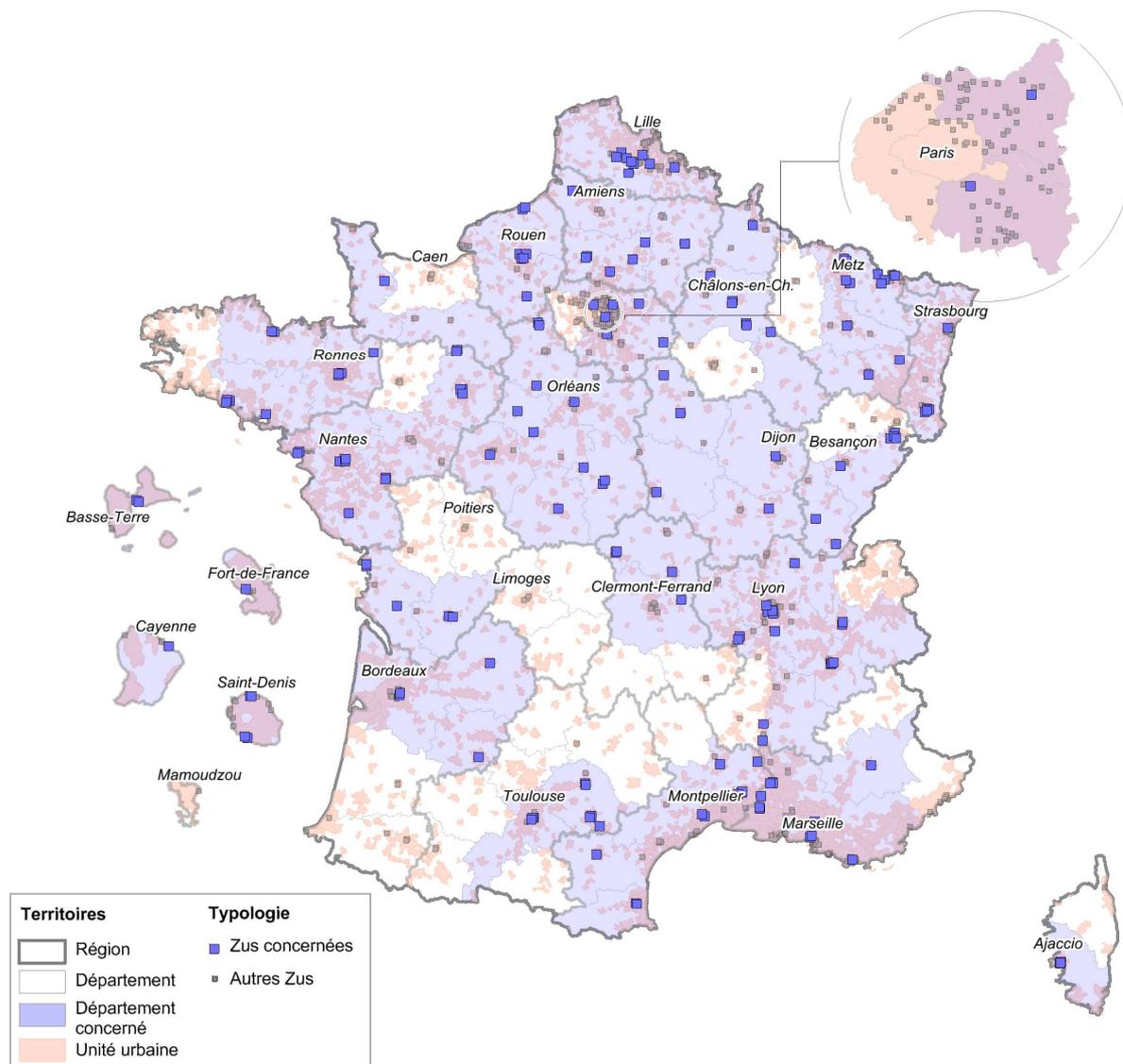
Le taux d'équipement pour 10 000 habitants est dans la moyenne (25). Situées dans des unités urbaines qui ont un taux d'équipement pour 10 000 habitants au-dessus de la moyenne (45 contre 38 en moyenne dans les unités urbaines avec Zus), ces Zus restent en situation de décrochage..

Ce sont des grandes Zus (0,75 km²) avec une densité de population moyenne, plus denses que les zones limitrophes. Ce sont aussi les Zus où la moyenne des revenus fiscaux des ménages est la plus basse.

6 Zus sur 10 font l'objet d'une convention ANRU entre 2003 et 2012 (supérieur à la moyenne).

Les Zus de cette classe ont un taux d'équipements pour 1 000 élèves scolarisés (35‰) ainsi qu'un taux d'équipement pour 1 000 licences (32‰) relativement proche de la moyenne des Zus.

Carte 6 : Localisation des Zus de la classe 4



Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

❖ **Classe 5 : Zus bien équipées dans des unités urbaines bien équipées et où la gestion est publique mais pas communale (64 Zus)**

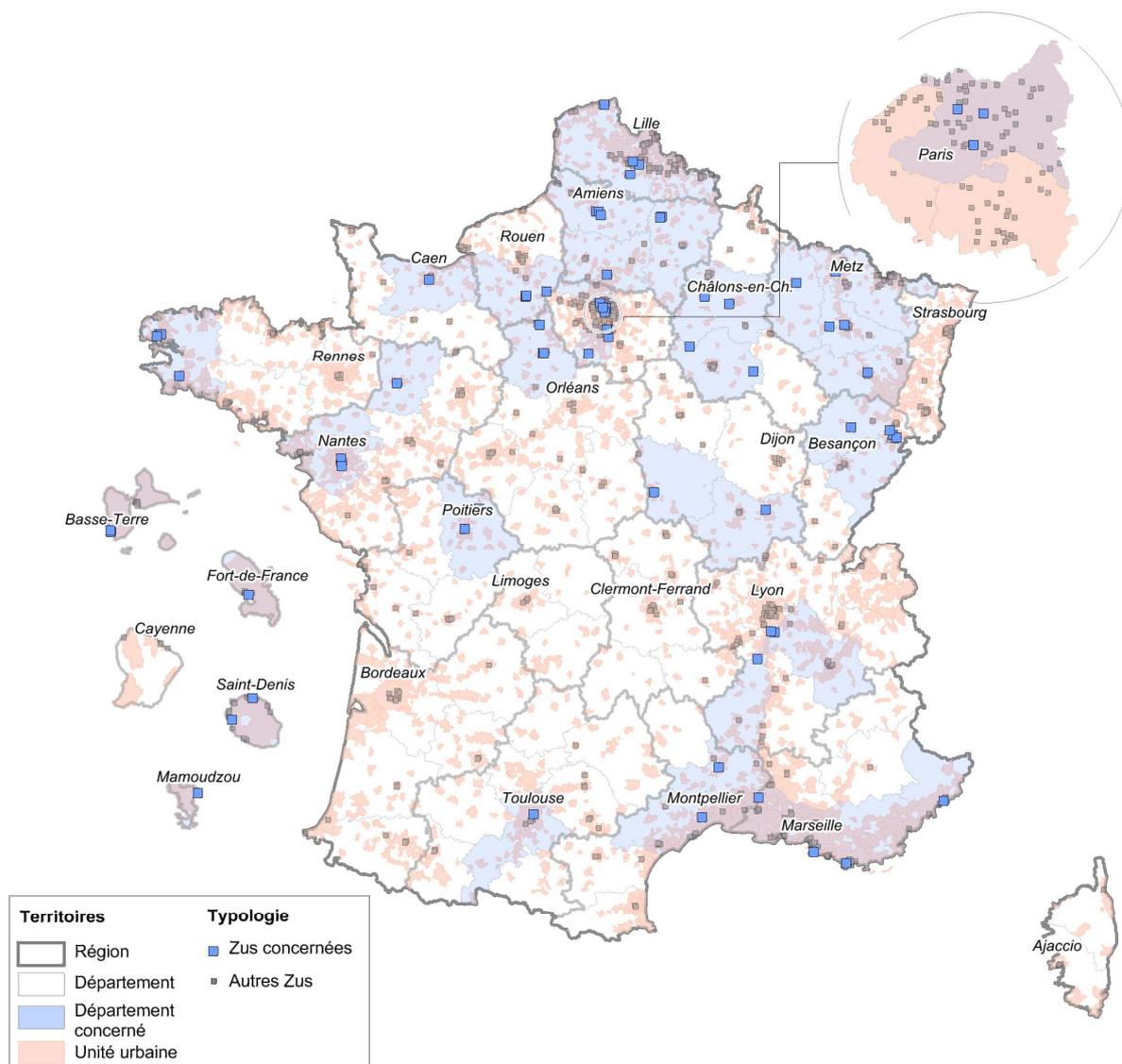
C'est une petite classe où prédominent les équipements gérés par l'État, le département, la région ou un EPCI, c'est-à-dire ni par une commune ni par un gestionnaire privé.

Ce sont des Zus bien équipées avec un taux pour 10 000 habitants supérieur à la moyenne (36). Il en va de même pour le nombre d'équipements par Zus (15) et le nombre d'activités praticables (29).

Ce sont des Zus de taille moyenne (0,68 km², 5000 habitants), avec une densité de population moyenne, situées dans des unités urbaines moyennes (20 000 à 200 000 habitants) ou petites qui ont un taux d'équipement pour 10 000 habitants également au-dessus de la moyenne (44 contre

38 en moyenne). 6 Zus sur 10 ont fait l'objet d'une convention ANRU entre 2003 et 2012 (supérieur à la moyenne). Les Zus de cette classe ont un taux d'équipements pour 1 000 élèves scolarisés (46‰) ainsi qu'un taux d'équipement pour 1 000 licences (36‰) supérieurs à la moyenne des Zus.

Carte 7 : Localisation des Zus de la classe 5



Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

❖ **Classe 6 : Zus de villes moyennes mieux équipées que leur unité urbaine (114 Zus)**

Les Zus de cette classe ont de très forts taux et niveaux d'équipement : 20 équipements en moyenne par Zus et 55 pour 10 000 habitants ; ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Elles présentent une grande variété d'équipements, dont les activités praticables sont également en nombre très supérieur à la moyenne (39).

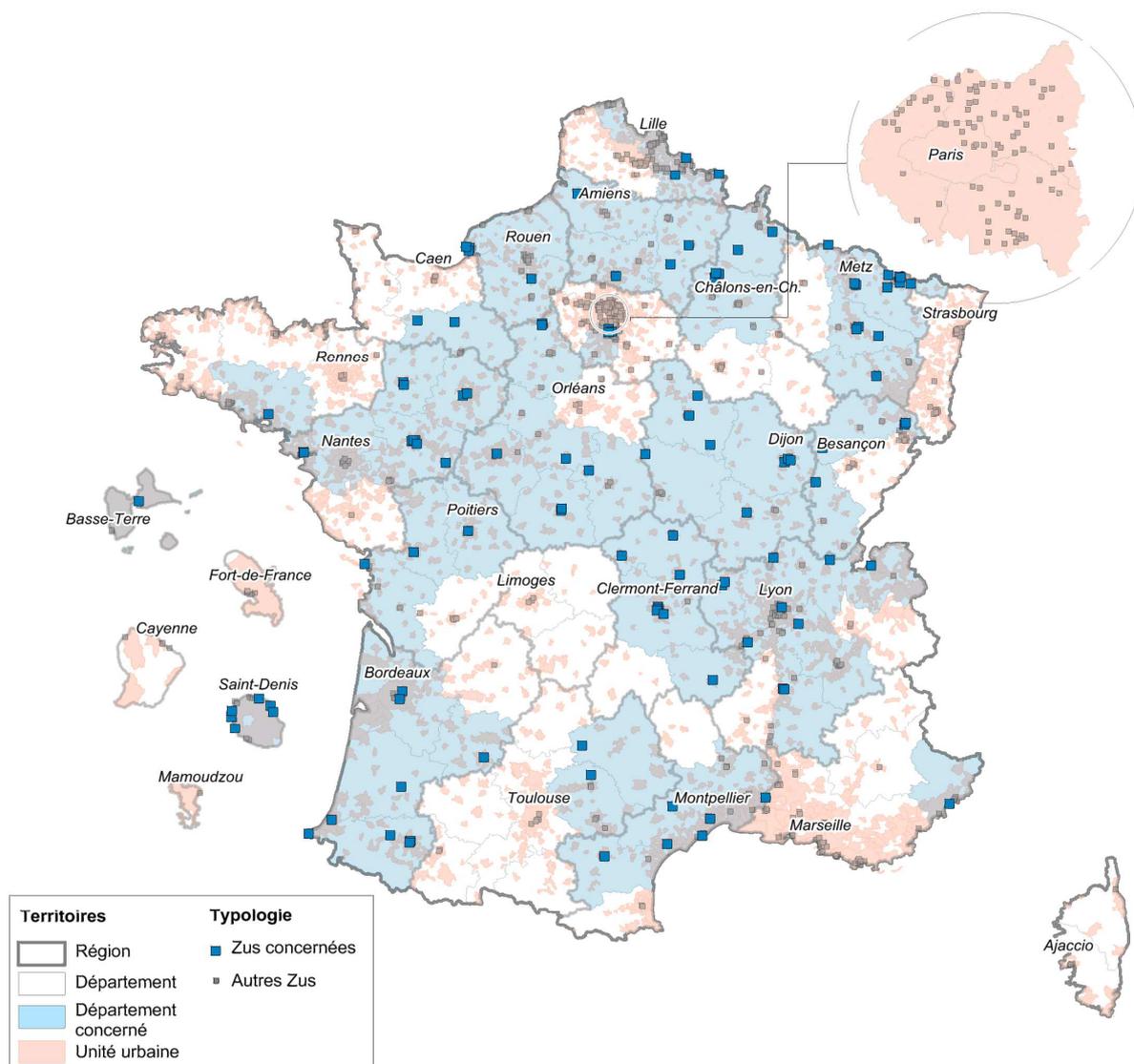
Elles sont situées dans des unités urbaines avec un taux d'équipement pour 10 000 habitants très au-dessus de la moyenne (50 contre 38 en moyenne).

Ce sont de grandes Zus (0,77 km²) comme celles de la classe 4, avec cependant une densité faible car moyennement peuplées (5 000 habitants, 8 000 habitants au km²). Elles sont plus denses que les zones immédiatement limitrophes. Il peut s'agir de quartiers en centre-ville ancien ou de grands ensembles d'habitation séparés du reste de la ville.

6 Zus sur 10 font l'objet d'une convention ANRU entre 2003 et 2012 (supérieur à la moyenne).

Les Zus de cette classe ont un taux moyen d'équipements pour 1 000 élèves scolarisés beaucoup plus élevé que la moyenne (78‰ contre 32‰) ainsi qu'un taux d'équipement pour 1 000 licences le plus élevé des 6 classes (59‰ contre 29‰).

Carte 8 : Localisation des Zus de classe 6



Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

SECONDE PARTIE – Analyse qualitative des freins à la pratique sportive en Zus

L'approche qualitative prolonge l'analyse quantitative. Son objectif est triple :

- identifier les freins à la pratique sportive dans les ZUS ;
- analyser dans quelle mesure ces freins sont liés à l'offre d'équipements sportifs ;
- repérer les leviers liés aux équipements sportifs susceptibles de favoriser le développement du sport pour tous, en direction des publics et des territoires les plus éloignés de la pratique sportive.

L'enquête de terrain a été menée dans six villes et, plus précisément, sur six ZUS, une dans chacune de ces villes. Le choix des ZUS d'enquête et des acteurs à interroger s'est établi selon un double principe :

- une ZUS étudiée pour chaque classe de la typologie quantitative précédemment construite par le CRÉDOC dans la phase quantitative, soit un total de six ZUS d'observation pour une typologie en six classes ;
- trois acteurs, élu-e-s, responsables d'un service municipal ou acteur-riche de terrain intervenant en lien avec les usagers des équipements sportifs (président d'association sportive, chef d'établissement sportif, ETAPS, coordinateur EPS, directeur de MJC, directeur de centre social) interrogés dans chaque ZUS, soit un total de 18 entretiens pour les six ZUS et donc les six villes.

Au final, quelques aménagements ont été adoptés par rapport à ce principe. Chaque classe de la typologie quantitative est bien représentée par une ZUS d'observation. Mais les élus et responsables des services municipaux aux sports sont plus représentés qu'initialement souhaité au détriment des secteurs de la Jeunesse et de la Politique de la Ville. Ceci pour deux raisons :

- les contacts préalables avec les villes, établis par les experts associés au Comité de Pilotage de l'étude, étaient polarisés sur les élus aux sports. ;
- il a été très difficile, en période d'élections municipales, de négocier les prises de rendez-vous.

Tableau 17. Villes et acteurs interrogés

Classe de la typologie	ZUS étudiée	Acteurs rencontrés
1	ZUS Air Bel Marseille	Directeur des sports Responsable des équipements sportifs Directeur d'une association sportive
2	ZUS Calonne, Marichelles, Europe Liévin	Elue aux sports Responsable de la politique de la ville Directeur d'une association sportive
3	ZUS Les Pyramides Evry	Elue aux sports Directeur des sports Présidente d'une association de quartier
4	ZUS Borny (Les Hauts de Blémont) Metz	Elu aux sports Directeur des sports Professeure EPS en collège
5	ZUS Ozon, Les Renardières Châtellerauld	Elue aux sports Responsable du service population Adjoint au responsable du service sport Directeur MJC Animateur Sportif MJC
6	ZUS Chanaye, Résidence Mâcon	Responsable service des sports Directeur centre social du quartier
	6 ZUS	19 acteurs

Pour répondre au triple objectif de l'approche qualitative, la grille d'entretien, élaborée en vue de la passation des entretiens qualitatifs, s'articule autour de cinq grands points :

- les freins à la pratique sportive et les besoins identifiés sur le territoire communal ;
- la politique sportive municipale ;
- l'adéquation entre les besoins identifiés et l'offre d'équipements sportifs ;
- les freins à la pratique liés aux équipements sportifs dans la ZUS étudiée ;
- les leviers susceptibles de favoriser la pratique sportive dans les ZUS¹⁴.

Les pages qui suivent reposent sur les entretiens réalisés au cours de l'enquête de terrain, mais relèvent de l'analyse du CRÉDOC. Nous tenons à remercier nos différents interlocuteurs de l'accueil qu'ils nous ont réservé, du temps qu'ils ont accepté de nous consacrer et de la qualité des informations transmises.

Les résultats de l'enquête qualitative sont restitués selon trois axes :

- le premier s'intéresse aux publics éloignés de la pratique sportive ;
- le second traite des freins à la pratique sportive, qu'ils soient ou non liés aux équipements sportifs ;
- le troisième et dernier point identifie les leviers, liés ou non aux équipements sportifs, susceptibles de favoriser le développement de la pratique sportive en direction des habitants des ZUS éloignés de la pratique sportive.

¹⁴ La grille d'entretien est présentée en annexe 5.

I Les publics éloignés de la pratique sportive

Les élu(e)s et responsables de services municipaux rencontrés au cours de l'enquête de terrain se positionnent en faveur de la démocratisation de la pratique sportive, auprès de l'ensemble des territoires et des populations de leur Ville. Dans cette perspective, l'identification des territoires et des publics éloignés de la pratique sportive paraît essentielle : elle constitue un préalable pour définir et engager une politique de démocratisation qui vise à favoriser l'accès à la pratique de ces territoires et publics, retenus, dans l'optique du sport pour tous, comme cibles prioritaires de l'action publique.

1/ Les Zus : des territoires rendus prioritaires par la politique de la Ville

1.1 **Le sport au service des axes stratégiques du CUCS**

Les élu(e)s et responsables de services municipaux en charge des sports dans les villes visitées mènent tout à la fois une politique de « sport de compétition », en direction de clubs et de sportifs de plus ou moins haut niveau, et une politique de « sport loisirs » destinée pour sa part à l'ensemble des habitants. S'inscrivant dans cette perspective, la politique municipale en matière d'équipements sportifs cherche à articuler au mieux, en fonction des budgets susceptibles d'être mobilisés :

- des grands équipements, situés en centre-ville ou bien desservis par les réseaux de transport, qui par leur taille et/ou leur nature (une patinoire à titre d'exemple) sont destinés à attirer des populations de toute la ville, si ce n'est de toute l'agglomération, et à permettre l'organisation de grandes manifestations sportives,
- et des équipements de proximité répartis sans inégalités territoriales criantes sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Les quartiers de la Politique de la ville sont, par définition, des territoires prioritaires de l'action publique et, en particulier, de l'action municipale définie dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) : leurs habitants y bénéficient, outre la politique de droit commun menée sur l'ensemble de la ville, de mesures exceptionnelles de « rattrapage ».

« Une politique du sport pour tous déclinée de la même façon dans tous les quartiers de la ville. Mais à la politique de droit commun s'ajoutent les politiques d'exceptions destinées aux ZUS dans le cadre du CUCS. » (Responsable direction ou service municipal)

Qu'en est-il concrètement des mesures d'exception prises en matière de politique sportive et celles-ci s'accompagnent-elles d'une implication conjuguée des services chargés des sports et de ceux chargés de la Politique de la Ville ?

Les CUCS des villes étudiées, comme ceux de la plupart des villes françaises, n'affichent pas, à proprement parler, un volet sport. Le sport y est toutefois évoqué dans plusieurs thématiques : la

sécurité et la prévention de la délinquance, l'éducation et la réussite éducative, la citoyenneté ou encore la santé. Dans les CUCS, la pratique sportive n'apparaît pas comme une finalité en soi : elle est essentiellement déclinée comme un moyen mobilisé au service des axes stratégiques retenus dans le CUCS.

« Le sport est utilisé comme un moyen et non pas comme un prétexte. C'est un outil qui va nous permettre de rentrer dans les thématiques qui existent sur le contrat urbain de cohésion sociale : la santé, l'éducation, la diffusion de valeurs, la citoyenneté... Grâce au sport, on va apprendre à dire bonjour, respecter les horaires, le matériel... (...) Il y a un effet positif du sport sur les comportements des enfants et des jeunes. Par le sport, ils arrivent à avoir des résultats et se valorisent, reprennent confiance en eux. Les associations sont vraiment dans cette approche et elles peuvent jouer le rôle de repérer les jeunes qui sont dans des situations d'exclusion ou de difficulté. » (Responsable direction ou service municipal)

1.2 Une collaboration plus ou moins étroite entre les acteurs des sports et ceux de la Politique de la Ville au sein de la municipalité

La nature et l'intensité des relations qu'entretiennent, d'une part, les élu-e-s et les services municipaux des sports, et d'autre part, les élu-e-s et les services municipaux chargés de la Politique de la Ville, sont loin d'être homogènes dans notre échantillon d'enquête.

- A l'un des extrêmes, l'étroite collaboration entre, d'une part, l'élu et la direction chargée des sports et, d'autre part, la direction chargée de la politique de la ville, est jugée indispensable et des réunions partenariales ont lieu de façon très régulière. Le profil de l'équipe dirigeant la direction des sports favorise ce rapprochement avec des expériences précédentes dans la Politique de la Ville.
- A l'autre extrême, dans une autre ville, l'élu et la direction en charge des sports ont très peu de relations avec l'équipe du CUCS. Interrogés au moment de l'élaboration du CUCS, ils n'entretiennent pas de relations de travail régulières avec l'équipe chargée de sa mise en œuvre. Les demandes relatives aux actions intégrées dans le CUCS nécessitant le recours aux équipements sportifs sont gérées au niveau des mairies annexes.

Cette hétérogénéité ne peut qu'induire une diversité du niveau de connaissance et d'implication des services des sports dans les quartiers de la géographie prioritaire.

2/ Publics éloignés de la pratique sportive versus publics prioritaires

2.1 L'identification des besoins sur la base des « remontées du terrain »

Interrogés sur la manière dont les services municipaux identifient les publics les plus éloignés de la pratique sportive dans les ZUS, les élu(e)s et responsables des sports rencontrés évoquent les « remontées de terrain » qui leur parviennent : des associations et clubs sportifs, des Programmes de Réussite Educative (PRE) et des centres sociaux. L'utilisation de ces trois principaux relais leur

permet :

- de connaître les besoins des associations et clubs, si ce n'est de leurs adhérents, ainsi que leurs propositions pour la mise en place de nouvelles activités sportives ;
- d'identifier les enfants ou adolescents dont la scolarité est jugée « *problématique* » et auxquels pourront être proposées des activités sportives et non sportives visant à leur permettre de « *retrouver le chemin de l'école* » ;
- de prendre connaissance des besoins des centres sociaux, si ce n'est de leurs usagers, ainsi que leurs propositions pour la mise en place de nouvelles activités sportives.

Ces relais d'information et de diagnostic aujourd'hui utilisés par les villes, aussi pertinents qu'ils soient, ne leur permettent pas de connaître les pratiques sportives et les besoins de l'ensemble des habitant(e)s, sportifs et non sportifs, usagers ou non usagers des équipements.

2.2 L'absence d'enquêtes sur les pratiques sportives et les besoins des habitants

Parmi les six villes étudiées, seules deux déclarent réaliser des enquêtes auprès des populations afin d'identifier leurs besoins.

La première ville conduit trois enquêtes de satisfaction auprès des usagers de ses activités et équipements sportifs : une enquête sur l'animation sportive (tous les deux ans) ; une enquête sur les équipements (tous les deux ans) ; une enquête lors de l'organisation de grandes manifestations sportive.

« Les questions posées sont, par exemple, est-ce que le matériel est adéquat ? Est-ce que les créneaux qu'on met à votre disposition vous conviennent ? Est-ce qu'ils sont suffisants ? Est-ce que les équipements sont accessibles ? Est-ce qu'ils sont conformes à ce que vous souhaitez ? » (Responsable direction ou service municipal)

La seconde ville s'est depuis quelques années dotée d'un observatoire des pratiques sportives. L'observatoire réalise des enquêtes sous forme de questionnaires auto-administrés auprès de l'ensemble des associations sportives de la ville (environ 100 associations pour 10 000 adhérents). Les associations sont interrogées sur le nombre de leurs adhérents, leur sexe, leur tranche d'âge et leur zone de résidence en distinguant la commune, l'agglomération (hors ville centre) et les territoires hors agglomération.

« Nous voulions un outil qui objective les connaissances sur la pratique sportive, qui soit en phase avec la réalité, ne pas se contenter des besoins qui remontent des clubs qui en font la demande. Un club qui ne nous sollicite pas peut lui aussi avoir des besoins qu'on n'a pas vus. C'est un outil qui va faciliter le travail des élus » (Responsable direction ou service municipal).

Au sujet de ces deux situations favorables comparées aux quatre autres villes visitées, deux remarques limitent l'intérêt des enquêtes menées pour l'identification des besoins.

- Les enquêtes ne permettent pas de distinguer les usagers des équipements sportifs en fonction de leur quartier de résidence, et notamment du fait qu'ils habitent ou non un quartier de la géographie prioritaire. Faute d'indication sur le quartier de résidence, on ne peut déterminer, ni le profil des usagers des équipements sportifs situés en ZUS

(proportion d'usagers résidents de la ZUS et d'usagers résidents hors ZUS), ni la localisation des équipements fréquentés par les habitants des ZUS, dans la ZUS de résidence et hors de celle-ci.

- Surtout, les enquêtes ne s'adressent qu'aux adhérents des associations et/ou aux usagers des équipements sportifs : il n'y a pas d'enquête auprès de l'ensemble des habitants pour connaître leurs pratiques sportives, la nature et la localisation des équipements qu'ils fréquentent, ainsi que leurs besoins et demandes en matière de pratique sportive.

2.3 « Une stratégie de l'équipement »

Les acteurs interrogés répondent souvent à la question posée sur les publics éloignés de la pratique sportive en pointant les publics retenus comme prioritaires dans les politiques sportives municipales. Or les priorités locales semblent être moins souvent définies en réponse à des besoins et des publics identifiés, qu'en réponse à des opportunités, en l'occurrence des demandes d'associations et/ou de clubs, si ce n'est de centres sociaux, susceptibles de proposer des activités et s'inscrivant dans le cadre de politiques nationales à l'attention de certains publics, les femmes et les séniors notamment.

« Ce qu'on a ici de particulier, c'est qu'on s'appuie beaucoup sur nos centres sociaux. On a trois centres sociaux au cœur des quartiers, ils nous servent de point d'accroche et de soutien en termes d'ingénierie, de réseaux etc. » (Responsable direction ou service municipal).

Un directeur de service d'une des villes visitées considère que la politique sportive de la ville relevait jusqu'à peu uniquement d'une « stratégie de l'équipement » qui consiste à construire et rénover des équipements sportifs, essentiellement à partir des demandes des clubs, sans mener de réelle réflexion sur les besoins de la population.

« Jusque-là, on a répondu aux besoins des clubs. On n'a pas une vision de ce qu'on voulait faire comme politique sportive » (Responsable direction ou service municipal).

2.4 Les jeunes et les femmes

La démocratisation du sport est, par nos interlocuteurs, associée de façon très privilégiée aux jeunes et même aux très jeunes, scolarisés dans les écoles maternelles et primaires. Les jeunes constituent un public jugé prioritaire, plus qu'à proprement parler éloigné de la pratique sportive. D'une part, la pratique sportive dès le plus jeune âge, notamment en club, est considérée comme le garant d'une poursuite de la pratique au cours de l'adolescence, si ce n'est à l'âge adulte. D'autre part, à la différence des collèges et des lycées, les écoles maternelles et primaires relèvent de la compétence des villes, auprès desquelles l'enquête a été réalisée.

Les femmes et les jeunes filles sont identifiées à la fois comme un public éloigné de la pratique sportive et un public prioritaire, objet de l'attention des politiques publiques. Inspirées pour partie par les campagnes de sensibilisation mises en œuvre au niveau national, des villes proposent depuis plusieurs années de grands événements en faveur du sport féminin (Semaine du sport féminin, tournoi féminin...) et/ou soutiennent des initiatives locales en faveur de la féminisation de

pratiques sportives jusqu'ici « réservées » aux hommes (constitution de clubs ou d'équipes féminines de foot, de rugby, de judo...).

Les publics des séniors et des personnes handicapés sont également évoqués, là encore en écho à des politiques menées au niveau national, mais de façon souvent secondaire.

2.5 Quelles spécificités pour les ZUS ?

La thématique des jeunes est déclinée de façon spécifique dans les ZUS. Les publics prioritaires du CUCS sont, outre les jeunes enfants, les 13 à 18 ans. Fréquentant peu ou pas les structures associatives et les centres sociaux, les adolescents, s'ils jouent fréquemment au ballon entre copains, ne s'orientent pas vers une offre de sport classique. Ceux qui désertent progressivement l'école sans s'inscrire dans un projet professionnel suscitent l'attention : ils mènent une vie sans cadre et sont à la merci de pratiques déviantes ou addictives.

*« [Les jeunes] vivent la nuit, ils dorment tout le jour. Il y a aussi beaucoup de problèmes d'addiction »
(Acteur-riche en lien direct avec les usagers)*

Pour nos interlocuteurs, la question des femmes et, surtout, des jeunes filles, se pose pour sa part en des termes accentués dans les ZUS : plus que dans les autres quartiers, celles-ci y interrompent toute pratique sportive à l'adolescence. À partir de 13 ans, nombre de jeunes privilégient la pratique libre au détriment de la pratique en club. Mais ce phénomène est amplifié pour les filles qui, à l'extrême, abandonnent certaines activités sportives, comme la piscine, même dans le cadre scolaire. Pour certains de nos interlocuteurs, cet éloignement de la pratique sportive s'amplifie depuis quelques années. Toutefois, pour la plupart des personnes rencontrées, ancrées dans la réalité du terrain, le phénomène est ancien et ne connaît pas d'aggravations.

*« Les filles ne veulent pas se mettre en maillot de bain devant les garçons. Cela dépend des classes bien sûr, mais en moyenne, la moitié des filles de la classe est dispensée. Il y a beaucoup de dispenses de gym, surtout pour la piscine, mais il n'y a pas eu d'évolution significative en 15 ans. Cela a toujours été comme cela : les familles ont recours à des médecins qui font des certificats de complaisance. »
(Acteur-riche en lien avec les usagers)*

Enfin, nos interlocuteurs soulignent pour les ZUS le rôle du sport comme outil de prévention des risques sanitaires, jugés plus élevés que pour les habitants des autres quartiers de la ville : l'obésité et les conduites addictives sont exacerbées dans les quartiers défavorisés et, en particulier, ceux de la géographie prioritaire. Toutefois, cette préoccupation ne se traduit que rarement dans une politique volontariste en direction des populations adultes. De fait, en lien avec les axes stratégiques du CUCS et des publics et actions identifiés comme prioritaires, les actions sportives déployées dans le cadre du CUCS semblent peu destinées à des publics adultes, mais centrées sur les jeunes.

II Les freins à la pratique sportive dans les ZUS

L'étude porte sur les freins à la pratique sportive dans les ZUS et, en particulier, sur les freins liés à l'offre d'équipements sportifs. Au-delà du diagnostic, son objectif est de repérer les leviers liés aux équipements sportifs susceptibles de favoriser le développement du sport pour tous, en direction des ZUS et de leurs habitants éloignés de la pratique sportive. Au cours des enquêtes menées dans les villes, nos interlocuteurs, élu-e-s, responsables de services municipaux ou acteur-rices de terrain intervenant dans les ZUS en lien avec les usagers, ne limitent toutefois pas leurs propos aux seuls freins liés à l'offre d'équipements sportifs. Ils mêlent, superposent et articulent dans leur analyse l'ensemble des freins à la pratique sportive, que ceux-ci soient liés ou non aux équipements sportifs : la question des freins liés aux équipements sportifs leur paraît ne pouvoir être réfléchi que restituée dans son contexte. De fait, il paraît difficile d'éviter ici les freins non liés aux équipements : ces freins, permettent de mieux comprendre l'impact des freins liés aux équipements dans le contexte particulier des quartiers de la Politique de la Ville. Ce chapitre analyse donc en deux temps les freins à la pratique sportive. Le premier temps s'intéresse aux freins de contexte. Le second point a trait aux freins spécifiquement liés aux équipements sportifs, à leur nature, leur état et leur mode de gestion.

1/ **Les freins de contexte**

Les freins non liés aux équipements sont définis par les acteurs de terrain comme « culturels » et financiers. Ils ont également trait à la diffusion de l'information, aux transports, et l'accueil dans les clubs. Avant de restituer ces freins de contexte, il est nécessaire de préciser qu'ils ne concernent pas forcément spécifiquement les seules ZUS étudiées dans l'étude : nos interlocuteurs ont pour partie intégré dans leur propos des situations communes aux ZUS de leur ville.

1.1. Les obstacles définis comme « culturels »

Nos interlocuteurs mentionnent l'existence de freins « culturels », spécifiques aux habitants des quartiers de la géographie prioritaire, sans toutefois les concerner dans leur ensemble.

❖ Une faible valorisation du sport

Les habitants des ZUS, notamment adultes, sont décrits comme valorisant peu la pratique sportive, quelle que soit la discipline. A la différence des autres quartiers, qui ont une pratique beaucoup plus fréquente et régulière, ils associeraient peu la pratique sportive avec l'épanouissement personnel, le bien-être ou encore la préservation de la santé.

« Pour les adultes, le sport pour entretenir son capital santé, ne fait pas partie du champ de représentation classique. » (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

❖ Le poids du cadre familial sur la pratique des jeunes filles

La question des femmes et des jeunes filles est identifiée comme culturelle. Dans nombre de familles résidentes en ZUS, notamment les familles ayant plus de deux enfants, les jeunes filles sont très tôt mises à contribution pour les tâches domestiques. De plus, leurs parents sont décrits comme peu enclins à les laisser pratiquer un sport à l'extérieur, notamment en soirée. La connaissance préalable et l'établissement d'une relation de confiance avec les personnes encadrant les activités sportives est alors décisive dans la décision des parents d'inscrire leurs filles.

« Les familles ont besoin d'avoir confiance pour les filles à partir de 12/13 ans, surtout pour le sport et à partir du moment où c'est dehors. », (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

❖ Une faible mobilité

Les habitants des ZUS sont également décrits comme peu mobiles et réticents à sortir de leur quartier, en particulier pour faire du sport. Certains de nos interlocuteurs lient « l'enfermement » des habitants sur leur quartier à une faible « *mobilité à la fois psychologique et physique* ».

« Ce sont des gens qui sont à l'aise avec tout ce qu'ils connaissent, mais qui éprouvent une certaine peur de l'inconnu {...} : en dehors de mon quartier, je ne suis plus à l'aise », (Responsable direction ou service municipal).

❖ Une réticence à pratiquer des sports peu connus ou réputés « bourgeois »

Les images et représentations associées aux différents sports jouent un rôle dans le choix ou le refus de les pratiquer : les habitants des ZUS sont décrits comme réticents à l'égard des sports qu'ils connaissent peu ou qui sont étiquetés comme « bourgeois ».

Le football attire les jeunes comme leurs familles. Sport populaire fortement médiatisé, pratiqué dès le plus jeune âge dans les cours d'école, son coût est faible. De nombreux enfants s'identifient aux joueurs professionnels, tandis que parents et enfants voient dans le football la possibilité de projets de mobilité sociale comme joueur ou plus simplement d'insertion professionnelle comme arbitre ou entraîneur.

À l'inverse, d'autres sports, moins largement répandus, pâtissent d'une image négative dans les représentations des habitants, qui les délaissent.

« Il y a des sports qui ne sont pas forcément connus dans certaines populations. On a le foot qui est connu partout, d'où une facilité pour mettre un enfant dans un club de foot de quartier. Mais parfois, les gens ont des idées toutes faites sur un sport, ce qui complique un peu les choses. Par exemple, quand on leur parle du rugby, pour eux, c'est de la violence ; la gym, c'est machin, etc. Il faut faire franchir ces barrières. », (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

Les préjugés à l'égard de certains sports et/ou de leurs pratiquants empêchent les jeunes des ZUS de les pratiquer même lorsque qu'une offre est proposée à proximité. Un complexe sportif pourtant très proche est ainsi décrit comme peu fréquenté par les jeunes de la ZUS en raison de sa polarisation sur le tennis. De plus, à la différence d'autres espaces urbains, où la pauvreté est généralisée au-delà de la seule ZUS, certaines ZUS constituent des poches de précarité au milieu de quartiers plus aisés, ce qui crée des tensions et freine la mobilité.

« Ce sont deux mondes distincts » (Élu(e))

Ces témoignages confirment l'idée que les pratiques sportives ne sont pas les mêmes dans les différentes catégories sociales, celles-ci ne se mélangeant pas au sein des disciplines.

« Il existe des sports de prédilection par CSP », (Responsable direction ou service municipal)

Pour tous ces éléments, la pratique du football renforce le sentiment d'appartenance au quartier et à ses habitants.

« Je viens d'un quartier = je fais du foot », (Responsable direction ou service municipal)

1.2. Les freins financiers, liés à l'information, aux transports et à l'accueil dans les clubs

❖ Des problèmes financiers en principe résolus

Pour nombre de nos interlocuteurs, notamment des collectivités territoriales, le frein financier est un « alibi » mis en avant par des habitants de toute façon peu intéressés par la pratique sportive ou, du moins, un frein très secondaire : des aides sont proposées aux familles.

Il existe effectivement des aides financières mises en place par les municipalités, les conseils généraux, les Caisses d'Allocations Familiales, mais aussi des « coups de pouce » de la part des clubs (paiement échelonné, prêt de matériel, etc.) pour rendre la pratique du sport accessible, notamment pour les familles.

Le coût de la pratique sportive, lié à l'adhésion, au matériel et à la licence, est variable selon les activités. Certaines disciplines sont plus accessibles que d'autres. C'est particulièrement le cas du football, considéré par tous comme peu cher. La pratique d'autres sports peut être beaucoup plus onéreuse. Toutefois, la variabilité du coût de la pratique est d'ores et déjà intégrée dans la politique d'aides financières de certaines municipalités.

« Rapidement, pour un enfant, c'est 200 euros dans l'année ». (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

« On a mis en place une aide à la pratique sportive en proposant aux enfants de 5 à 11 ans des aides pour que les familles prennent la licence. On est en train de l'étaler jusqu'à 18 ans et on a même déplafonné l'aide de 15 euros jusqu'à 200 euros par an et par enfant sous réserve que les enfants soient de la ville et qu'ils soient dans une pratique couteuse. C'est des aides pour les familles les plus modestes », (Responsable direction ou service municipal)

Des aides existent. Nos interlocuteurs, notamment des associations et centres sociaux, soulignent néanmoins la nécessité d'accompagner les familles dans leurs démarches pour qu'elles obtiennent effectivement les aides : certaines familles ne sont pas informées des aides existantes, ne pensent pas y avoir droit ou rechignent à se mettre en position de demandeur ; d'autres, effrayées par la relative complexité des procédures, ne font pas les démarches nécessaires si elles sont seules. Ainsi, si des aides financières existent et que les problèmes financiers sont potentiellement résolubles, ils ne le sont pas forcément dans les faits et limitent encore la pratique de certains enfants ou adultes.

❖ Une information insuffisante sur l'offre

Le déficit d'information peut freiner l'accès aux aides financières. Il peut également limiter l'accès aux activités sportives proposées. Une information est donnée, mais elle n'est pas forcément diffusée par les canaux adaptés pour permettre à l'ensemble des habitants de la ZUS d'en prendre connaissance, et/ou tout simplement limitée à la période de la rentrée scolaire.

« La liste des activités proposées n'est pas fournie, il faudrait la reconstituer. A part la campagne d'inscriptions à la rentrée scolaire, aucune information n'est relayée sur le quartier » (Acteur-riche en lien direct avec les usagers).

❖ Une offre de transports publics encore à améliorer

Depuis une dizaine d'années, des politiques volontaristes ont été menées par de nombreuses villes pour favoriser le désenclavement des quartiers de la géographie prioritaire et l'accès de leurs habitants aux centres villes et aux grands équipements.

« Le bus rapide traverse la ZUS et dessert le centre-ville. Il passe jusqu'à 00h30. Il dessert aussi la piscine L., et le stade de football P., et les arènes où se déroulent de grandes compétitions sportives. Ce bus a changé beaucoup de choses » (Élu(e))

Malgré des avancées significatives en termes d'introduction du tramway ou de bus en site propre, la desserte des ZUS par les transports en commun est encore loin d'être partout optimale. Certains quartiers souffrent encore d'une desserte médiocre en raison de leur étendue, même après l'arrivée du tramway. La desserte est de toute façon limitée pendant la soirée durant laquelle bon nombre d'activités sont organisées. La question de la desserte les équipements sportifs extérieurs à la ZUS se pose également afin de permettre aux habitants des quartiers de la géographie prioritaire de les fréquenter. L'insuffisance des transports en commun est aussi un obstacle supplémentaire à la fréquentation d'équipements ou d'activités sportives pour des quartiers sous-équipés en voiture individuelle. A la question de la qualité de la desserte, s'ajoute celle du coût des transports en commun pour des familles aux revenus modestes, notamment en présence de plusieurs enfants.

❖ Un public perçu par les clubs comme « problématique »

Quelques acteurs de terrain soulignent, en outre, que les clubs se montrent peu enclins à accueillir un public ZUS. Les jeunes des ZUS souffrent d'une image négative associée à des risques de perturbation susceptibles d'affecter le bon déroulement des séances de sport. Certains jeunes peuvent avoir, au départ, des comportements ne répondant pas aux attentes des animateurs sportifs et nécessiter un temps d'adaptation plus long que d'autres, que les clubs n'acceptent pas forcément de leur offrir.

« Les clubs peuvent laisser un essai, mais si le jeune se loupe, c'est dehors. Au début c'est vrai que parfois ils ont envie de se bagarrer. Il faut les canaliser », (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

Ainsi, parallèlement aux freins « culturels », attribués pour une large part à la responsabilité des habitants eux-mêmes, d'autres freins sont à identifier du côté des politiques publiques et des acteurs du sport. Rares sont les interlocuteurs qui abordent la thématique de l'égalité dans l'accès aux droits, aux services et activités proposées par les villes. Il s'agit plus souvent d'acteurs de terrain en lien direct avec les usagers, et rarement d'élus ou d'agents des collectivités territoriales. Cet axe d'analyse gagnerait toutefois à être approfondi lors de travaux futurs pour enrichir les termes de l'analyse des freins à la pratique sportive.

2/ Les freins liés aux équipements

L'analyse quantitative montre que, globalement, les ZUS se distinguent des autres zones urbaines par :

- un taux d'équipement plus faible ;
- une surreprésentation des plateaux EPS et des équipements découverts,
 - liée à une qualité inférieure et une moindre convivialité,
 - mais avec un bâti d'ancienneté équivalente ;
- une moindre diversité de l'offre d'activités praticables, avec certaines pratiques totalement absentes.

L'analyse qualitative ne contredit pas ce constat. Tout au contraire, elle montre comment les spécificités établies par les chiffres se traduisent dans les préoccupations des élus, des services et des acteurs de terrain en contact avec les usagers. Les freins liés aux équipements soulignés dans l'enquête de terrain ont, en effet, trait à la fois à leur faible diversité et à leur nature, à leur ancienneté et à leur faible adaptabilité aux pratiques, à leur manque de confort et de convivialité, à leur saturation et à la diversité limitée des activités proposées.

Contrairement aux freins de contexte, les freins liés aux équipements sportifs concernent spécifiquement les ZUS étudiées dans l'étude : les entretiens sont conçus de manière à permettre à nos interlocuteurs de présenter l'ensemble des équipements de la ZUS étudiée et, en particulier, celui ou ceux fréquentés par eux avec les usagers (adhérents d'associations ou de clubs, scolaires, ...). Tous les équipements sportifs des ZUS ne sont pas concernés avec la même intensité par ces freins. A l'inverse, certains équipements hors ZUS peuvent présenter les mêmes faiblesses. Certaines particularités émergent toutefois qui permettent de décrire ici la situation de nombre d'équipements situés dans les zones urbaines sensibles.

2.1. Une diversité limitée pour des équipements de proximité

Les personnes interrogées intègrent dans leur appréciation de la diversité des équipements sportifs, les équipements situés sur la ZUS étudiée et ceux limitrophes à son territoire. Ils ne prennent pas en compte la seule distance, mais aussi les conditions d'accès aux équipements lorsque, par exemple, les habitants de la ZUS doivent traverser un axe routier majeur ou passer par des voies en forte pente pour rejoindre un équipement. A la proximité géographique intégrée

dans l'analyse statistique s'ajoute la proximité « vécue », restituant les pratiques des habitants dans leur contexte urbain.

La diversité des équipements sportifs est rarement recherchée à l'échelle de la ZUS étudiée ou des ZUS en général, mais plutôt à l'échelle de la ville, si ce n'est à celle de l'agglomération. Les politiques municipales visent avant tout à pourvoir les ZUS en équipements de proximité¹⁵.

« On veut rester sur des équipements de proximité. Les gens ne veulent pas bouger. Ils voient le sport comme un dû de la collectivité. », (Responsable direction ou service municipal)

« On a essayé de créer des équipements dans les différents quartiers pour que les enfants aient moins à se déplacer vers d'autres quartiers pour pratiquer certaines activités. Après il y a encore du travail. » (Responsable direction ou service municipal)

La faible diversité des équipements conditionne pour partie la diversité des activités proposées à l'échelle de la ZUS. Pour les activités non présentes, notamment dans les équipements sportifs plus coûteux qui ne relèvent pas d'une politique de proximité (piscine à titre d'exemple), les habitants sont invités à fréquenter d'autres quartiers, à plus ou moins grande distance de leur lieu de résidence.

Les ZUS ne sont pas destinées à accueillir de grands équipements sportifs, susceptibles d'attirer des pratiquants extérieurs au quartier, si ce n'est de toute la ville. La politique menée en matière d'équipements sportifs paraît ainsi, au regard des entretiens réalisés, différente de celle engagée dans certaines villes en matière d'équipements culturels, avec la création de grands centres culturels ou salles de spectacles au cœur d'une ZUS, portée par la volonté de construire un équipement structurant pour la ville, afin d'attirer un public extérieur, désenclaver le quartier et l'intégrer de plain pied dans le tissu urbain.

2.2. Des équipements anciens, peu adaptés et difficiles à restructurer

Malgré la présence d'équipements neufs, une partie des équipements sportifs des ZUS est décrite comme ancienne, voire vétuste, et surtout inadaptée. Il s'agit souvent d'équipements construits dans les années 1970 ou 1980, correspondant aux pratiques sportives d'alors.

« Il y a une évolution rapide dans les façons de pratiquer, les équipements ne suivent pas. Cela coûte cher de respecter les réglementations des fédérations. » (Élu(e))

Le constat vaut à l'échelle des autres ZUS, si ce n'est à l'échelle de la ville.

« Tout le patrimoine de la ville répond à une pratique d'il y a 30 ans. » (Responsable direction ou service municipal)

Le problème de l'ancienneté des équipements et de leur manque d'adaptation aux pratiques

¹⁵ On rappellera que les enquêtes réalisées par les villes ne permettent toutefois de mesurer, ni dans quelle mesure les équipements des ZUS sont fréquentés par leurs habitants, ni dans quelle mesure les habitants des ZUS fréquentent d'autres équipements de la ville.

actuelles n'est pas spécifique aux ZUS. Cependant, les difficultés qui découlent de l'ancienneté des équipements, en matière de sécurité (exemple évoqué de la présence d'amiante), de confort, de convivialité, et d'attractivité, se posent de façon accentuée dans les ZUS, car il s'agit d'y attirer des publics, plus que d'autres, éloignés de la pratique sportive.

«Deux choses peuvent freiner l'utilisation des équipements. D'une part, la sécurité, il faut que les parents soient assurés que leurs enfants vont être en sécurité. D'autre part, l'attractivité : les équipements attractifs attirent plus les parents et surtout les jeunes. Si on veut que tous les publics accèdent aux équipements sportifs, il faut les rendre attrayants et sûrs » (Responsable direction ou service municipal)

Faisant le constat que nombre d'équipements sont anciens et inadaptés aux pratiques sportives actuelles, les villes cherchent à en créer de nouveaux et/ou à rénover les anciens. Certains équipements sont toutefois difficiles à adapter aux normes et aux pratiques actuelles, malgré des besoins criants : leur rigidité rend leur restructuration particulièrement difficile, voire impossible.

La question financière s'ajoute bien sûr à ces contraintes techniques. Toutes les villes ne disposent pas des mêmes moyens financiers pour répondre aux besoins de rénovation :

- certaines peuvent se permettre de lancer des campagnes de rénovation des équipements sportifs (notamment des COSEC construits dans les années 1970), pour réduire leur consommation énergétique et/ou en améliorer le confort et l'accessibilité ;
- d'autres manquent de moyens financiers pour entretenir et rénover l'existant. Une ville annonce dépendre entièrement des subventions de l'État, car elle ne dispose plus elle-même de suffisamment de ressources financières.

« Il y a un besoin de nouveaux équipements, mais il y a aussi la problématique du coût que cet équipement va induire pour la collectivité : construction, rénovation et coût de fonctionnement, d'entretien. » (Responsable direction ou service municipal)

En conséquence, les équipes municipales en charge des sports sont de plus en plus amenées à réfléchir, non seulement en termes de création, de rénovation et de réhabilitation, mais également en termes d'utilisation optimale des établissements existants, sur la base d'une coordination avec les intervenants sportifs et les usagers, si ce n'est les habitants.

« Aujourd'hui, si l'on suit les schémas, il faudrait 350 millions d'euros pour réhabiliter. Ce n'est pas possible. Il faut raisonner différemment. Il faut travailler avec les bons acteurs. » (Responsable direction ou service municipal)

2.3. Une qualité et un confort ne correspondant pas aux besoins

❖ Des équipements non couverts peu utilisables durant l'hiver

Les équipements non couverts, en accès libre ou non, sont surreprésentés dans les ZUS. Qu'ils soient anciens ou nouvellement aménagés, la pratique sportive y est rendue difficile, si ce n'est impossible, pendant certaines périodes hivernales à cause des conditions météorologiques (froid, boue, etc.).

« Ce qui manque un peu, c'est peut être un espace ludique, de proximité, avec des salles de

*gymnastique, des espaces couverts pour permettre de faire des activités en période hivernale »
(Responsable direction ou service municipal)*

❖ Une accessibilité à améliorer

La qualité des établissements intègre la thématique de leur accessibilité. Outre l'accès en transports en commun, déjà évoqué précédemment, nombre d'équipements anciens ne sont pas adaptés aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

« Les équipements où il n'y a que des escaliers, les gens à mobilité réduite ne peuvent pas y accéder. Il y a aussi d'autres équipements où il n'y a pas de toilettes pour handicapés, etc... » (Responsable direction ou service municipal).

L'absence de parkings est également prise en compte dans l'appréciation de l'accessibilité des équipements.

❖ L'insuffisance et le caractère inadapté des espaces de rangement

L'insuffisance des espaces de rangement et/ou leur inadaptation aux usages sont déplorés de façon récurrente par nos interlocuteurs en lien direct avec les usagers des équipements.

*« Des espaces de rangements existent, mais ils ne sont pas forcément adaptés aux usages » (Acteur-
rice en lien direct avec les usagers)*

Les usagers ou leurs encadrants sportifs ne disposent, à titre d'exemples, ni d'étagères conçues pour ranger des ballons, ni de chariots en nombre suffisant pour transporter le matériel. De plus, en nombre insuffisant, les rangements doivent être partagés par les différents usagers, scolaires et clubs. Cette situation a pour conséquences :

- une augmentation des risques de dégradation, de perte et de vol de matériel ;
- des manipulations supplémentaires de matériel, d'où une diminution du temps consacré à la pratique ;
- des risques accrus de conflits d'usage.

A titre d'exemple, dans l'une des villes étudiées, la salle de gymnastique utilisée par le public scolaire sert aussi à un club de boxe, qui y laisse ses équipements faute d'espaces de rangement, ce qui limite l'espace de pratique et peut comporter un risque en termes de sécurité.

❖ Le manque d'espaces de convivialité

La convivialité des équipements apparaît comme une priorité dans plusieurs villes visitées, lors de la construction ou de la rénovation des équipements sportifs.

« Les jeunes viennent aussi pour se retrouver dans les clubs, les équipements doivent permettre d'avoir des lieux de socialisation. Pour les équipements de la ville, on essaie d'avoir toujours un terrain d'honneur, un terrain d'entraînement et un club house. » (Élu(e))

Toutefois, nombre d'équipements existants dans les ZUS ne disposent pas de tels lieux de convivialité. Or, le rôle du sport comme lieu de rencontre et de sociabilité est pointé comme

essentiel dans les ZUS où il s'agit d'attirer des pratiquants, de les fidéliser, mais également d'établir une relation de confiance avec les familles.

« On n'a pas de bancs, pas de machine à café, pas d'espace pour recevoir les parents » (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

❖ Des vestiaires et des sanitaires peu confortables

L'état des vestiaires est une préoccupation pour la plupart de nos interlocuteurs et, notamment, les personnes en lien avec les usagers. Certains équipements anciens ne disposent pas de vestiaires séparés pour les femmes et les hommes, ou encore de douches individuelles. Souvent, ils ne disposent pas de vestiaires « confortables ». Les vestiaires existants sont vétustes et mal entretenus.

« Ca se délabre. [...] Les vestiaires, c'est délabré, les murs sont ravagés, c'est un constat que je fais dans tous les stades où je vais dans le coin » (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

« On achète des lingettes pour que les jeunes se lavent les pieds. », (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

Dans ces conditions, des intervenants considèrent que le sport ne peut plus jouer son rôle dans l'amélioration du rapport au corps et l'apprentissage de l'hygiène, ce qui a un impact particulier pour les enfants habitants les territoires de la géographie prioritaire. Dans certains équipements, des scolaires refusent d'ailleurs de se changer ou de prendre des douches compte tenu de la dégradation des lieux.

« Certains sont en pyjama sous leur survêtement. Le sport peut les aider à prendre conscience de leur corps. Mais le plaisir de l'eau ici, non, ce n'est pas possible. », (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

Les usagers des équipements sportifs intègrent également dans l'appréciation de leur qualité et de leur confort la régularité et le niveau de leur entretien. Certains de nos interlocuteurs, acteurs de terrain en lien avec les usagers, en sont très insatisfaits et évoquent une différence de traitement au détriment des ZUS, considérant que l'entretien et les réparations nécessaires pour rétablir de bonnes conditions de pratique y tardent plus que dans d'autres quartiers. Là encore, la question de l'égalité est posée par les acteurs interrogés sans que nous soyons en mesure d'y répondre dans le cadre de cette étude.

« On devrait plus se plaindre, refuser de faire cours dans ces conditions. Il y a des quartiers où ils savent que les parents vont venir râler... On devrait refuser de faire cours quand il y a des morceaux de verre », (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

2.4. Une offre d'activités restreinte, des équipements saturés, des risques de concurrence entre usagers et entre pratiques

❖ Faible diversité des activités et présence dominante du football

Conséquence de la faible diversité des équipements, la diversité des activités proposées est elle aussi limitée. Mais, à l'intérieur même des équipements, les activités sont en nombre restreint.

« Le panel d'activités proposées dans les équipements du quartier est trop restreint. » (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

Parmi les possibilités d'activités offertes dans les équipements sportifs situés dans ou à proximité des ZUS, le football domine. Sa prédominance renvoie à la demande des familles et des enfants. Les villes y voient aussi la possibilité de disposer d'une offre peu onéreuse s'appuyant sur la présence de clubs dont certains sont très actifs. Toutefois, cette hyper-valorisation du football présente des limites.

- Sa pratique ne peut à elle-seule répondre à la diversité des attentes et goûts des habitants des ZUS, même si des politiques volontaristes ont été menées avec succès par plusieurs villes pour favoriser l'accès des filles (club de foot féminin, tournoi féminin...).
- La polarisation autour du football peut alimenter le repli des habitants sur leur quartier.

« Certaines pratiques sportives enferment des catégories de public dans les quartiers. Les jeunes d'A. se retrouvent ensemble dans certaines associations sportives au sein du quartier. Cela ne favorise pas l'ouverture sur le reste de la ville. [...] Si on enferme les jeunes dans une pratique sportive spécifique, ça ne favorise pas les échanges inter quartier, la mobilité. En les ouvrant à d'autres pratiques, on peut ouvrir à d'autres champs » (Responsable direction ou service municipal)

- Le football est susceptible d'être à l'origine de conflits, entre les équipes, mais également entre les parents des jeunes joueurs.

« Le football est la solution de facilité car les jeunes, c'est ce qu'ils connaissent et demandent au départ. Filles ou garçons, c'est pareil. Il y a déjà beaucoup d'offre. Il faut sortir de ces habitudes et éviter les mauvais réflexes qui ressortent avec le foot. » (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

❖ Des réserves fréquentes à l'égard de la pratique libre

Les équipements en libre accès posent plusieurs problèmes aux élus et aux services. Le choix du lieu de leur implantation est jugé problématique compte tenu des risques à la fois de nuisances pour les habitants et de dégradation.

« Dans le cas où ces équipements sont implantés très loin, ils seront très vite dégradés et quand ils sont près des habitations, il y a le problème de la gêne et de la nuisance. Il faut qu'il y ait toujours une personne qui veille sur le bon usage des équipements. C'est la limite des équipements en libre accès dans la ville » (Élu(e))

Plus largement, la pratique libre, dans des équipements fermés ou dans des équipements dédiés, rime souvent pour nos interlocuteurs avec dégradation, menace pour la sécurité des agents logés sur place, et responsabilité de la collectivité en cas d'accident. La pratique libre est perçue comme source de problèmes, ne permettant pas aux jeunes de bénéficier des apports de la pratique encadrée et, notamment, de l'apprentissage des valeurs du sport.

« Le phénomène de pratique libre est très répandu et constitue un véritable problème. » (Responsable direction ou service municipal)

Toutefois, certains de nos interlocuteurs, plus ouverts à l'égard de la pratique libre, mettent en avant deux arguments en sa faveur.

- ✓ La pratique libre répond à une demande des jeunes des quartiers ZUS.

« Un jeune des quartiers, il n'a pas envie de contraintes. Ce n'est pas qu'il n'a pas envie de pratiquer du sport, d'ailleurs ils pratiquent le foot, mais de manière spontanée. Aller quelque part, à une heure donnée, ils savent moins le faire – ou plus le faire. » (Élu(e))

- ✓ Le manque d'équipements en libre accès ou d'accès libre aux équipements fermés pose de fait plusieurs problèmes : sécurité (les enfants jouent au foot dans la rue, sur les parkings) ; concurrence entre la pratique libre et la pratique en club (les jeunes du quartier « s'approprient » un équipement en bon état en mobilisant les créneaux horaires des clubs) ; dégradation des équipements dédiés à la pratique en club.

La détérioration des équipements sportifs suscite l'attention de nos interlocuteurs. Toutefois, ils ne la mettent pas au centre de leurs propos et se montrent souvent prudents quant à ses origines. Le risque de détérioration est réel, mais peut ainsi être attribué à l'absence de lieux dédiés à la pratique libre, sportive ou récréative, pour les jeunes. Pour certains de nos interlocuteurs, les détériorations s'expliquent par le mécontentement des jeunes de ne pas avoir un libre accès aux équipements, ou tout simplement par leur occupation des seuls lieux disponibles : là où l'accès est plus libre, il y aurait moins de dégradation.

La reconnaissance et l'encouragement de la pratique libre passe par la remise en état d'équipements existants en libre accès et/ou par l'aménagement de petites structures de quartier de jeux collectifs.

« On a des terrains de proximité qu'on pourrait mettre aux normes pour une pratique par les jeunes, et qui pourrait éviter qu'ils ne squattent nos équipements, surtout quand on les rénove, et que ce ne soit pas détérioré [...]. Pour qu'on ne se fasse pas squatter des équipements qui demandent un entretien spécifique lié à la compétition, il faut que les jeunes aient des points de repère dans les quartiers, identifiés, surveillés, qu'on ait un regard attentif pour qu'il n'y ait pas d'accidents. Et puis qu'ils sachent qu'on reconnaît cette pratique-là, qu'ils ne sont pas relégués, hors norme, pas intégrés » (Responsable direction ou service municipal)

On peut également citer quelques expériences « intermédiaires » où enfants et adultes peuvent pratiquer une activité dans les équipements de la ville, sans adhérer à un club ou à une association, mais sous la coordination d'un intervenant sportif municipal, qui propose une gamme d'activités variée.

❖ Des plages horaires encore insuffisantes malgré des efforts pour ouvrir le soir

Dans plusieurs villes, beaucoup d'équipements ont des horaires d'ouverture étendus, et sont ouverts en soirée pour les associations et les clubs. Malgré les efforts déployés, ceux-ci sont demandeurs de plus de créneaux disponibles. Toutefois, il est difficile de répondre à ces demandes, en raison des contraintes liées à la sécurité (présence d'un gardien) et à l'entretien des équipements.

« 22h00, ce n'est pas mal. Mais certains clubs seraient prêts à rester jusqu'à minuit sans problème. Les

gardiens travaillent déjà de 7h00 à 22h00 avec des pauses en journée. Ils ont 9h00 de repos au lieu de 11h00 suite à une négociation avec les syndicats, mais il serait difficile d'aller au-delà.» (Responsable direction ou service municipal)

❖ Saturation des équipements et concurrence entre usagers et types de pratique

La plupart de nos interlocuteurs des collectivités territoriales associent la pratique sportive en priorité à la pratique en club : celle-ci polarise leur attention, si ce n'est leurs moyens. La pratique en club permet aux collectivités d'avoir des interlocuteurs privilégiés qui proposent des activités, acceptent les règles de bon usage des équipements, si ce n'est détectent de jeunes talents qui participent à la renommée sportive de la ville. *A contrario*, les autres types de pratique (pratique scolaire, pratique libre), sont souvent envisagés de manière secondaire, au mieux comme une étape transitoire vers la pratique en club.

«On est beaucoup en concertation avec les clubs pour les aider. Il y a beaucoup de relations et de soutien pour que les associations soient accessibles à tous. [...] On est facilitateur et on accompagne bien. Il n'y a pas que l'aspect financier et matériel, il y a beaucoup de relation ; on est très proche d'associations [...] Par exemple, s'ils ont une organisation d'une manifestation, on peut faire des demandes de matériel, on peut, à un certain moment, sur certaines manifestations, mettre du personnel pour les accompagner dans les manifestations et, vice versa, il y a beaucoup d'échanges. On apporte des subventions aux clubs» (Élu(e))

La répartition des créneaux est faite par la municipalité, en fonction des demandes. L'arbitrage entre les demandes devient difficile pour certaines villes en raison de multiplication du nombre de clubs : toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites, ce qui alimente la concurrence si ce n'est à l'extrême les conflits entre les usagers et les types de pratique, dans un contexte où la gestion des créneaux n'est pas transparente.

«On peut croire que c'est suréquipé même [...], mais en réalité sur les quatre terrains, les créneaux sont déjà archi pris» (Responsable direction ou service municipal).

«Politiquement, c'est difficile de dire non aux demandes de créneaux.» (Responsable direction ou service municipal)

Au final, les collectivités ont conscience que les adultes des ZUS, éloignés de la pratique sportive et plus qu'ailleurs sujets aux problèmes d'obésité et d'addiction, devraient être prioritaires, mais ne leur proposent que très peu d'activités. Ce décalage est dû :

- à la saturation des équipements et au manque de créneaux horaires disponibles (à titre d'exemple, cas des mères de jeunes enfants libres pendant les créneaux scolaires des équipements sportifs) ;
- mais aussi à la faible priorité accordée à ce public qui ne renvoie ni à une obligation (cas du sport scolaire), ni à une demande des clubs.

A l'issue de l'identification des freins à la pratique sportive, « culturels », financiers, relatifs à la diffusion de l'information, aux transports, aux conditions d'accueil dans les clubs, ou encore à l'ancienneté des équipements sportifs, leur manque de confort, de qualité, ou leurs conditions de mises à disposition, il est possible de proposer des recommandations susceptibles de favoriser le

développement de la pratique parmi les habitants des quartiers de la géographie prioritaire. Comme les freins, les leviers cités par les acteurs interrogés ou introduits par le CRÉDOC ne sont pas exclusivement liés aux équipements sportifs. Le chapitre suivant fait également état de « bonnes pratiques » relevées dans les villes étudiées.

III Recommandations pour favoriser la pratique sportive dans les Zus

1. Mener des enquêtes auprès des habitants des quartiers de la géographie prioritaire

Des enquêtes auprès des habitants des ZUS, sportifs et non sportifs, usagers et non usagers des équipements sportifs, doivent être engagées, au niveau national et local, pour permettre une meilleure connaissance de leurs pratiques sportives, de leurs usages des équipements situés dans leur quartier et ses environs, et des autres équipements de la ville, de leurs attentes et besoins en termes d'activités et d'équipements sportifs. De telles enquêtes permettront aux villes d'orienter leur politique sportive et de définir l'implantation des équipements et la nature des activités à proposer sur la base des pratiques et des besoins identifiés par des données empiriques.

2. Utiliser des canaux d'information adaptés : rencontre en face à face et NTIC

Les habitants des ZUS ne sont pas toujours sensibles aux canaux d'information traditionnels. Pour les informer au mieux sur l'offre d'activités sportives et les aides à leur disposition, il est nécessaire de ne pas se reposer uniquement sur l'écrit, mais de privilégier la rencontre en face à face (réunions d'information, etc.). L'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication est également à privilégier pour les jeunes et adultes qui les utilisent.

« Il faut des outils de communication qui soient plus proches des moyens actuels (sms). C'est sûr que le courrier aux familles, ce n'est pas sûr que ce soit le meilleur moyen, déjà ils ne savent pas forcément lire. » (Responsable direction ou service municipal).

3. Permettre l'accès effectif aux aides financières existantes

Au-delà du droit virtuel au bénéfice d'aides financières, il s'agit de permettre l'accès effectif des familles modestes aux aides existantes, tout en évitant toute stigmatisation :

- **3.1. informer les enfants et les adultes grâce à des canaux adaptés** (voir ci-dessus),
- **3.2. proposer la possibilité d'un accompagnement auprès des organismes financeurs,**
- **3.3. engager avec les partenaires concernés la simplification des procédures d'accès aux aides.**

4. Améliorer la qualité et le confort des équipements sportifs

Les enjeux liés à la qualité et au confort des équipements sportifs sont particulièrement importants dans les quartiers de la géographie prioritaire où il s'agit d'attirer et de fidéliser des publics éloignés du sport. L'insuffisance et le caractère inadapté des espaces de rangement limitent le temps de la pratique et accroissent les risques de conflits d'usage, de perte et de vol de matériel. L'ancienneté et le mauvais entretien des vestiaires réduisent l'attractivité de la pratique sportive et ses effets bénéfiques en termes d'apprentissage de l'hygiène et d'amélioration du rapport au corps. De même, l'absence d'espaces de convivialité réduit l'attractivité des équipements, les possibilités d'échanges entre les pratiquants, et la qualité de l'accueil nécessaire pour gagner la confiance des parents.

«Les jeunes doivent être bien dans leur club. C'est important. Ce n'est pas seulement un lieu où on vient pour faire du sport. C'est aussi un lieu où il y a de la convivialité, des échanges, des rencontres...» (Responsable direction ou service municipal)

- **4.1. Privilégier les d'équipements couverts ou du moins en partie couverts, y compris pour les équipements extérieurs (structure légère)**
- **4.2. Accroître les possibilités de stationnement à proximité de l'équipement si nécessaire**
- **4.3. Assurer un entretien régulier des vestiaires et aménager, si nécessaire, des vestiaires séparés pour les femmes et les hommes, avec des douches individuelles**
- **4.4. Aménager des espaces de rangement en nombre suffisant et adaptés aux besoins des différentes pratiques**
- **4.5. Aménager des espaces de convivialité** (sièges, tables, machine à café, frigidaire...).
- **4.6. Prévoir éventuellement des aménagements spécifiques répondant aux besoins des intervenants et des usagers dans la perspective de la démocratisation du sport**

Bonnes pratiques des villes

Lors de la rénovation d'un gymnase, des machines à laver ont été installées à disposition des clubs, pour laver les maillots des enfants, éviter un surcroît de travail aux parents (cas des mères actives) et la marginalisation de certains enfants arrivant fréquemment aux entraînements ou aux matchs avec un équipement sale.

5. Introduire une plus grande diversité dans l'offre et la demande d'activités

Les activités proposées dans les quartiers sont souvent en nombre restreint tandis que les habitants sont présentés comme peu intéressés par la pratique sportive, notamment dans les disciplines peu connues.

*« Aujourd'hui il n'y a pas trop de demande des jeunes : ils ne passent pas la porte d'eux-mêmes. »
(Acteur-riche en lien direct avec les usagers)*

- 5.1. Diversifier les activités proposées au profit d'activités susceptibles d'accueillir un public large

Certains sports qui présentent un intérêt particulier pour les habitants des quartiers de la géographie prioritaire, mais ne leur sont que rarement proposés, doivent être introduits. On peut citer notamment :

- les arts martiaux avec la proposition d'une discipline individuelle, l'attention portée à l'apprentissage des règles et surtout la possibilité d'accueillir dans un même cours une large gamme de publics (hommes et femmes, jeunes et adultes, personnes souffrant ou non d'un handicap...).

« En arts martiaux, les publics handicapés sont mélangés aux autres. On ne le ferait pas en sports collectifs, car ils seraient toujours sur le banc. », (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

- les disciplines susceptibles d'attirer des femmes non-initiées à la pratique sportive : gymnastique douce, danse...

- 5.2. Diversifier les activités au profit de la pratique en famille

Pour limiter les contraintes liées aux déplacements et favoriser la pratique des parents, des offres permettant aux parents et aux enfants d'avoir une pratique sportive commune doivent être proposées, notamment le weekend. Il s'agit de développer des activités sportives dans un cadre peu contraignant (possibilité d'une pratique ponctuelle ou irrégulière) avec un animateur à disposition pour offrir les conditions nécessaires à la pratique.

Dans la même perspective, il est également nécessaire de proposer :

- des activités sportives aux parents pendant que les enfants assistent à leur cours de sport ;
- des services de garde des enfants dans ou à proximité des équipements sportifs pendant les activités destinées aux parents.

Bonnes pratiques des villes :

Un programme « familles en baskets » va permettre aux parents et enfants d'avoir une pratique sportive dans les gymnases ouverts le dimanche, en échange d'une cotisation annuelle de quelques euros.

- 5.3. Proposer des activités de découverte

Pour casser les préjugés et permettre la découverte des disciplines inconnues, il faut offrir la possibilité d'actions de découverte qui pourront être un tremplin vers une pratique régulière, éventuellement en club. Ces actions, grâce à des équipements légers et mobiles, peuvent avoir lieu dans l'espace public, une place, un square..., ou dans le cadre d'un centre social ou une association de quartier en contact avec les habitants.

Bonnes pratiques des villes :

Une municipalité propose aux jeunes la découverte de nouvelles activités grâce à des équipements légers et mobiles.

*« Au départ, c'était pour faire une animation pendant la période de Noël, mais finalement on s'est dit : pourquoi pas proposer cette activité dans les quartiers ? Donc à chaque fois, Toussaint, Noël, période d'hiver et printemps, on positionne la patinoire dans des quartiers différents pour permettre à ces jeunes éloignés de venir pratiquer une activité qu'ils n'auraient pas l'opportunité de faire. »
(Responsable direction ou service municipal)*

- 5.4. Proposer des activités « surveillées » ou « semi-encadrées » pour faciliter l'accueil des pratiques libres dans les équipements couverts

- 5.5. Aménager des équipements ou des espaces multi-activités

La diversification des activités est facilitée par l'aménagement de salles ou tout du moins d'espace de multi-activités, en s'appuyant sur la modularité des équipements. Dans la même perspective, on peut suggérer la conception et l'aménagement d'équipements à usage mixte, dont l'usage ne soit pas seulement sportif, mais également culturel ou récréatif.

6. Améliorer les conditions d'accueil des jeunes des ZUS dans les clubs

Compte tenu des problèmes pointés par certains de nos interlocuteurs, il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil des habitants et notamment des jeunes des ZU dans les clubs.

- **6.1. Mettre en place un système de « parrainage » des jeunes** par des professionnels de la politique de la ville pour favoriser l'intégration dans les clubs (introduction auprès de l'intervenant sportif, accompagnement aux premières séances, suivi du jeune, contact périodique avec le club...);

- **6.2. Former les intervenants sportifs à la médiation** (actions de sensibilisation-formation des intervenants sportifs et des présidents de clubs, recrutement des profils alliant des expériences dans le sport et la médiation);

- **6.3. Elaborer une charte à destination des clubs de sport** précisant les engagements des clubs en faveur de l'accueil des habitants, et notamment des jeunes, des ZUS. La signature de la charte pourra conditionner l'octroi de financements supplémentaires.

Bonnes pratiques des villes :

Une association accompagne de façon ponctuelle des jeunes de ZUS dans les clubs lors de leurs premières séances, et maintient un contact régulier avec les encadrants du club afin de faciliter leur bonne intégration.

Une association emploie des sportifs de haut niveau ayant une expérience de médiation pour proposer des activités sportives aux jeunes des quartiers de la géographie prioritaire.

7. Etablir des relations de travail étroites entre les acteurs du sport et ceux de la politique de la ville, et favoriser l'émergence d'une culture professionnelle commune

Les directions et services chargés respectivement des sports et de la politique de la ville n'entretiennent pas toujours de relations de travail régulières et étroites. Pour une compréhension des quartiers de la géographie prioritaire dans la définition de la politique sportive locale

- **7.1. Renforcer la collaboration entre les acteurs du sport et ceux de la politique de la ville, tant au niveau des élus que des directions techniques**
- **7.2. Consolider, grâce à des actions de sensibilisation et de formation, les compétences liées à la politique de la ville des personnels des directions des sports.**

8. Associer les usagers et les habitants aux projets de création ou de rénovation des équipements

La prise en compte des besoins des usagers et des habitants est essentielle autant dans la conception des équipements sportifs que dans le choix de leur implantation. L'association des habitants permet de concevoir des équipements correspondant aux besoins des futurs usagers et de choisir une implantation qui favorisera la pratique du plus grand nombre au sein du quartier.

« L'équipement ne fait pas la pratique. Cela ne sert à rien de juste refaire un équipement sans prendre en compte la dimension utilisation et la dimension sociale. » (Responsable direction ou service municipal)

« Si on met le terrain de pétanque ne serait-ce qu'à 500 m de là où les gens en ont besoin, personne ne le fréquentera » (Acteur-rice en lien direct avec les usagers)

Le dialogue avec les habitants peut aussi éviter des usages inappropriés, si ce n'est dangereux, des

équipements. Certaines villes considèrent le dialogue avec les jeunes comme une condition pour le respect des nouveaux équipements.

« A aucun moment, on ne s'est posé la question de l'intégration de la parole des habitants dans la création de cet espace. Aujourd'hui, on a des usages qu'on n'avait pas prévu, y compris dans des conditions de dangerosité [...]. Si on dialogue avec eux pour construire quelque chose d'adapté, un équipement qui est réalisé comme le fruit d'une construction commune, après on a quelque chose dans le quartier qui est adapté et en plus qu'ils respectent, dont ils sont fiers dans le quartier. C'est une méthodologie à mettre en œuvre pour être proche de la demande et avoir un équipement ensuite qui est respecté » (responsable direction ou service municipal)

« On ne peut plus penser à la place de l'utilisateur » (responsable direction ou service municipal)

Bonnes pratiques des villes

La rénovation d'un gymnase a eu lieu en « concertation » avec les usagers : les associations et les intervenants scolaires ont été consultés, notamment en matière d'espaces de rangement.

« Il faut faire comme cela pour que les usagers s'approprient les équipements et les utilisent bien. ».
(Élu(e))

Une ville pratique le « diagnostic en marchant », en allant à la rencontre des habitants pour identifier leurs pratiques et leurs besoins, mais également travailler l'implantation et la conception des équipements sportifs.

« Il y a le territoire conçu - par les urbanistes, le ministère, les technocrates - et le territoire perçu c'est-à-dire comment le citoyen lambda le voit, le repère. Attachons nous à considérer le territoire vécu comme étant l'expertise qu'ont les habitants de leur propre territoire. » (Acteur-riche en lien direct avec les usagers)

Annexes

Annexe 1 – Méthodologie de l'étude

Annexe 2 - Liste des données utilisées

Annexe 3 - Tris croisés de la typologie

Annexe 4 - Caractérisation des Zus en termes d'offre d'équipements sportifs –

Annexe 5 - Guides d'entretiens

Annexe 6 - Monographies des Zus ayant fait l'objet d'entretiens de terrain

Annexe 7 – Membres du comité d'expert de l'étude

Annexe 1 : Méthodologie quantitative de l'étude

Présentation du RES

Le recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) a pour objectif d'avoir une bonne connaissance des réalités et une meilleure perception des inégalités territoriales dans la répartition des équipements. Il constitue ainsi un outil essentiel à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques dans le domaine du sport.

L'équipement sportif est une unité spécialement aménagée permettant à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières (Ex : un tracé lisible sur le sol et des cages pour un terrain de handball,...).

Le RES a vocation à l'exhaustivité. Son actualisation permanente est confiée au ministère chargé des sports, qui s'appuie sur les services déconcentrés pour collecter les informations qui alimentent la base de données. Au 16 juin 2013, il répertorie 322 210 équipements, espaces ou sites de pratiques dont 54 823 dédiés aux sports de nature.

L'équipement recensé est l'espace élémentaire de pratique. Le critère essentiel est que toute personne puisse y accéder (à titre individuel ou via une structure publique ou privée *associative ou commerciale+), à titre gratuit ou payant, avec pour objectif principal d'y pratiquer une activité physique et/ou sportive

La géolocalisation des équipements

Grâce aux coordonnées géographiques relevées pour les équipements sportifs dans le cadre du recensement, il est possible d'identifier pour chacun sa localisation par rapport aux Zus. Cette identification ainsi que la délimitation des zones tampons attenantes ont été réalisées par le Bureau des équipements sportifs (DS3) du ministère chargé des sports que nous remercions.

Le relevé des coordonnées est une opération réalisée par des agents recenseurs, et peut de ce fait être affectée par des imprécisions ou des erreurs. Les coordonnées de près de 2000 équipements (3%) situés dans une commune avec Zus n'ont ainsi pas pu être directement exploitées.

La détermination de leur localisation par rapport aux Zus a été réalisée par imputation. Nous avons procédé à une estimation de la probabilité de localisation en Zus à l'aide d'un modèle logistique sur la base des informations suivantes :

- Caractéristiques des équipements : type, propriétaire, gestionnaire, localisation tC, indicateurs de qualité
- Caractéristiques de la commune et des Zus de la commune : revenu fiscal moyen, revenu fiscal moyen des zus de la commune, population totale de la commune, population des zus de la commune, entreprises, taille d'unité urbaine

Les différents modèles estimés conduisent tous à affecter les équipements indéterminés en dehors des Zus.

Par ailleurs, aucun des 31 équipements sportifs de Saint-Martin (Antilles françaises) n'est géolocalisés. Cette collectivité d'outre-mer, qui comporte 1 Zus (le quartier "Orléans", 0112710), se retrouve de fait hors champ d'analyse.

Une typologie des Zus

1. Principe

Il s'agit de regrouper progressivement des Zus qui se ressemblent à partir d'une sélection de variables explicatives sans définir a priori le nombre de classes final.

Les 750 Zus sont regroupées progressivement pour obtenir des partitions emboîtées : une partition de 750 classes (autant de classes que de Zus) jusqu'à une partition en 1 seule classe (à la fin toutes les Zus sont regroupées en un seul ensemble). Le niveau choisi est celui qui fait le plus sens, c'est-à-dire le niveau de regroupement (ou nombre de classes) où la différence entre les groupes est la plus grande et où les groupes sont en même temps le plus homogène possible.

2. Méthode

La classification ascendante hiérarchique (CAH) a employé la méthode de Ward. Précédée d'une analyse en composante principale (ACP), elle est consolidée par la méthode des centres mobiles.

La typologie a été obtenue à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique (CAH) employant la méthode de Ward précédée d'une analyse en composante principale (ACP) consolidée par la méthode des centres mobiles.

Remarque : cette consolidation recommandée pour renforcer la cohérence des classes a pour conséquence que les différentes partitions en 1, 2 , ..., n, n+1,... 750 classes ne sont pas emboîtées.

L'analyse a porté sur 750 Zus (1 Zus est hors champ du RES).

3. Mise en œuvre

3.1. Le choix des indicateurs

L'élaboration d'une typologie débute par le choix des indicateurs discriminants. Ce choix est guidé par des considérations statistiques, mais aussi en lien avec les objectifs de l'étude.

C'est donc un processus itératif. Partant de l'ensemble des indicateurs analysés dans le volet descriptif, seuls les indicateurs qui sont discriminants pour différencier des Zus sont finalement retenus. Les indicateurs qui n'apportent pas d'information supplémentaire, soit parce qu'ils sont très corrélés aux indicateurs conservés, soit parce que les Zus ne sont pas très différentes au regard de ces indicateurs sont progressivement écartés. Les différences entre les regroupements obtenus peuvent ainsi être distinctement analysées.

Le choix des indicateurs se fait aussi en fonction des objectifs de l'étude. Ici, nous avons donc par ailleurs cherché à représenter toutes les dimensions qui intéressent la description de l'offre

d'équipements sportifs en Zus.

3.2. Le choix du nombre de classes

Le nombre de classes optimal est celui qui maximise à la fois les ressemblances entre les Zus d'une même classe et les différences entre les classes. Les logiciels statistiques fournissent des indicateurs permettant de déterminer le nombre de classes optimal.

Le choix du nombre de classes repose également sur des considérations pratiques. Comme l'objectif d'une typologie est de permettre une description synthétique des Zus, il convient de choisir un nombre de classes ni trop élevé, ni trop petit.

Annexe 2 : Données caractérisant les Zus

Source	Nature des données	Variables retenues	Nb obs	Champ
SIG-CIV	Liste des Zus, identifiant, nom des quartiers		751	France entière*
RES, ministère chargé des sports 2013, base des installations	Code de la commune où est situé l'équipement (commune principale)	INSCOMINSEE	751	Ensemble des communes avec équipements sportifs
Insee	Code et taille d'unité urbaine Superficie des Zus	unités urbaines2010 Tunités urbaines2010 (+ qq tuu récupérées à la main) Superficie en ha		France métropolitaine + DROM (971,972,973,974,976)
Insee, RP 1999	Nombre d'habitants en Zus	POPTOT99	750	France métropolitaine + DROM
Estimations mixtes Insee, RP1999 et 2006		tot=Nombre de personnes tot_0a14=Nombre de 0-14 ans tot_15a24=Nombre de 15-24 ans tot_16a24=Nombre de 16-24 ans tot_scol=Taux de scolarisation des 16-24 ans tx_tot_act=Taux actifs ind_jeune=Indice de jeunesse tot_frtot=Nombre de personnes françaises tot_et=Nombre de personnes étrangères tot_imm=Nombre de personnes immigrées tot_eprec=Nombre de personnes en emploi précaire tot_ssdipl=Nombre de personnes sans diplôme tot_diplbac=Nombre de personnes avec un diplôme niveau BAC tot_diplbac2=Nombre de personnes avec un diplôme niveau BAC+2 ou supérieur	709	France métropolitaine sauf Corse
Onzus, Chiffres Clés 2011 (sources fiscales, Insee RP 2006)	Indicateurs de la Zus et de l'unité urbaine de la Zus	ind1=Pop ménages fin 2009 ind2=Revuc médian 2009 ind3=1er quartile Revuc 2009 ind4=3eme quartile Revuc 2009 ind6=Part pop bas revenus	732	France métropolitaine + La Réunion

Source	Nature des données	Variables retenues	Nb obs	Champ
		ind7=Indicateurs jeunes fin 2008 ind18=Indicateur continuité urbaine fin 2009 ind19=Indicateur comparaison revenus voisinage 2009		
CAF	Allocataires	NBAlloc	717	France métropolitaine
SIRENE	Etablissements		717	France métropolitaine
DADS	Nombre d'établissements		717	France métropolitaine
DGI	Nombre de ménages fiscaux, revenu fiscal médian et revenu fiscal moyen	RFMQ1 RFMQ2 RFMQ3 RFMMO n	717	France métropolitaine
Pole Emploi	Demandeurs d'emplois	defmpe BCatA NbMen	717	France métropolitaine
Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées, MSJEPVA - MEOS	Licences délivrées fin 2011 à des résidents en Zus (données brutes, toutes les adresses pas géocodées)		732	France métropolitaine + La Réunion
Ministère de l'Education Nationale, DEPP	Nombre d'élèves scolarisés en collège et lycée résidant en Zus		732	France métropolitaine + La Réunion
Insee	Superficie des Zus (en hectares)		751	France entière
ANRU	Conventions Anru entre 2003 et le 1 ^{er} juin 2012, selon une priorité à 3 niveaux. (Un quartier a pu donner lieu à plusieurs projets et plusieurs Zus ont pu intégrer le même projet)		422	

* France entière = France métropolitaine + Départements et Régions d'Outre-Mer (Guadeloupe 971, Martinique 972, Guyane 973, La Réunion 974, Mayotte 976) + Collectivités d'Outre-Mer (Polynésie française 987, Saint-Pierre-et-Miquelon 975, Saint-Barthélemy 977, Saint-Martin 978, Wallis-et-Futuna 986) + pays d'Outre-mer (Nouvelle Calédonie 988)

Annexe 3 : Tris croisés de la typologie

Tableau 18 Variables descriptives de la typologie

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Nb équipements pour 10000 habitants														
0%	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	9
Moins de 25%	1	1	94	90	190	82	101	60	20	31	20	18	426	57
De 25 à 50%	0	0	9	9	39	17	55	33	28	44	46	40	177	24
De 50 à 75%	0	0	1	1	2	1	9	5	14	22	30	26	56	7
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	3	2	2	3	7	6	13	2
100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	10	11	1
Taux d'équipement des Unités Urbaines de la Zus pour 10000 personnes)														
Moins de 25%	18	26	36	35	133	57	8	5	8	13	6	5	209	28
De 25 à 50%	44	65	59	57	94	41	104	62	43	67	54	47	398	53
De 50 à 75%	6	9	9	9	5	2	50	30	11	17	49	43	130	17
75% ou plus	0	0	0	0	0	0	6	4	2	3	5	4	13	2
Proportion d'équipements dans la couronne de 1000m														
0%	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0
Moins de 25%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	4	5	1
De 25 à 50%	0	0	0	0	2	1	4	2	2	3	18	16	26	3
De 50 à 75%	0	0	4	4	50	22	43	26	29	45	51	45	177	24
75% ou plus	1	1	100	96	180	78	121	72	33	52	39	34	474	63
100%	66	97	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66	9
Proportion d'équipements gérés par la commune														
0%	68	100	3	3	9	4	2	1	9	14	2	2	93	12
Moins de 25%	0	0	0	0	4	2	2	1	7	11	1	1	14	2
De 25 à 50%	0	0	0	0	14	6	6	4	18	28	9	8	47	6
De 50 à 75%	0	0	10	10	43	19	26	15	29	45	32	28	140	19
75% ou plus	0	0	12	12	62	27	51	30	1	2	36	32	162	22
100%	0	0	79	76	100	43	81	48	0	0	34	30	294	39
Proportion d'équipements gérés par l'État, le département, la région ou un EPCI														
0%	68	100	101	97	177	76	133	79	0	0	77	68	556	74
Moins de 25%	0	0	3	3	43	19	32	19	1	2	31	27	110	15
De 25 à 50%	0	0	0	0	12	5	3	2	31	48	6	5	52	7
De 50 à 75%	0	0	0	0	0	0	0	0	22	34	0	0	22	3
75% ou plus	0	0	0	0	0	0	0	0	5	8	0	0	5	1
100%	0	0	0	0	0	0	0	0	5	8	0	0	5	1
Proportion d'équipements découverts														
0%	67	99	0	0	39	17	1	1	3	5	4	4	114	15
Moins de 25%	0	0	0	0	11	5	0	0	0	0	5	4	16	2
De 25 à 50%	1	1	2	2	77	33	11	7	11	17	25	22	127	17
De 50 à 75%	0	0	24	23	88	38	95	57	35	55	60	53	302	40
75% ou plus	0	0	22	21	12	5	48	29	12	19	19	17	113	15
100%	0	0	56	54	5	2	13	8	3	5	1	1	78	10

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proportion d'équipements avec plusieurs vestiaires														
0%	68	100	69	66	9	4	28	17	5	8	2	2	181	24
Moins de 25%	0	0	10	10	3	1	22	13	2	3	4	4	41	5
De 25 à 50%	0	0	19	18	37	16	83	49	16	25	27	24	182	24
De 50 à 75%	0	0	5	5	101	44	31	18	28	44	48	42	213	28
75% ou plus	0	0	1	1	45	19	3	2	10	16	27	24	86	11
100%	0	0	0	0	37	16	1	1	3	5	6	5	47	6
Proportion d'équipements accessibles aux handicapés moteurs et sensoriels														
0%	68	100	34	33	19	8	19	11	8	13	2	2	150	20
Moins de 25%	0	0	6	6	17	7	18	11	4	6	5	4	50	7
De 25 à 50%	0	0	12	12	49	21	36	21	5	8	17	15	119	16
De 50 à 75%	0	0	18	17	73	31	48	29	22	34	38	33	199	27
75% ou plus	0	0	8	8	37	16	26	15	20	31	36	32	127	17
100%	0	0	26	25	37	16	21	13	5	8	16	14	105	14
Proportion d'équipements mis en service entre 1975 et 1994														
0%	67	99	41	39	35	15	23	14	7	11	15	13	188	25
Moins de 25%	0	0	10	10	41	18	21	13	15	23	30	26	117	16
De 25 à 50%	0	0	18	17	61	26	59	35	20	31	43	38	201	27
De 50 à 75%	1	1	19	18	55	24	46	27	17	27	14	12	152	20
75% ou plus	0	0	3	3	17	7	14	8	2	3	9	8	45	6
100%	0	0	13	13	23	10	5	3	3	5	3	3	47	6
Proportion d'équipements mis en service en 1995 ou après														
0%	68	100	22	21	65	28	47	28	6	9	10	9	218	29
Moins de 25%	0	0	7	7	49	21	54	32	17	27	43	38	170	23
De 25 à 50%	0	0	22	21	66	28	53	32	23	36	29	25	193	26
De 50 à 75%	0	0	21	20	36	16	11	7	14	22	25	22	107	14
75% ou plus	0	0	5	5	6	3	3	2	3	5	5	4	22	3
100%	0	0	27	26	10	4	0	0	1	2	2	2	40	5
Proportion d'équipements ouverts aux scolaires														
0%	68	100	45	43	9	4	3	2	3	5	1	1	129	17
Moins de 25%	0	0	9	9	5	2	5	3	2	3	2	2	23	3
De 25 à 50%	0	0	29	28	35	15	28	17	6	9	13	11	111	15
De 50 à 75%	0	0	11	11	75	32	70	42	27	42	43	38	226	30
75% ou plus	0	0	3	3	60	26	36	21	20	31	39	34	158	21
100%	0	0	7	7	48	21	26	15	6	9	16	14	103	14
Proportion d'équipements ouverts aux clubs														
0%	67	99	53	51	2	1	21	13	8	13	2	2	153	20
Moins de 25%	0	0	17	16	2	1	27	16	8	13	9	8	63	8
De 25 à 50%	0	0	22	21	31	13	65	39	27	42	34	30	179	24
De 50 à 75%	0	0	10	10	101	44	45	27	16	25	42	37	214	29
75% ou plus	0	0	1	1	46	20	3	2	4	6	17	15	71	9
100%	1	1	1	1	50	22	7	4	1	2	10	9	70	9

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proportion d'équipements en accès libre														
0%	68	100	2	2	72	31	14	8	9	14	18	16	183	24
Moins de 25%	0	0	0	0	83	36	34	20	28	44	49	43	194	26
De 25 à 50%	0	0	2	2	64	28	63	38	13	20	42	37	184	25
De 50 à 75%	0	0	40	38	12	5	50	30	14	22	5	4	121	16
75% ou plus	0	0	15	14	1	0	3	2	0	0	0	0	19	3
100%	0	0	45	43	0	0	4	2	0	0	0	0	49	7
Proportion d'équipements en accès en transports commun														
0%	68	100	17	16	28	12	11	7	7	11	1	1	132	18
Moins de 25%	0	0	0	0	16	7	11	7	4	6	5	4	36	5
De 25 à 50%	0	0	7	7	12	5	11	7	4	6	4	4	38	5
De 50 à 75%	0	0	9	9	17	7	13	8	7	11	9	8	55	7
75% ou plus	0	0	8	8	27	12	23	14	6	9	16	14	80	11
100%	0	0	63	61	132	57	99	59	36	56	79	69	409	55
Proportion d'équipements disposant d'une salle réunion														
0%	68	100	95	91	169	73	119	71	35	55	21	18	507	68
Moins de 25%	0	0	6	6	43	19	35	21	18	28	32	28	134	18
De 25 à 50%	0	0	1	1	15	6	13	8	7	11	27	24	63	8
De 50 à 75%	0	0	2	2	4	2	1	1	4	6	23	20	34	5
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	8	7	9	1
100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	3	0
Total	68	100	104	100	232	100	168	100	64	100	114	100	750	100

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Tableau 19 Variables supplémentaires de la typologie

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Nombre d'équipement														
0	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	9
1 à 4	0	0	67	64	59	25	34	20	11	17	10	9	181	24
5 à 9	1	1	25	24	64	28	48	29	11	17	21	18	170	23
10 à 17	0	0	10	10	59	25	42	25	18	28	34	30	163	22
18 ou plus	0	0	2	2	50	22	44	26	24	38	49	43	169	23
Nombre d'équipement dans la couronne de 1000 m														
0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0
1 à 4	1	1	2	2	1	0	1	1	0	0	5	4	10	1
5 à 9	3	4	1	1	6	3	0	0	1	2	7	6	18	2
10 à 17	4	6	9	9	18	8	8	5	5	8	13	11	57	8
18 ou plus	59	87	92	88	207	89	159	95	58	91	88	77	663	88
Nombre d'équipement de type différent dans la couronne de 1000 m														
0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	4	1
1 à 4	2	3	2	2	9	4	6	4	4	6	17	15	40	5
5 à 9	9	13	13	13	48	21	28	17	15	23	36	32	149	20
10 à 17	32	47	53	51	103	44	77	46	29	45	44	39	338	45
18 ou plus	24	35	36	35	72	31	57	34	16	25	14	12	219	29

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Nombre d'équipement dans la couronne de 500 m														
0	2	3	2	2	3	1	2	1	1	2	6	5	16	2
1 à 4	7	10	9	9	12	5	8	5	5	8	14	12	55	7
5 à 9	13	19	15	14	34	15	20	12	4	6	21	18	107	14
10 à 17	22	32	29	28	51	22	34	20	18	28	27	24	181	24
18 ou plus	24	35	49	47	132	57	104	62	36	56	46	40	391	52
Nombre d'équipement de type différents dans la couronne de 500 m														
0	2	3	4	4	5	2	3	2	2	3	11	10	27	4
1 à 4	13	19	21	20	52	22	36	21	19	30	44	39	185	25
5 à 9	32	47	41	39	104	45	70	42	31	48	39	34	317	42
10 à 17	16	24	34	33	64	28	51	30	12	19	18	16	195	26
18 ou plus	5	7	4	4	7	3	8	5	0	0	2	2	26	3
Nombre d'activité praticable														
0	67	99	8	8	13	6	6	4	2	3	0	0	96	13
1	0	0	4	4	7	3	2	1	0	0	1	1	14	2
2	0	0	14	13	6	3	3	2	2	3	0	0	25	3
3	0	0	14	13	6	3	7	4	0	0	2	2	29	4
4 ou plus	1	1	64	62	200	86	150	89	60	94	111	97	586	78
Nombre d'équipement de types différents pour 10 000 habitants														
0%	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	9
Moins de 25%	1	1	100	96	221	95	145	86	42	66	54	47	563	75
De 25 à 50%	0	0	3	3	10	4	20	12	21	33	41	36	95	13
De 50 à 75%	0	0	1	1	1	0	3	2	1	2	12	11	18	2
75% ou plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	5	6	1
100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0
Nombre d'équipement au km²														
0%	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	9
Moins de 25%	1	1	93	89	166	72	116	69	33	52	45	39	454	61
De 25 à 50%	0	0	10	10	54	23	43	26	30	47	55	48	192	26
De 50 à 75%	0	0	0	0	6	3	8	5	0	0	8	7	22	3
75% ou plus	0	0	0	0	4	2	1	1	0	0	6	5	11	1
100%	0	0	1	1	2	1	0	0	1	2	0	0	4	1
Taux d'équipement de la commune de la zus pour 10 000 personnes														
0%	3	4	0	0	11	5	3	2	2	3	0	0	19	3
Moins de 25%	23	34	31	30	133	57	29	17	8	13	16	14	240	32
De 25 à 50%	34	50	67	64	84	36	108	64	46	72	73	64	412	55
De 50 à 75%	7	10	6	6	4	2	25	15	7	11	20	18	69	9
75% ou plus	1	1	0	0	0	0	3	2	1	2	5	4	10	1
Proportion d'équipements gérés par un établissement privé														
0%	68	100	101	97	201	87	156	93	61	95	100	88	687	92
Moins de 25%	0	0	0	0	17	7	9	5	3	5	12	11	41	5
De 25 à 50%	0	0	1	1	8	3	3	2	0	0	2	2	14	2
De 50 à 75%	0	0	1	1	4	2	0	0	0	0	0	0	5	1
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proportion d'équipements gérés par une association														
0%	67	99	94	90	180	78	124	74	49	77	74	65	588	78
Moins de 25%	0	0	6	6	29	13	33	20	12	19	28	25	108	14
De 25 à 50%	0	0	2	2	14	6	8	5	3	5	9	8	36	5
De 50 à 75%	0	0	1	1	5	2	3	2	0	0	3	3	12	2
100%	1	1	1	1	4	2	0	0	0	0	0	0	6	1
Proportion d'équipements gérés par un autre type de gestionnaire														
0%	68	100	92	88	170	73	132	79	49	77	72	63	583	78
Moins de 25%	0	0	6	6	40	17	23	14	10	16	23	20	102	14
De 25 à 50%	0	0	4	4	17	7	9	5	2	3	12	11	44	6
De 50 à 75%	0	0	2	2	2	1	3	2	3	5	5	4	15	2
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	2	3	0
100%	0	0	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0	3	0
Proportion d'équipements gérés par l'État, la région, le département ou un EPCI														
0%	1	1	102	98	202	87	148	88	28	44	93	82	574	77
Moins de 25%	0	0	2	2	24	10	20	12	6	9	18	16	70	9
De 25 à 50%	0	0	0	0	6	3	0	0	17	27	3	3	26	3
De 50 à 75%	0	0	0	0	0	0	0	0	12	19	0	0	12	2
100%	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0
non renseigné	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	9
Proportion d'équipement dont un établissements privés est propriétaire														
0%	68	100	101	97	204	88	157	93	59	92	99	87	688	92
Moins de 25%	0	0	1	1	14	6	9	5	4	6	13	11	41	5
De 25 à 50%	0	0	1	1	5	2	2	1	1	2	2	2	11	1
De 50 à 75%	0	0	0	0	6	3	0	0	0	0	0	0	6	1
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	3	0
Proportion d'équipement dont une commune est propriétaire														
0%	67	99	2	2	6	3	1	1	7	11	1	1	84	11
Moins de 25%	0	0	0	0	1	0	2	1	5	8	1	1	9	1
De 25 à 50%	1	1	0	0	12	5	1	1	17	27	5	4	36	5
De 50 à 75%	0	0	7	7	41	18	13	8	26	41	15	13	102	14
75% ou plus	0	0	10	10	61	26	52	31	3	5	42	37	168	22
100%	0	0	85	82	111	48	99	59	6	9	50	44	351	47
Proportion d'équipement dont l'État, la région, le département ou un EPCI est propriétaire														
0%	68	100	94	90	142	61	120	71	7	11	62	54	493	66
Moins de 25%	0	0	8	8	56	24	40	24	2	3	34	30	140	19
De 25 à 50%	0	0	1	1	29	13	6	4	27	42	13	11	76	10
De 50 à 75%	0	0	0	0	4	2	1	1	19	30	4	4	28	4
75% ou plus	0	0	0	0	0	0	0	0	6	9	1	1	7	1
100%	0	0	1	1	1	0	1	1	3	5	0	0	6	1
Proportion d'équipement dont un autre type d'établissement est propriétaire														
0%	67	99	96	92	196	84	146	87	51	80	92	81	648	86
Moins de 25%	0	0	5	5	21	9	16	10	8	13	17	15	67	9
De 25 à 50%	0	0	3	3	9	4	5	3	2	3	3	3	22	3
De 50 à 75%	1	1	0	0	3	1	0	0	3	5	2	2	9	1
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	2	0
100%	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	2	0

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proportion d'équipement découvert														
0%	67	99	0	0	39	17	1	1	3	5	4	4	114	15
Moins de 25%	0	0	0	0	11	5	0	0	0	0	5	4	16	2
De 25 à 50%	1	1	2	2	77	33	11	7	11	17	25	22	127	17
De 50 à 75%	0	0	24	23	88	38	95	57	35	55	60	53	302	40
75% ou plus	0	0	22	21	12	5	48	29	12	19	19	17	113	15
100%	0	0	56	54	5	2	13	8	3	5	1	1	78	10
Proportion d'équipement équipé de plusieurs vestiaire														
0%	68	100	69	66	9	4	28	17	5	8	2	2	181	24
Moins de 25%	0	0	10	10	3	1	22	13	2	3	4	4	41	5
De 25 à 50%	0	0	19	18	37	16	83	49	16	25	27	24	182	24
De 50 à 75%	0	0	5	5	101	44	31	18	28	44	48	42	213	28
75% ou plus	0	0	1	1	45	19	3	2	10	16	27	24	86	11
100%	0	0	0	0	37	16	1	1	3	5	6	5	47	6
Proportion d'équipement faisant l'objet d'une démarche environnementale														
0%	68	100	96	92	197	85	151	90	53	83	88	77	653	87
Moins de 25%	0	0	5	5	24	10	16	10	8	13	17	15	70	9
De 25 à 50%	0	0	2	2	6	3	0	0	3	5	5	4	16	2
De 50 à 75%	0	0	1	1	2	1	0	0	0	0	4	4	7	1
100%	0	0	0	0	3	1	1	1	0	0	0	0	4	1
Proportion d'équipement accessible aux handicapés moteurs et sensoriels														
0%	68	100	34	33	19	8	19	11	8	13	2	2	150	20
Moins de 25%	0	0	6	6	17	7	18	11	4	6	5	4	50	7
De 25 à 50%	0	0	12	12	49	21	36	21	5	8	17	15	119	16
De 50 à 75%	0	0	18	17	73	31	48	29	22	34	38	33	199	27
75% ou plus	0	0	8	8	37	16	26	15	20	31	36	32	127	17
100%	0	0	26	25	37	16	21	13	5	8	16	14	105	14
Proportion d'équipement mis en service avant 1945														
0%	67	99	102	98	217	94	155	92	58	91	104	91	703	94
Moins de 25%	1	1	1	1	11	5	7	4	5	8	7	6	32	4
De 25 à 50%	0	0	1	1	2	1	5	3	1	2	2	2	11	1
De 50 à 75%	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1	1	3	0
100%	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Proportion d'équipement mis en service entre 1945 et 1965														
0%	68	100	90	87	181	78	115	68	39	61	70	61	563	75
Moins de 25%	0	0	7	7	33	14	33	20	20	31	27	24	120	16
De 25 à 50%	0	0	5	5	15	6	15	9	5	8	15	13	55	7
De 50 à 75%	0	0	1	1	1	0	4	2	0	0	1	1	7	1
75% ou plus	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	1	1	2	1	0	0	0	0	1	1	4	1
Proportion d'équipement mis en service entre 1965 et 1975														
0%	68	100	84	81	103	44	53	32	23	36	36	32	367	49
Moins de 25%	0	0	6	6	51	22	48	29	21	33	42	37	168	22
De 25 à 50%	0	0	13	13	47	20	44	26	13	20	24	21	141	19
De 50 à 75%	0	0	1	1	20	9	21	13	5	8	10	9	57	8
75% ou plus	0	0	0	0	5	2	1	1	1	2	2	2	9	1
100%	0	0	0	0	6	3	1	1	1	2	0	0	8	1

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proportion d'équipement mis en service entre 1975 et 1985														
0%	68	100	70	67	80	34	57	34	24	38	32	28	331	44
Moins de 25%	0	0	11	11	61	26	50	30	27	42	51	45	200	27
De 25 à 50%	0	0	15	14	49	21	38	23	12	19	20	18	134	18
De 50 à 75%	0	0	5	5	25	11	17	10	1	2	6	5	54	7
75% ou plus	0	0	0	0	7	3	5	3	0	0	3	3	15	2
100%	0	0	3	3	10	4	1	1	0	0	2	2	16	2
Proportion d'équipement mis en service entre 1985 et 1995														
0%	67	99	57	55	96	41	53	32	16	25	35	31	324	43
Moins de 25%	0	0	13	13	66	28	57	34	20	31	52	46	208	28
De 25 à 50%	0	0	15	14	39	17	40	24	19	30	21	18	134	18
De 50 à 75%	1	1	9	9	22	9	13	8	6	9	5	4	56	7
75% ou plus	0	0	0	0	5	2	2	1	0	0	0	0	7	1
100%	0	0	10	10	4	2	3	2	3	5	1	1	21	3
Proportion d'équipement mis en service entre 1995 et 2005														
0%	68	100	39	38	91	39	62	37	17	27	20	18	297	40
Moins de 25%	0	0	14	13	64	28	65	39	22	34	49	43	214	29
De 25 à 50%	0	0	17	16	46	20	33	20	15	23	31	27	142	19
De 50 à 75%	0	0	16	15	22	9	6	4	8	13	11	10	63	8
75% ou plus	0	0	3	3	5	2	2	1	2	3	3	3	15	2
100%	0	0	15	14	4	2	0	0	0	0	0	0	19	3
Proportion d'équipement mis en service après 2005														
0%	68	100	69	66	140	60	110	65	28	44	47	41	462	62
Moins de 25%	0	0	11	11	61	26	47	28	23	36	51	45	193	26
De 25 à 50%	0	0	8	8	21	9	10	6	9	14	12	11	60	8
De 50 à 75%	0	0	6	6	6	3	1	1	2	3	3	3	18	2
75% ou plus	0	0	1	1	1	0	0	0	1	2	0	0	3	0
100%	0	0	9	9	3	1	0	0	1	2	1	1	14	2
Proportion d'équipement mis en service après 1985														
0%	67	99	9	9	31	13	21	13	1	2	4	4	133	
Moins de 25%	0	0	2	2	23	10	34	20	4	6	17	15	80	
De 25 à 50%	0	0	9	9	64	28	49	29	17	27	41	36	180	
De 50 à 75%	1	1	31	30	66	28	42	25	24	38	34	30	198	
75% ou plus	0	0	9	9	21	9	14	8	10	16	13	11	67	
100%	0	0	44	42	27	12	8	5	8	13	5	4	92	
Proportion d'équipement intérieur														
0%	67	99	59	57	5	2	17	10	3	5	2	2	153	20
Moins de 25%	0	0	20	19	8	3	47	28	11	17	18	16	104	14
De 25 à 50%	0	0	20	19	74	32	83	49	30	47	53	46	260	35
De 50 à 75%	1	1	5	5	89	38	20	12	17	27	31	27	163	22
75% ou plus	0	0	0	0	20	9	1	1	1	2	7	6	29	4
100%	0	0	0	0	36	16	0	0	2	3	3	3	41	5
Proportion d'équipements dont le sol est en synthétique														
0%	67	99	53	51	23	10	30	18	8	13	11	10	192	26
Moins de 25%	0	0	12	12	27	12	68	40	16	25	38	33	161	21
De 25 à 50%	1	1	23	22	105	45	57	34	31	48	48	42	265	35
De 50 à 75%	0	0	11	11	54	23	9	5	9	14	13	11	96	13
75% ou plus	0	0	1	1	5	2	3	2	0	0	1	1	10	1
100%	0	0	4	4	18	8	1	1	0	0	3	3	26	3

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proportion d'équipements dont le sol est en béton														
0%	68	100	87	84	123	53	95	57	32	50	54	47	459	61
Moins de 25%	0	0	5	5	73	31	54	32	23	36	46	40	201	27
De 25 à 50%	0	0	10	10	28	12	17	10	7	11	13	11	75	10
De 50 à 75%	0	0	1	1	6	3	1	1	1	2	1	1	10	1
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	1	1	1	0	1	1	1	2	0	0	4	1
Proportion d'équipements dont le sol est en bitume														
0%	68	100	30	29	76	33	17	10	6	9	15	13	212	28
Moins de 25%	0	0	18	17	73	31	22	13	12	19	45	39	170	23
De 25 à 50%	0	0	18	17	70	30	75	45	31	48	38	33	232	31
De 50 à 75%	0	0	20	19	12	5	43	26	12	19	14	12	101	13
75% ou plus	0	0	0	0	0	0	4	2	2	3	2	2	8	1
100%	0	0	18	17	1	0	7	4	1	2	0	0	27	4
Proportion d'équipements dont le sol est en parquet														
0%	68	100	95	91	113	49	109	65	30	47	53	46	468	62
Moins de 25%	0	0	7	7	88	38	50	30	31	48	55	48	231	31
De 25 à 50%	0	0	1	1	22	9	8	5	1	2	4	4	36	5
De 50 à 75%	0	0	1	1	5	2	1	1	2	3	2	2	11	1
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	3	0
Proportion d'équipements dont le sol est en carrelage														
0%	67	99	99	95	167	72	119	71	45	70	63	55	560	75
Moins de 25%	1	1	4	4	54	23	47	28	17	27	48	42	171	23
De 25 à 50%	0	0	1	1	7	3	2	1	1	2	2	2	13	2
De 50 à 75%	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	1	2	0
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	3	0
Proportion d'équipements dont le sol est en gazon														
0%	68	100	64	62	128	55	65	39	26	41	30	26	381	51
Moins de 25%	0	0	6	6	80	34	81	48	33	52	72	63	272	36
De 25 à 50%	0	0	21	20	16	7	17	10	5	8	12	11	71	9
De 50 à 75%	0	0	5	5	7	3	4	2	0	0	0	0	16	2
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	8	8	0	0	1	1	0	0	0	0	9	1
Proportion d'équipements dont le sol est en sable														
0%	68	100	94	90	207	89	142	85	58	91	89	78	658	88
Moins de 25%	0	0	4	4	24	10	22	13	5	8	24	21	79	11
De 25 à 50%	0	0	3	3	0	0	3	2	1	2	1	1	8	1
De 50 à 75%	0	0	3	3	0	0	1	1	0	0	0	0	4	1
100%	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Proportion d'équipements dont le sol est en surface naturelle														
0%	68	100	98	94	211	91	147	88	56	88	86	75	666	89
Moins de 25%	0	0	3	3	17	7	21	13	7	11	28	25	76	10
De 25 à 50%	0	0	3	3	2	1	0	0	0	0	0	0	5	1
De 50 à 75%	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	2	0
100%	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proportion d'équipements dont le sol est en stabilisé / cendrée														
0%	67	99	65	63	147	63	80	48	31	48	43	38	433	58
Moins de 25%	0	0	14	13	68	29	64	38	28	44	59	52	233	31
De 25 à 50%	1	1	15	14	14	6	22	13	3	5	12	11	67	9
De 50 à 75%	0	0	6	6	3	1	2	1	1	2	0	0	12	2
75% ou plus	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	3	3	0	0	0	0	1	2	0	0	4	1
Proportion d'équipements disposant de vestiaires sportifs														
0%	68	100	64	62	3	1	24	14	3	5	2	2	164	22
Moins de 25%	0	0	10	10	2	1	22	13	1	2	2	2	37	5
De 25 à 50%	0	0	20	19	23	10	72	43	13	20	23	20	151	20
De 50 à 75%	0	0	9	9	104	45	44	26	29	45	44	39	230	31
75% ou plus	0	0	1	1	54	23	4	2	14	22	34	30	107	14
100%	0	0	0	0	46	20	2	1	4	6	9	8	61	8
Proportion d'équipements disposant d'aucun vestiaire														
0%	67	99	0	0	47	20	2	1	4	6	9	8	129	17
Moins de 25%	0	0	2	2	41	18	5	3	13	20	30	26	91	12
De 25 à 50%	0	0	6	6	100	43	28	17	24	38	43	38	201	27
De 50 à 75%	0	0	17	16	39	17	81	48	16	25	27	24	180	24
75% ou plus	0	0	17	16	2	1	29	17	4	6	3	3	55	7
100%	1	1	62	60	3	1	23	14	3	5	2	2	94	13
Proportion d'équipements disposant d'un vestiaire														
0%	68	100	95	91	167	72	128	76	42	66	71	62	571	76
Moins de 25%	0	0	5	5	47	20	33	20	18	28	40	35	143	19
De 25 à 50%	0	0	2	2	10	4	6	4	1	2	2	2	21	3
De 50 à 75%	0	0	2	2	4	2	0	0	2	3	1	1	9	1
100%	0	0	0	0	4	2	1	1	1	2	0	0	6	1
Proportion d'équipements disposant de vestiaires arbitre														
0%	68	100	84	81	65	28	59	35	14	22	13	11	303	40
Moins de 25%	0	0	13	13	60	26	56	33	19	30	31	27	179	24
De 25 à 50%	0	0	7	7	52	22	36	21	13	20	41	36	149	20
De 50 à 75%	0	0	0	0	37	16	15	9	18	28	21	18	91	12
75% ou plus	0	0	0	0	7	3	1	1	0	0	6	5	14	2
100%	0	0	0	0	11	5	1	1	0	0	2	2	14	2
Proportion d'équipement disposant de vestiaires chauffés														
0%	68	100	69	66	6	3	30	18	8	13	9	8	190	25
Moins de 25%	0	0	13	13	2	1	26	15	1	2	3	3	45	6
De 25 à 50%	0	0	16	15	26	11	69	41	14	22	21	18	146	19
De 50 à 75%	0	0	6	6	104	45	38	23	27	42	43	38	218	29
75% ou plus	0	0	0	0	53	23	3	2	11	17	29	25	96	13
100%	0	0	0	0	41	18	2	1	3	5	9	8	55	7
Proportion d'équipements chauffés														
0%	67	99	59	57	6	3	23	14	7	11	4	4	166	
Moins de 25%	0	0	13	13	11	5	36	21	8	13	25	22	93	
De 25 à 50%	0	0	20	19	68	29	75	45	23	36	38	33	224	
De 50 à 75%	1	1	6	6	83	36	27	16	14	22	28	25	159	
75% ou plus	0	0	0	0	25	11	1	1	6	9	12	11	44	
100%	0	0	6	6	39	17	6	4	6	9	7	6	64	

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proportion d'équipement disposant de sanitaires sportifs														
0%	68	100	58	56	19	8	22	13	5	8	6	5	178	24
Moins de 25%	0	0	8	8	9	4	27	16	5	8	1	1	50	7
De 25 à 50%	0	0	22	21	29	13	54	32	13	20	16	14	134	18
De 50 à 75%	0	0	12	12	81	35	46	27	20	31	41	36	200	27
75% ou plus	0	0	3	3	58	25	14	8	16	25	42	37	133	18
100%	0	0	1	1	36	16	5	3	5	8	8	7	55	7
Proportion d'équipement ouvert aux individuels														
0%	68	100	1	1	44	19	10	6	4	6	11	10	138	18
Moins de 25%	0	0	0	0	45	19	12	7	18	28	30	26	105	14
De 25 à 50%	0	0	2	2	79	34	70	42	21	33	50	44	222	30
De 50 à 75%	0	0	31	30	46	20	53	32	14	22	13	11	157	21
75% ou plus	0	0	23	22	7	3	13	8	3	5	5	4	51	7
100%	0	0	47	45	11	5	10	6	4	6	5	4	77	10
Proportion d'équipement disposant d'une buvette														
0%	68	100	95	91	170	73	129	77	49	77	49	43	560	75
Moins de 25%	0	0	3	3	45	19	29	17	14	22	38	33	129	17
De 25 à 50%	0	0	4	4	10	4	8	5	1	2	18	16	41	5
De 50 à 75%	0	0	2	2	5	2	2	1	0	0	8	7	17	2
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	2	0
100%	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
proportion d'équipement disposant de sanitaire public														
0%	67	99	66	63	28	12	29	17	8	13	3	3	201	27
Moins de 25%	1	1	16	15	20	9	32	19	6	9	9	8	84	11
De 25 à 50%	0	0	13	13	42	18	51	30	22	34	17	15	145	19
De 50 à 75%	0	0	6	6	80	34	42	25	21	33	41	36	190	25
75% ou plus	0	0	2	2	28	12	9	5	6	9	37	32	82	11
100%	0	0	1	1	34	15	5	3	1	2	7	6	48	6
Proportion d'équipement disposant d'un gardien														
0%	68	100	75	72	64	28	68	40	15	23	18	16	308	41
Moins de 25%	0	0	8	8	12	5	19	11	9	14	12	11	60	8
De 25 à 50%	0	0	14	13	36	16	34	20	10	16	24	21	118	16
De 50 à 75%	0	0	4	4	49	21	29	17	18	28	32	28	132	18
75% ou plus	0	0	1	1	43	19	14	8	9	14	20	18	87	12
100%	0	0	2	2	28	12	4	2	3	5	8	7	45	6
Proportion d'équipement appartenant à un complexe sportif														
0%	1	1	96	92	146	63	105	63	41	64	41	36	430	57
Moins de 25%	0	0	2	2	18	8	11	7	7	11	16	14	54	7
De 25 à 50%	0	0	1	1	21	9	28	17	10	16	19	17	79	11
De 50 à 75%	0	0	0	0	28	12	14	8	2	3	27	24	71	9
75% ou plus	0	0	4	4	8	3	7	4	4	6	9	8	32	4
100%	0	0	1	1	11	5	3	2	0	0	2	2	17	2
non renseigné	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	9
Proportion d'équipement appartenant à un établissement pénitentiaire														
0%	1	1	104	100	232	100	167	99	61	95	114	100	679	91
Moins de 25%	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0
De 25 à 50%	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	0	0	2	0
100%	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0
non renseigné	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	9

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proportion d'équipement appartenant à un établissement scolaire														
0%	1	100	94	90	195	84	98	58	38	59	58	51	484	65
Moins de 25%	0	0	6	6	21	9	34	20	8	13	24	21	93	12
De 25 à 50%	0	0	2	2	14	6	19	11	10	16	19	17	64	9
De 50 à 75%	0	0	1	1	1	0	9	5	7	11	9	8	27	4
75% ou plus	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	2	3	0
100%	0	0	1	1	1	0	7	4	1	2	2	2	12	2
non renseigné	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	9
Proportion d'équipement appartenant à une piscine														
0%	1	100	103	99	221	95	152	90	60	94	99	87	636	85
Moins de 25%	0	0	1	1	9	4	15	9	4	6	10	9	39	5
De 25 à 50%	0	0	0	0	2	1	1	1	0	0	4	4	7	1
De 50 à 75%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0
non renseigné	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	9
Proportion de bassin de natation														
0%	68	100	102	98	182	78	134	80	51	80	71	62	608	81
Moins de 25%	0	0	2	2	44	19	32	19	12	19	39	34	129	17
De 25 à 50%	0	0	0	0	6	3	2	1	0	0	3	3	11	1
De 50 à 75%	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	1	2	0
Proportion de boulo-drome														
0%	67	99	76	73	181	78	101	60	41	64	57	50	523	70
Moins de 25%	1	1	8	8	45	19	53	32	20	31	50	44	177	24
De 25 à 50%	0	0	14	13	4	2	14	8	3	5	6	5	41	5
De 50 à 75%	0	0	4	4	1	0	0	0	0	0	1	1	6	1
75% ou plus	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Proportion de court de tennis														
0%	68	100	99	95	182	78	126	75	50	78	73	64	598	80
Moins de 25%	0	0	4	4	30	13	34	20	9	14	26	23	103	14
De 25 à 50%	0	0	1	1	18	8	6	4	5	8	11	10	41	5
De 50 à 75%	0	0	0	0	2	1	2	1	0	0	4	4	8	1
Proportion d'équipement d'activités de forme et de santé														
0%	68	100	98	94	150	65	130	77	33	52	65	57	544	73
Moins de 25%	0	0	6	6	71	31	34	20	29	45	49	43	189	25
De 25 à 50%	0	0	0	0	8	3	2	1	1	2	0	0	11	1
De 50 à 75%	0	0	0	0	2	1	2	1	1	2	0	0	5	1
100%	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Proportion de plateau d'EPS														
0%	68	100	14	13	73	31	28	17	8	13	23	20	214	29
Moins de 25%	0	0	12	12	96	41	73	43	34	53	77	68	292	39
De 25 à 50%	0	0	27	26	55	24	50	30	18	28	13	11	163	22
De 50 à 75%	0	0	20	19	8	3	14	8	4	6	1	1	47	6
100%	0	0	31	30	0	0	3	2	0	0	0	0	34	5
Proportion de salle de combat														
0%	68	100	99	95	97	42	114	68	42	66	42	37	462	62
Moins de 25%	0	0	3	3	104	45	53	32	19	30	69	61	248	33
De 25 à 50%	0	0	2	2	24	10	1	1	3	5	3	3	33	4
De 50 à 75%	0	0	0	0	4	2	0	0	0	0	0	0	4	1
100%	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	3	0

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Proportion de salle multisport														
0%	68	100	76	73	35	15	39	23	11	17	20	18	249	33
Moins de 25%	0	0	20	19	120	52	106	63	44	69	81	71	371	49
De 25 à 50%	0	0	8	8	52	22	21	13	7	11	9	8	97	13
De 50 à 75%	0	0	0	0	16	7	2	1	1	2	3	3	22	3
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	0	0	8	3	0	0	1	2	1	1	10	1
Proportion de salles ou terrains spécialisés														
0%	67	99	95	91	105	45	104	62	34	53	40	35	445	59
Moins de 25%	1	1	7	7	97	42	60	36	25	39	65	57	255	34
De 25 à 50%	0	0	2	2	22	9	3	2	3	5	8	7	38	5
De 50 à 75%	0	0	0	0	5	2	1	1	2	3	1	1	9	1
75% ou plus	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
100%	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Proportion de salles non spécialisées														
0%	68	100	92	88	182	78	126	75	44	69	66	58	578	77
Moins de 25%	0	0	7	7	44	19	35	21	18	28	41	36	145	19
De 25 à 50%	0	0	4	4	2	1	7	4	2	3	7	6	22	3
De 50 à 75%	0	0	1	1	2	1	0	0	0	0	0	0	3	0
100%	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Proportion de terrains de grands jeux														
0%	68	100	64	62	109	47	57	34	22	34	24	21	344	46
Moins de 25%	0	0	16	15	87	38	82	49	39	61	75	66	299	40
De 25 à 50%	0	0	14	13	24	10	23	14	1	2	15	13	77	10
De 50 à 75%	0	0	10	10	9	4	4	2	0	0	0	0	23	3
75% ou plus	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	2	0
100%	0	0	0	0	1	0	2	1	2	3	0	0	5	1
Proportion de structure artificielle d'escalade														
0%	68	100	104	100	186	80	137	82	45	70	86	75	626	83
Moins de 25%	0	0	0	0	44	19	31	18	18	28	27	24	120	16
De 25 à 50%	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	2	0
De 50 à 75%	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	2	0
Proportion de terrains extérieurs de petits jeux collectifs														
0%	68	100	63	61	158	68	54	32	26	41	49	43	418	56
Moins de 25%	0	0	18	17	61	26	55	33	24	38	44	39	202	27
De 25 à 50%	0	0	15	14	12	5	43	26	12	19	19	17	101	13
De 50 à 75%	0	0	3	3	1	0	13	8	2	3	2	2	21	3
75% ou plus	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	0
100%	0	0	5	5	0	0	1	1	0	0	0	0	6	1
Proportion d'autre type d'équipement														
0%	67	99	85	82	124	53	79	47	16	25	33	29	404	54
Moins de 25%	0	0	12	12	95	41	76	45	41	64	70	61	294	39
De 25 à 50%	0	0	7	7	12	5	11	7	6	9	10	9	46	6
De 50 à 75%	1	1	0	0	1	0	2	1	1	2	1	1	6	1
Densité de la Zus (en hab./km²)														
Moins de 7000 hab/km ²	14	21	16	15	30	13	41	24	22	34	62	54	185	25
7000 à 10000 hab/km ²	8	12	24	23	43	19	46	27	24	38	30	26	175	23
10000 à 15000 hab/km ²	19	28	27	26	68	29	62	37	11	17	13	11	200	27
15000 hab/km ² ou plus	27	40	37	36	91	39	19	11	7	11	9	8	190	25

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

	1		2		3		4		5		6		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Superficie de la Zus (en ha)														
Moins de 15 ha	30	44	20	19	17	7	10	6	6	9	5	4	88	12
15 à 25 ha	16	24	22	21	27	12	17	10	7	11	17	15	106	14
25 à 50 ha	16	24	43	41	61	26	52	31	13	20	30	26	215	29
50 à 100 ha	6	9	15	14	81	35	49	29	26	41	33	29	210	28
100 ha ou plus	0	0	4	4	46	20	40	24	12	19	29	25	131	17
Part de personnes étrangères														
Moins de 25%	53	78	87	84	193	83	151	90	52	81	101	89	637	85
De 25 à 50%	15	22	17	16	39	17	17	10	12	19	12	11	112	15
De 50 à 75%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0
Part de personnes immigrées (EM)														
Moins de 25%	45	66	67	64	145	63	125	74	51	80	90	79	523	70
De 25 à 50%	23	34	37	36	87	38	43	26	12	19	24	21	226	30
De 50 à 75%	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0
Part de personnes en emploi précaire (EM)														
Moins de 25%	68	100	104	100	232	100	167	99	64	100	114	100	749	100
De 25 à 50%	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0
Part de personne sans diplôme (EM)														
De 25 à 50%	6	9	12	12	44	19	9	5	5	8	8	7	84	11
De 50 à 75%	62	91	91	88	187	81	159	95	59	92	106	93	664	89
75% ou plus	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Part de personne avec un niveau de diplôme BAC+2 ou supérieur (EM)														
Moins de 25%	68	100	103	99	221	95	168	100	63	98	114	100	737	98
De 25 à 50%	0	0	1	1	11	5	0	0	1	2	0	0	13	2
Zus ayant fait l'objet d'une convention anru														
Non	44	65	50	48	94	41	67	40	27	42	47	41	329	44
Oui	24	35	54	52	138	59	101	60	37	58	67	59	421	56
Nombre d'équipement pour 1000 élèves scolarisés en collège et lycée														
0%	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67	9
Moins de 25%	1	1	82	79	178	77	62	37	11	17	11	10	345	46
De 25 à 50%	0	0	19	18	47	20	81	48	32	50	38	33	217	29
De 50 à 75%	0	0	1	1	5	2	16	10	12	19	22	19	56	7
75% ou plus	0	0	2	2	1	<1	4	2	6	9	19	17	32	4
100%	0	0	0	0	1	<1	5	3	3	5	24	21	33	4
Nombre d'équipements pour 1000 licences														
0%	67	99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Moins de 25%	1	1	74	71	175	75	73	43	19	30	14	12	14	47
De 25 à 50%	0	0	21	20	47	20	66	39	37	58	50	44	50	29
De 50 à 75%	0	0	6	6	7	3	22	13	7	11	25	22	25	9
75% ou plus	0	0	2	2	1	<1	5	3	0	0	10	9	10	2
100%	0	0	1	1	2	1	2	1	1	2	15	13	15	3
Total	68	100	104	100	232	100	168	100	64	100	114	100	750	100

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Annexe 4 : caractérisation des Zus en termes d'offre d'équipements sportifs

Tableau 20 : Nombre d'équipement par Zus et nombre d'équipements dans une zone tampon de 1 000 m

	En Zus		Zone tampon de 1000m		Zus + zone tampon de 1000 m	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0	67	9	2	1	1	<1
1 à 4	181	24	10	1	2	<1
5 à 9	170	23	18	2	12	2
10 à 17	163	22	57	8	28	4
18 ou plus	169	22	663	88	707	94
Total	750	100	750	100	750	100

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 67 Zus n'ont aucun équipement sportif et représentent 9% des Zus. Seules 2 Zus n'ont aucuns équipements dans une couronne de 1000 mètres autour. Dans l'ensemble seule 1 Zus n'a au total aucun équipement ni sur son territoire ni dans une couronne de 1000 mètres.

Tableau 21 : Part des équipements de la Zus gérés par la commune

	En Zus	
	Nb	%
0%	26	4
Moins de 25%	14	2
De 25 à 50%	47	7
De 50 à 75%	140	21
De 75 à 99%	162	24
100%	294	43
Total	683	100

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 26 Zus n'ont aucuns équipements gérés par la commune. Elles représentent 4% des Zus. À l'inverse, dans 294 Zus, l'ensemble des équipements (100%) sont gérés par la commune, ces Zus représentent 43% des Zus.

Tableau 22 : Usagers des équipements sportifs

	Équipements ouverts aux scolaires		Équipements ouverts aux clubs		Équipements ouverts aux individuels	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0%	62	9	86	13	71	10
Moins de 25%	23	3	63	9	105	15
De 25 à 50%	111	16	179	26	222	32
De 50 à 75%	226	33	214	31	157	23
De 75 à 99%	158	23	71	10	51	7
100%	103	15	70	10	77	11
Total	683	100	683	100	683	100

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 62 Zus n'ont pas d'équipement ouvert aux scolaires, soit 9% de l'ensemble des Zus.

Tableau 23 : Qualité et accessibilité de l'espace de pratique

	Équipements découverts		Équipements avec plusieurs vestiaires		Accessible aux handicapés moteurs et sensoriels		Présence d'un gardien	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0%	47	7	114	17	83	12	247	35
Moins de 25%	16	2	41	6	50	7	60	9
De 25 à 50%	127	19	182	27	119	17	118	17
De 50 à 75%	302	44	213	31	199	29	132	19
De 75 à 99%	113	17	86	13	127	19	87	13
100%	78	11	47	7	105	15	45	7
Total	683	100	683	100	683	100	683	100

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 47 Zus ont aucun équipement découvert, soit 7% de l'ensemble des Zus.

Tableau 24 : Année de mise en service de l'équipement

	Avant 1945		Entre 1945 et 1975		Entre 1975 et 1995		Après 1995	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0%	636	93	241	35	121	18	151	22
Moins de 25%	32	5	155	23	117	17	170	25
De 25 à 50%	11	2	172	25	201	29	193	28
De 50 à 75%	3	<1	87	13	152	22	107	16
De 75 à 99%			11	2	45	7	22	3
100%	1	<1	17	2	47	7	40	6
Total	683	100	683	100	683	100	683	100

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 636 Zus ont aucun équipement mis en service avant 1945, soit 93% de l'ensemble des Zus.

Tableau 25 : Qualité des sols

	Synthétique		Bitume		Parquet	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0%	125	18	145	21	401	59
Moins de 25%	161	24	170	25	231	34
De 25 à 50%	265	39	232	34	36	5
De 50 à 75%	96	14	101	15	11	2
De 75 à 99%	10	2	8	1	1	<1
100%	26	4	27	4	3	<1
Total	683	100	683	100	683	100

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 125 Zus n'ont pas d'équipements dont le sol est en synthétique, soit 18% de l'ensemble des Zus.

Tableau 26 : Convivialité des équipements

	Présence d'une salle de réunion		Présence d'une buvette	
	Nb	%	Nb	%
0%	440	64	493	72
Moins de 25%	134	20	129	19
De 25 à 50%	63	9	41	6
De 50 à 75%	34	5	17	2
De 75 à 99%	9	1	2	<1
100%	3	<1	1	<1
Total	683	100	683	100

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 440 Zus n'ont pas d'équipement pourvu de salle de réunion, soit 64% des Zus.

Annexe 5 : Guide d'entretien

1. Identification des freins à la pratique sportive et des besoins

- AGGLO Quels sont les publics et les territoires identifiés comme les plus éloignés de la pratique sportive et/ou prioritaires ? Quels sont les moyens utilisés pour identifier ces publics et ces territoires ?
- Les Zus et la Zus Quels sont les freins à la pratique sportive identifiés pour les habitants des Zus, notamment pour la Zus étudiée ? Quels sont les publics jugés prioritaires parmi les habitants de la Zus étudiée ? Quels sont les besoins identifiés (en terme d'équipements, mais aussi d'activités...) ?

2. La politique sportive locale

- Quel est le projet sportif de la collectivité? Comment est posée et traitée localement la question de la démocratisation de la pratique sportive ? [*Comment la question des équipements en Zus est ou non articulée à cette question ?*]
- Y a-t-il un volet sports dans le CUCS ? Si oui, quel sont ses objectifs et son contenu, notamment sur la Zus étudiée ? Si non, pourquoi n'y a-t-il pas de volet sports dans le CUCS ? Quelles articulations et pratiques de travail entre la direction des sports et le chef de projet ou l'équipe du CUCS ?

3. Présentation de l'existant sur la Zus : quels équipements pour quels usages ?

4. L'identification des freins à la pratique liés aux équipements sportifs dans la Zus :

- leur nombre et leur diversité ;
- leur état (date de construction, rénovation...) ;
- les conditions de leur mise à disposition :
 - activités proposées ;
 - horaires d'ouverture (soirée, dimanche et fériés, vacances scolaires) ;
 - répartition des créneaux entre les différents usagers ;
 - accès aux pratiques non encadrées ;
 - conventions d'occupation avec les associations.
- l'accessibilité des équipements hors Zus (quelles sont les possibilités de desserte des équipements sportifs hors Zus pour les habitants de la Zus ?)
- Il y a-t-il des freins spécifiques par type de pratique : club, scolaire et inorganisée ? Le coût de la pratique sportive constitue-t-il un frein à la pratique (cas des scolaires pour la natation) ?

5. Adéquation entre les besoins identifiés et l'offre d'équipements dans la Zus

- Quelle est l'adéquation entre les besoins identifiés des habitants des Zus et les équipements sportifs présents en Zus, notamment pour la Zus étudiée ? Quels sont les manques identifiés, notamment en termes d'équipements sportifs (présence ou fonctionnement) et d'activités proposées ? Qui identifie ces manques ? Comment ?

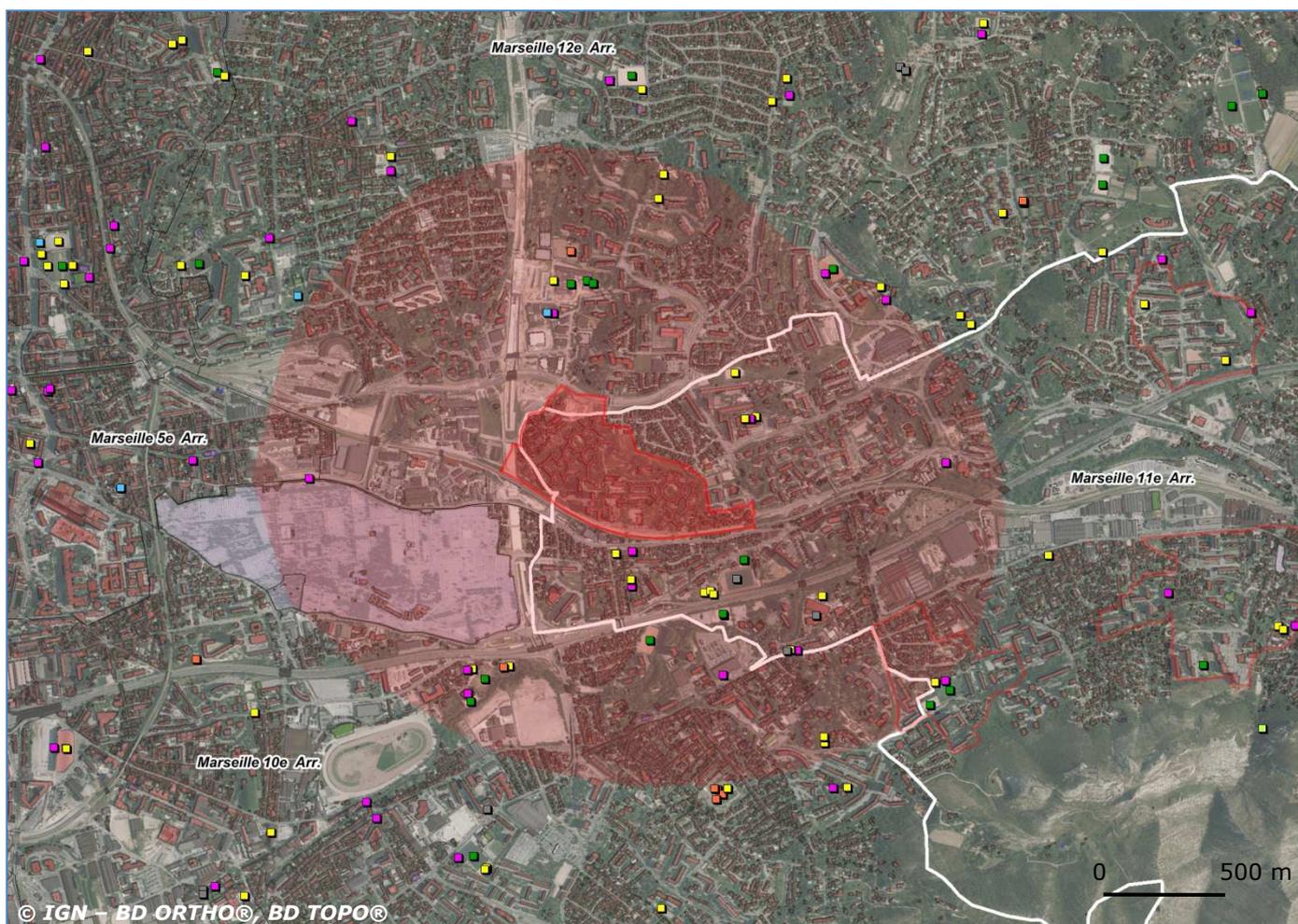
6. Prospective. Les leviers susceptibles de favoriser la pratique sportive dans la Zus étudiée

- Quelles améliorations sont aujourd'hui souhaitables pour favoriser la pratique sportive des habitants de la Zus étudiée?
- Quelles sont les améliorations à apporter en matière d'équipements sportifs pour limiter les freins à la pratique :
 - création de nouveaux équipements ;
 - rénovation, agrandissement... ;
 - amélioration des conditions de leur mise à disposition (ouverture de nouvelles activités, élargissement des horaires, nouvelle répartition des créneaux, ouverture à de nouvelles associations....) ;
 - amélioration de l'accessibilité des équipements hors Zus
 - ...
 - *Les pratiques sportives et artistiques (danse) peuvent-elles être une entrée dans l'activité sportive (rôle des MJC comme prescripteurs)?*

Annexe 6 : Monographies des Zus ayant fait l'objet d'entretiens de terrain

Zus Air Bel

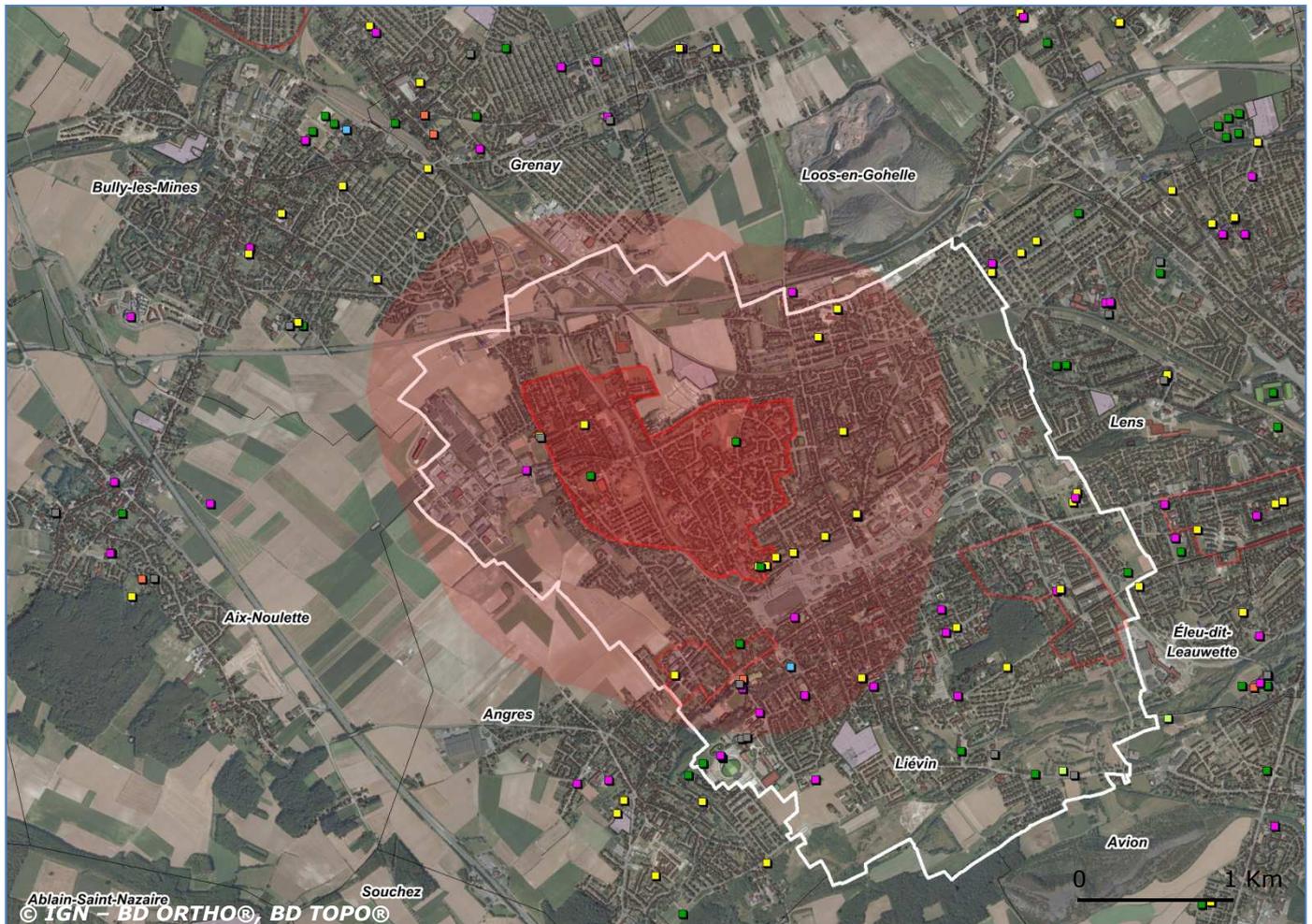
Commune de Marseille (13)



Territoires	Equipements sportifs
Mailles administratives	Catégories
Commune concernée	Bassins aquatiques
Autres communes	Courts de tennis
Zonages	Terrains de grands jeux
Zus concernée	Salles de pratiques collectives
Zone tampon à 1000 m	Equipements extérieurs et petits terrains en accès libre
Autres Zus	Equipements de sports de nature
	Autres équipements

Zus Quartiers Calonne, Marichelles, Europe

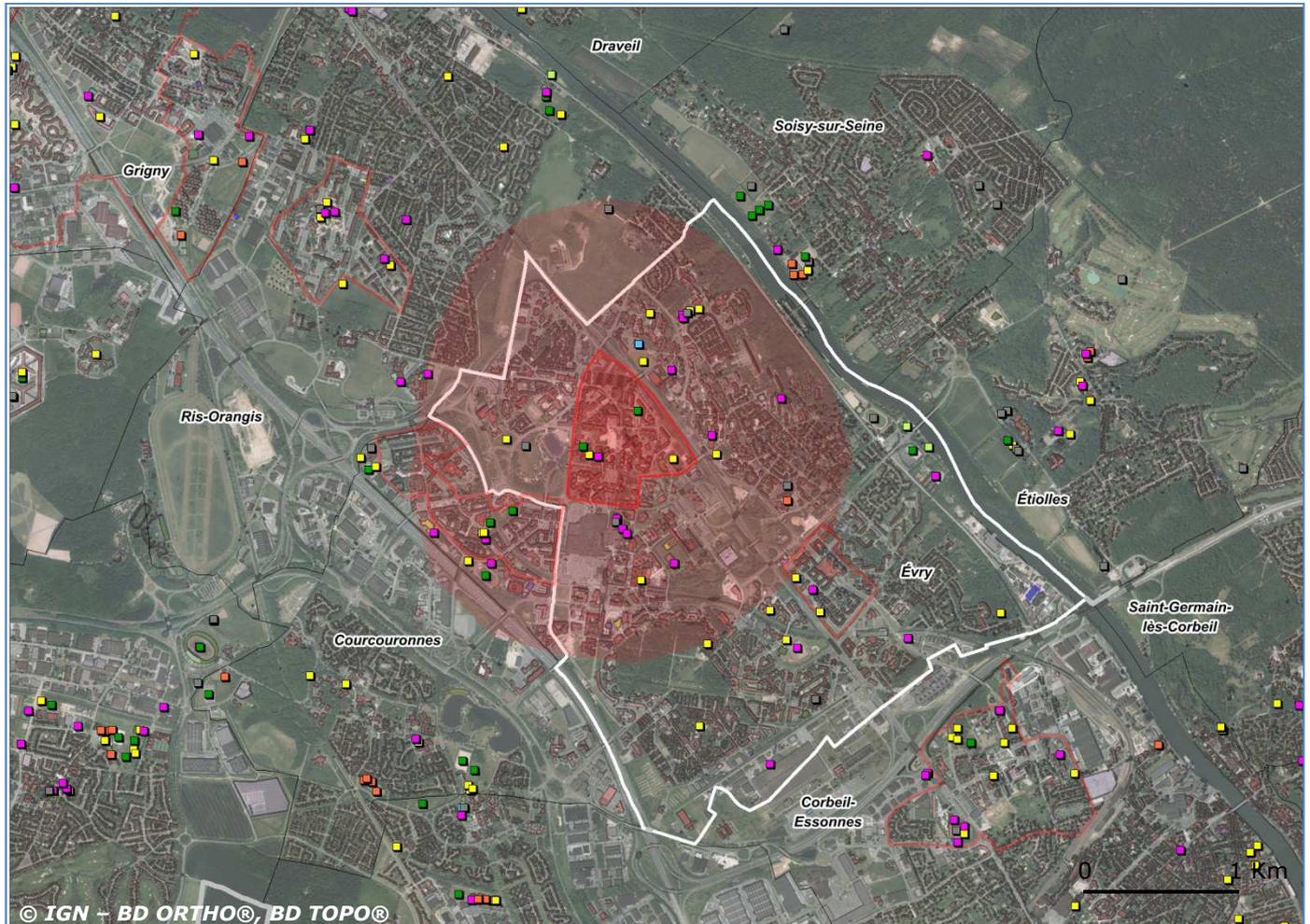
Commune de Liévin (62)



Territoires		Equipements sportifs	
Mailles administratives		Catégories	
	Commune concernée		Bassins aquatiques
	Autres communes		Courts de tennis
Zonages			Terrains de grands jeux
	Zus concernée		Salles de pratiques collectives
	Zone tampon à 1000 m		Equipements extérieurs et petits terrains en accès libre
	Autres Zus		Equipements de sports de nature
			Autres équipements

Zus Les Pyramides

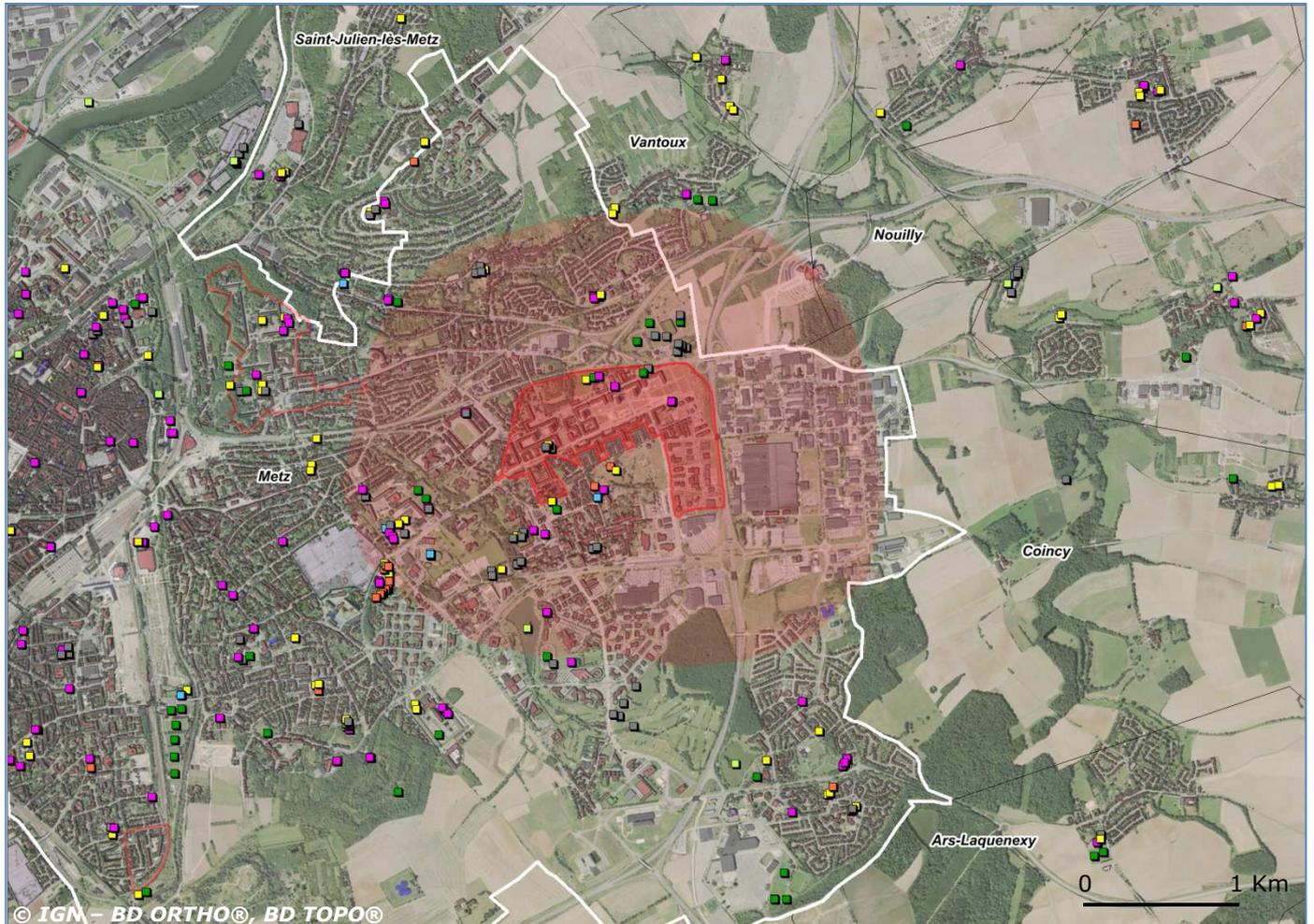
Commune d'Évry (91)



Territoires		Equipements sportifs	
Mailles administratives		Catégories	
	Commune concernée		Bassins aquatiques
	Autres communes		Courts de tennis
Zonages			Terrains de grands jeux
	Zus concernée		Salles de pratiques collectives
	Zone tampon à 1000 m		Equipements extérieurs et petits terrains en accès libre
	Autres Zus		Equipements de sports de nature
			Autres équipements

Zus Borny (Hauts de Blémont)

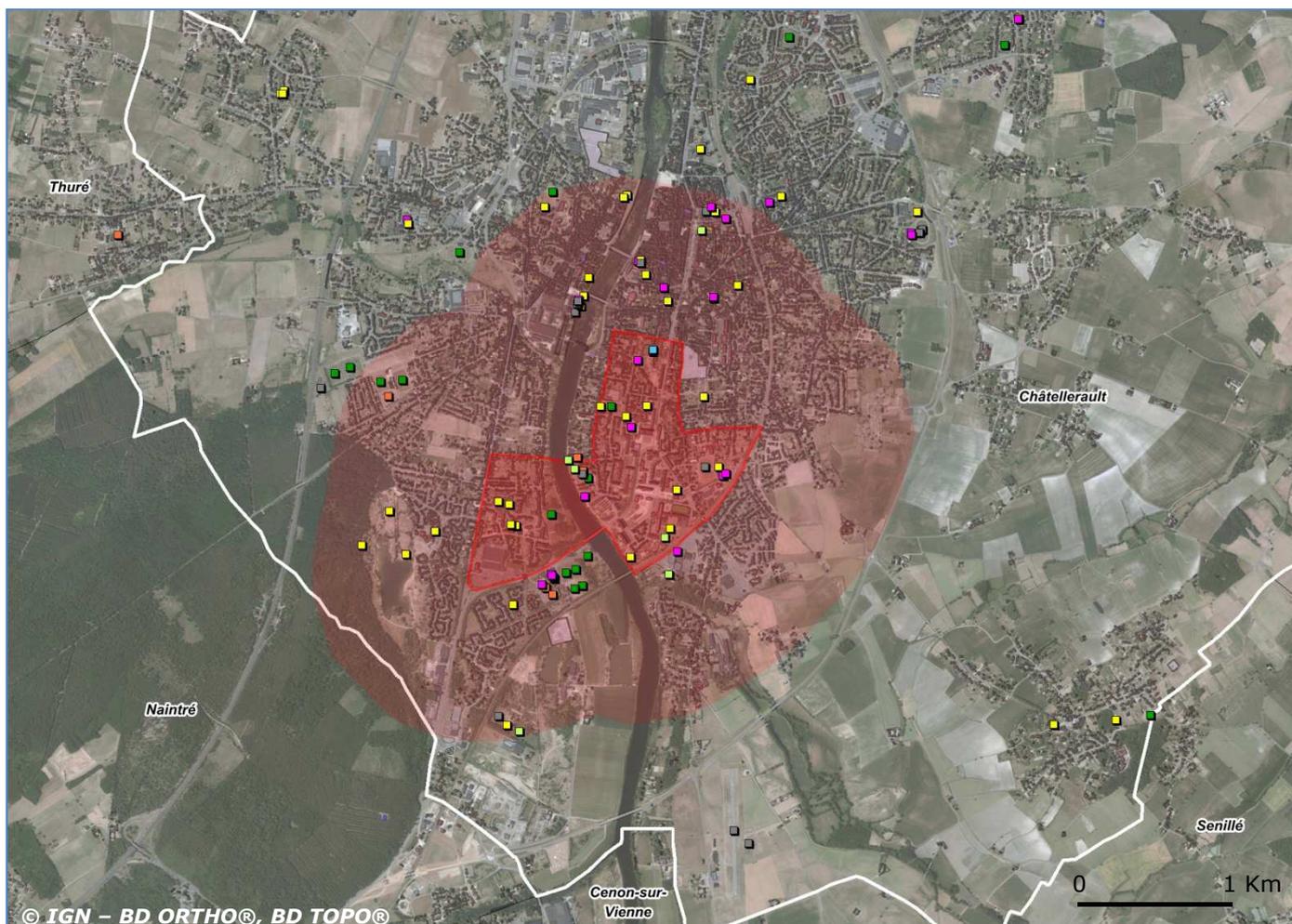
Commune de Metz (57)



Territoires		Equipements sportifs	
Mailles administratives		Catégories	
	Commune concernée		Bassins aquatiques
	Autres communes		Courts de tennis
Zonages			Terrains de grands jeux
	Zus concernée		Salles de pratiques collectives
	Zone tampon à 1000 m		Equipements extérieurs et petits terrains en accès libre
	Autres Zus		Equipements de sports de nature
			Autres équipements

Zus Ozon, Les Renardières

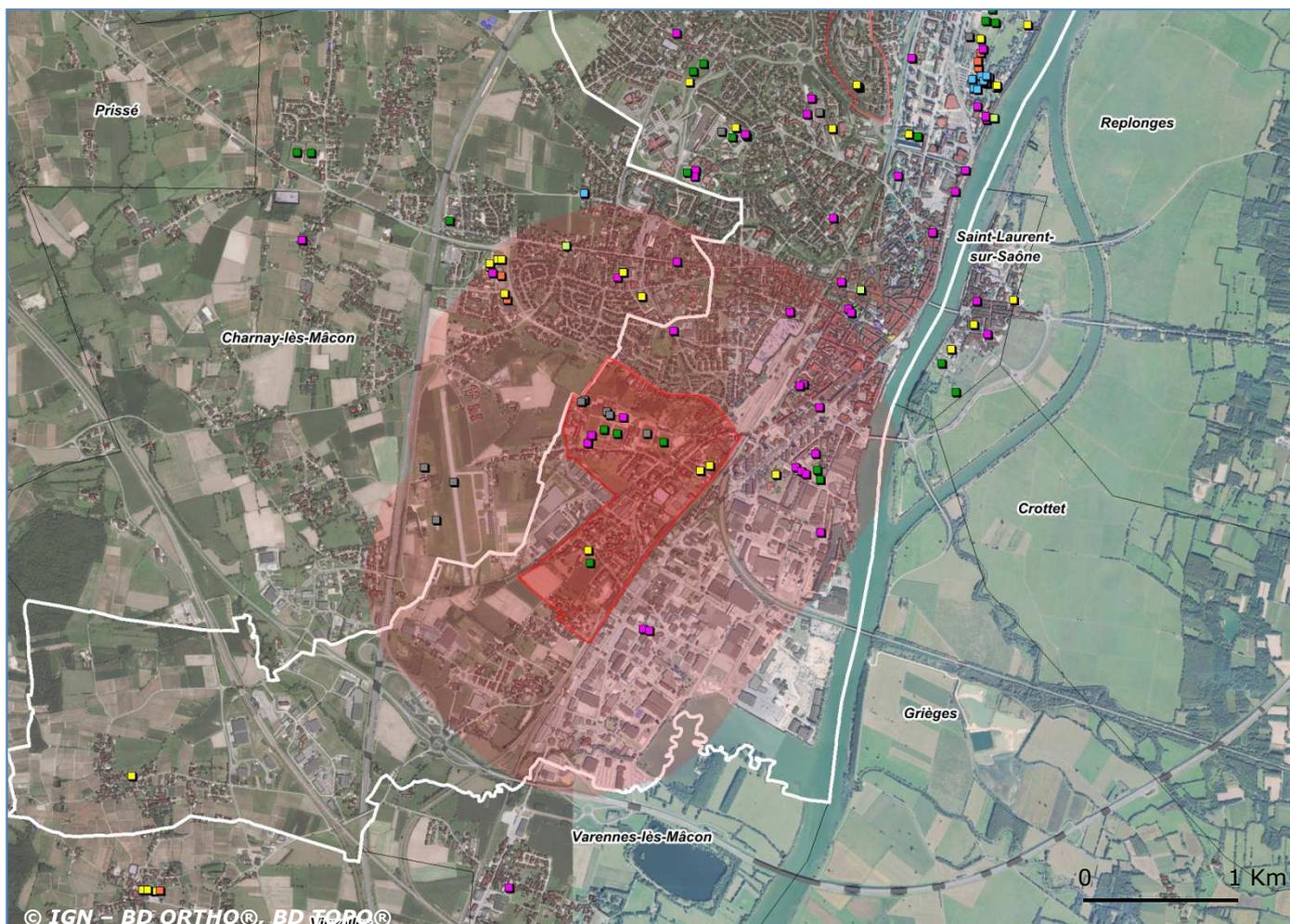
Commune de Châtellerault (86)



Territoires		Equipements sportifs	
Mailles administratives		Catégories	
	Commune concernée		Bassins aquatiques
	Autres communes		Courts de tennis
Zonages			Terrains de grands jeux
	Zus concernée		Salles de pratiques collectives
	Zone tampon à 1000 m		Equipements extérieurs et petits terrains en accès libre
	Autres Zus		Equipements de sports de nature
			Autres équipements

Zus Chanaye-Résidence

Commune de Mâcon (71)



Territoires		Equipements sportifs	
Mailles administratives		Catégories	
	Commune concernée		Bassins aquatiques
	Autres communes		Courts de tennis
Zonages			Terrains de grands jeux
	Zus concernée		Salles de pratiques collectives
	Zone tampon à 1000 m		Equipements extérieurs et petits terrains en accès libre
	Autres Zus		Equipements de sports de nature
			Autres équipements

Annexe 7 : Composition du comité d'expert

Partenaires du Recensement des équipements sportifs (RES)

- Association des collectivités de France ;
- Association des maires de France ;
- Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) ;
- Fédération des Acteurs des équipements de Sports et de loisirs (FEDAIRSPORT) ;
- Association Nationale des Directeurs et Intervenants d'Installations et des Services des Sports (ANDIISS)
- Association « sports et territoires » ;
- Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ;

Fédérations sportives associées

- Fédération Française de Gymnastique (FFG) ;
- Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ;

Administrations de l'Etat

- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ;
- Observatoire national des Zus (Onzus) ;
- Centre National pour le développement du sport (CNDS) ;

- Secrétariat d'Etat aux Sports :
 - Bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires (DSB1) ;
 - Bureau des équipements sportifs (DSB3) ;
 - Bureau de l'animation territoriale et des relations avec les collectivités territoriales (DSB4) ;
 - Mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) ;
 - Pôle ressources national sports, éducation, mixité et citoyenneté (PRNSEMC) ;
 - Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale d'Ile de France ;
 - Direction départementale de la cohésion sociale de l'Essonne;